

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA BRÈCHE ET SES AFFLUENTS 2025-2029

Dossier de déclaration portant sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) au titre de l'article R. 214-32 du Code de l'environnement

Dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la période 2025-2029

Version mars 2024

Aménagement et Gestion des Eaux
syndicat mixte
BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

oise LE DÉPARTEMENT

l'Europe s'engage en Hauts-de-France
avec le FEDER

Sommaire

Préambule 3
Volet 1 : Demande de DIG et dossier de déclaration portant sur les IOTA 4
1. Identification du Déclarant 4
2. Introduction 4
3. Résumé non technique 4
4. Périmètre et porteur du projet 5
5. Objectifs du PPRE 2025-2029 5
6. Évaluation PPRE 2020-2024 - Diagnostic territorial 5
6.1 Diagnostic initial 5
6.2 Qualité du milieu aquatique 6
6.3 Stratégie de gestion 2020-2024 7
6.4 Bilan des actions du PPRE 2020-2024 9
6.4.1 L'entretien 9
6.4.2 Les méandres 10
6.4.3 Le remplacement de petits ouvrages impactant la continuité écologique 11
6.4.4 Les petites diversifications et les petits aménagements 11
6.4.5 L'effacement d'ouvrages structurants 11
6.4.6 Suivi de la qualité et amélioration des connaissances 13
7. Stratégie de gestion 2025-2029 13
7.1 Les modalités d'intervention 14
7.1.1 Études 14
7.1.2 Concertation 14
7.1.3 Travaux 14
8. Amélioration des connaissances 15
9. Le principe des actions du PPRE 2025-2029 15
9.1 Entretien 15
9.2 Les méandres - MEA 16
9.3 Remplacement d'ouvrage - RDO 16
9.4 Restauration de la continuité écologique - RCE 17
9.5 Restauration hydromorphologique - REH 18
9.6 La mise en défens et la pose d'abreuvoir - MDA 19
9.7 Études et suivis visant la reconquête du bon état - ETS 20
10. Coûts estimatifs de la programmation pluriannuelle 21
11. Plan de financement 21
11.1 L'Agence de l'Eau Seine Normandie 21
11.2 La Région Haut de France pour les fonds FEDER 22
11.3 Le Conseil Départemental de l'Oise 22
12. Cadre réglementaire 22
12.1 Objectifs d'état 23
12.2 Code de l'Environnement 23
12.3 Le Code Rural 23

12.4 Séquence Éviter Réduire et Compenser....23
12.5 Le respect de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques....25
13. Notice d'incidence....26
13.1 Conformité des actions avec le SAGE Brèche....26
13.2 Conformité avec le SDAGE du bassin Seine Normandie....27
13.3 Conformité au PGRI....28
13.4 Conformité PDPG....28
13.5 Conformité avec le zonage réglementaire....28
13.5.1 Protection Biotope....28
13.5.2 Natura 2000....32
13.5.3 Sites Classés....32
13.5.4 Synthèse des incidences....32
14. Justification de l'intérêt général....34
Volet 2 : Fiches actions et calendrier....35
Volet 3 : Annexes de la DIG....105
Volet 4 : Document d'incidences et annexes....106

Préambule

Le bassin versant de la Brèche s'étend sur 490 km² au nord-ouest de Creil dans l'Oise, soit sur le territoire de 7 Établissements Publics que Coopération Intercommunale :

- L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ;
- La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) ;
- La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) ;
- La Communauté de Communes Oise Picarde (CCOP) ;
- La Communauté de Communes du Clermontois (CCPC) ;
- La Communauté de Commune du Liancourtois (CCLVD) ;
- La Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP).

Comprenant ces territoires, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) créé en 2017 a pour compétences :

- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision du SAGE de la Brèche ;
- La gestion des milieux aquatiques au sens de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et définie à l'article L.211-7 du code de l'Environnement, à savoir :
  - 1°) L'aménagement du bassin hydrographique (…) ;
  - 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau (…) y compris les accès à ce cours d'eau ;
  - 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les statuts du Syndicat lui permettent, pour une durée illimitée, de réaliser les études et les travaux identifiés comme étant nécessaires dans le SAGE. Dans ce cadre, en plus de l'entretien régulier des cours d'eau, le Syndicat porte des opérations de restauration écologique s'inscrivant dans les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles sont renforcées par le classement de la Brèche en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement.

Une étude globale menée en 2012-2014 a permis d'identifier les actions prioritaires à réaliser sur la Brèche. Ce diagnostic a fait état d'un cours d'eau largement artificialisé (ouvrage hydraulique, lit perché, recalibrage, rectification du tracé, artificialisation des berges, etc.). De plus, la rivière présente des profils en long et en travers homogènes avec très peu de diversité d'habitats. La Brèche montre aussi des surlargeurs importantes de l'ordre du double de l'état naturel, un lit profond et déconnecté du lit majeur, une absence de pente (due à la retenue des moulins). Cela s'accompagne de fonds colmatés avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes et/ou polluées, d'un réchauffement et d'une désoxygénation de l'eau, effet des écoulements ralentis.



Vue les compétences qui lui sont attribuées, en application des articles L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime, le SMBVB par le présent document, soumet et déclare son programme d'entretien et de restauration. Également, le SMBVB souscrit par la présente, à la procédure d'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général qui autorisera ses interventions pour la période 2025-2029, soit pour une durée de 5 ans.

Volet 1: Demande de DIG et dossier de déclaration portant sur les IOTA

1. Identification du Déclarant

Le porteur de la demande est:
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)
7 ter rue Henri Breuil
60 600 Clermont
Tél: 03 44 50 19 65
SIRET: 200 075 125 00019
Mail: contact@smbvbreche.fr
Il est représenté par son Président: M. Olivier FERREIRA

2. Introduction

Ce document recouvre le deuxième cycle de PPRE du SMBVB. La première période s'est étalée de 2020 à 2024. Elle s'est accompagnée d'une DIG qui prend fin en 2025. Ce nouveau programme de restauration et d'entretien s'inscrit dans la continuité du précédent. Son contenu a été soumis aux élus des territoires concernés. Il a été adopté lors du conseil syndical du 24 janvier 2024.
Par la présente, le SMBVB soumet son PPRE pour l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général pour les actions listées dans le volet 3 et concernées par (art. L181-2 du Code de l'environnement):

- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (art. L214-3 du Code de l'environnement);
- Les demandes de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux «espèces et habitats protégés» (art. L411-2 du Code de l'environnement);
- L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 (art. L414-4 du Code de l'environnement);
- Les demandes d'autorisation de défrichement (art. L 214-13, L. 341-3, L. 372-4, L. 374-1 et L. 375-4 du Code forestier).

3. Résumé non technique

Ce second cycle de Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien 2025-2029 s'inscrit dans le prolongement des actions répertoriées lors du diagnostic de 2018. Un accent particulier sera mis sur les affluents de la Brèche dans ce cycle, car le premier s'était concentré sur le cours d'eau principal. Fort de l'expérience découlant de la mise en œuvre du premier PPRE, ce programme recense 66 actions (sans compter l'entretien) qui visent à restaurer les fonctionnalités écologiques du cours d'eau. 18 actions concernent la restauration de la continuité écologique au droit d'ouvrages privés. Le SMBVB réalise ces actions après obtention d'une délégation de maitrise d'ouvrage des propriétaires. Dans ce cadre, la réalisation de ces opérations est financée à 100% ce qui permet d'établir un cout prévisionnel sans les montants liés à ces actions.
L'objectif du PPRE est la restauration hydromorphologique de la Brèche et l'entretien régulier de l'ensemble du linéaire identifié pour le bassin versant de la Brèche. Les types d'actions répertoriées sont les suivantes :

- Les méandres
- L'entretien
- Le remplacement d'ouvrage
- La restauration de la continuité écologique
- La restauration hydromorphologique
- L'aménagement d'abreuvoir et la mise en défens des berges

Le coût de ce PPRE est estimé à 4 236 480 € HT pour 48 actions durant 5 ans. Le financement est partagé entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le FEDER, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat. Une évaluation des actions est prévue pour justifier l'implication technique et financière du Syndicat et de ses partenaires.

4. Périmètre et porteur du projet

Le bassin versant de la Brèche supporte un linéaire affluent rive gauche de l'Oise de 157 km. La Brèche, le cours d'eau principal, reçoit 3 affluents majeurs : L'Arré, le Ru de la Garde et La Béronnelle. C'est un cours d'eau calme principalement alimenté par des sources avec un débit moyen de 2.2 m3/s (figure 5).

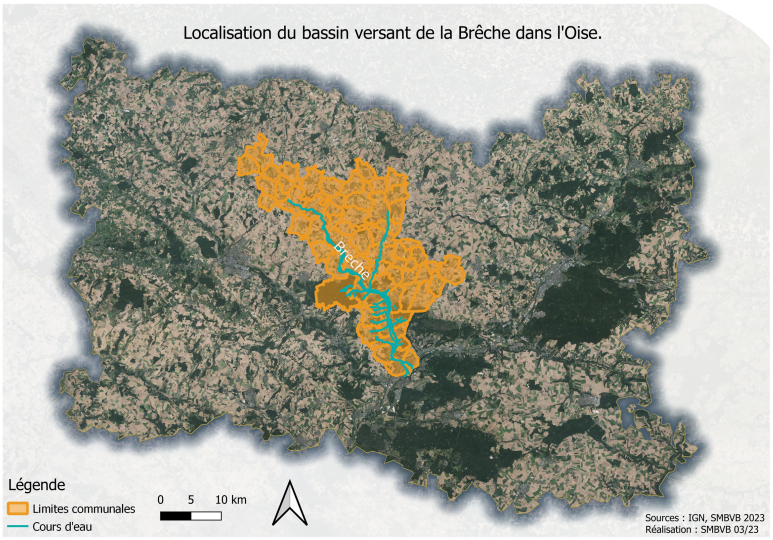

Figure 1

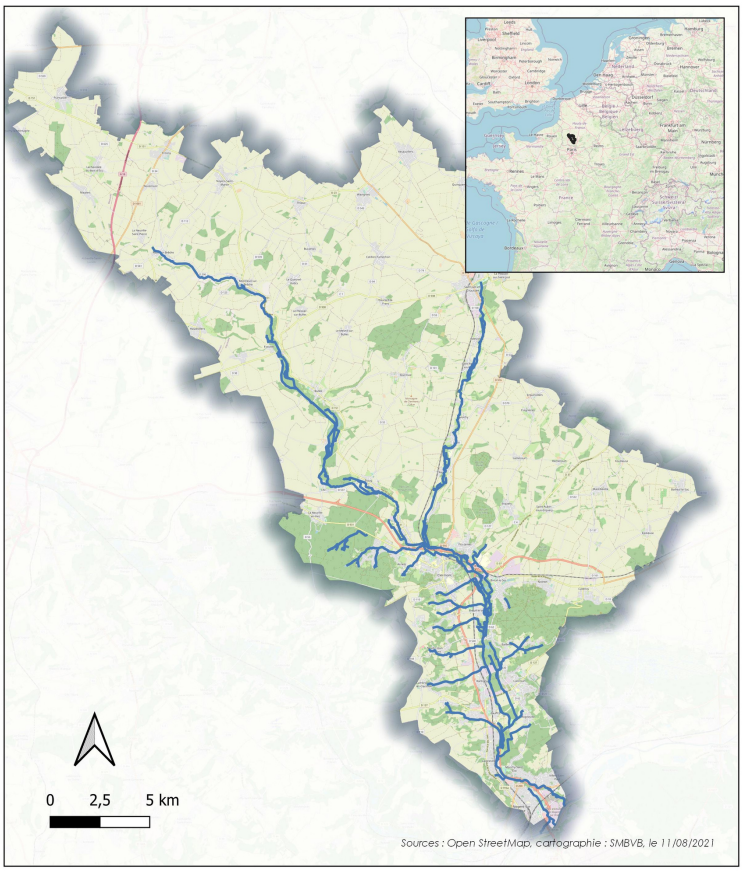

Figure 2 : Localisation du bassin versant de la Brèche

Le bassin versant de la Brèche est majoritairement agricole (figure 4) avec 75% des terres qui sont cultivées, 16% sont couvertes de forêts, 9% sont des zones urbanisées et 0.03% est la part de surfaces en eau (sources : diagnostic SAGE, SMBVB) .
L'ensemble du linéaire administratif traverse 28 communes du bassin versant, lui-même composé de 66 communes. Il est concerné par 3 masses d'eau souterraines et 5 masses d'eau terrestres (figure 6).
Le périmètre de la DIG demandée couvre la totalité du bassin versant de la Brèche (figure 1, 2 et volet 3).

5. Objectifs du PPRE 2025-2029

Dans la continuité de son premier PPRE (2020-2024), le SMBVB souhaite mener toutes les études et tous les travaux pour « entretenir, restaurer et/ou préserver les fonctionnalités hydrauliques et écologiques » des écosystèmes aquatiques sur l'ensemble du bassin versant. Les actions programmées sont détaillées dans le volet 3 du présent document.

6. Évaluation PPRE 2020-2024 - Diagnostic territorial

6.1 Diagnostic initial

Le cours d'eau de La Brèche qui représente 30%du linéaire du bassin versant du même nom, a un fonctionnement naturel modifié par les activités humaines. Elle reste un cours d'eau perché avec un profil en long rectifié pour convenir aux usages qui ont existé durant les siècles passés (usage de la force hydraulique pour les moulins, drainage des

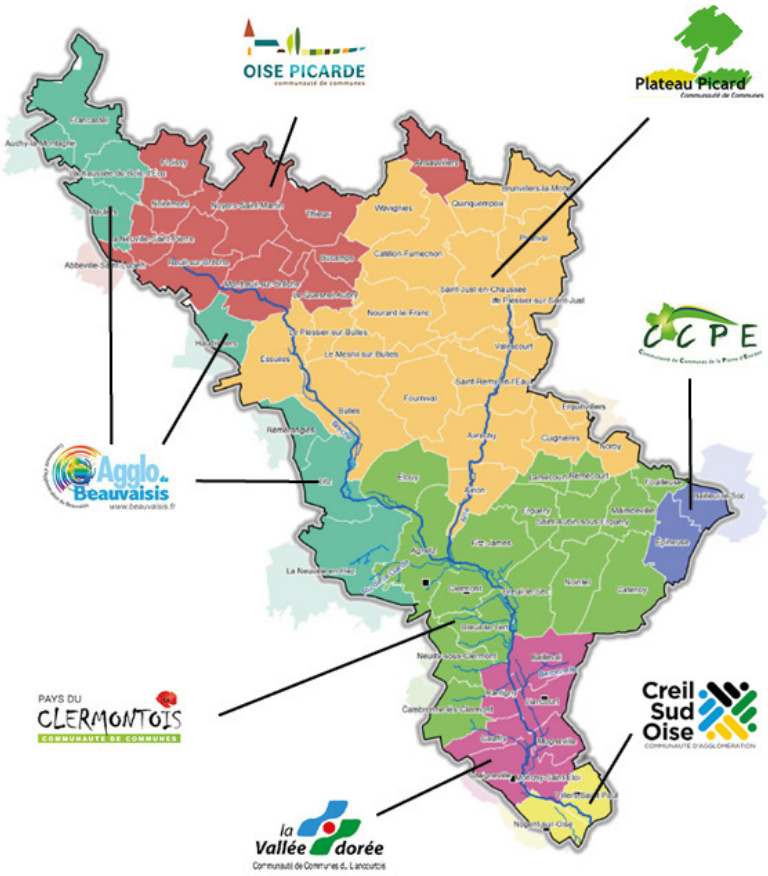

Figure 3 : Les EPCI du bassin versant

Tableau 1

Les masses d'eau du bassin versant de la Brèche		
	Nom usuel	Code
Superficielles	La Brèche (de sa source au confluent de l'Arré)	FRHR218
	L'Arré (de sa source au confluent de la Brèche)	FRHR219
	La Brèche (du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise)	FRHR220
	Rue de la Garde	FRHR220-H2071000
	Ruisseau de la Béronnelle	FRHR220-H2073000
Souterraines	Eocène du Valois	FRHG104
	Craie Picarde	FRHG205
	Alluvions de l'Oise	FRHG002

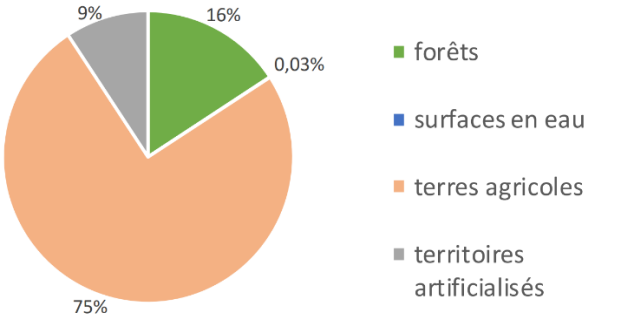

Figure 4 : Représentation de l'occupation du sol du bassin versant de la Brèche (SAGE, 2018)

marais pour l'agriculture, urbanisation). L'état des lieux a permis de constater les dysfonctionnements suivants :

- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats ;
- des sur-largeurs importantes ;
- un lit profond, déconnecté du lit majeur ;
- une absence de pente (effet de la retenue des seuils) ;
- un fond colmaté ;
- un réchauffement et une désoxygénation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

6.2 Qualité du milieu aquatique

Le bassin versant de la Brèche compte 5 masses d'eau superficielles et 3 masses d'eau souterraines (figure 6). Différents suivis permettent d'établir un état qualitatif et quantitatif de la ressource pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau. Les tableaux suivants synthétisent les informations disponibles pour le bassin versant.

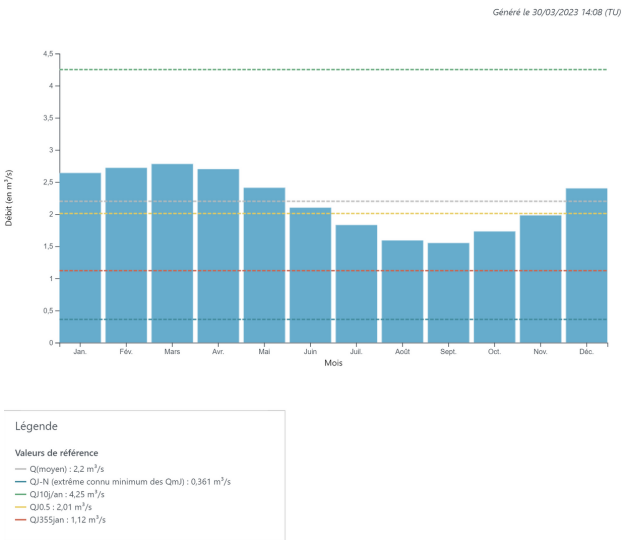

Figure 5 : Répartition des débits annuels du bassin versant de la Brèche (Banque Hydro, 2023)

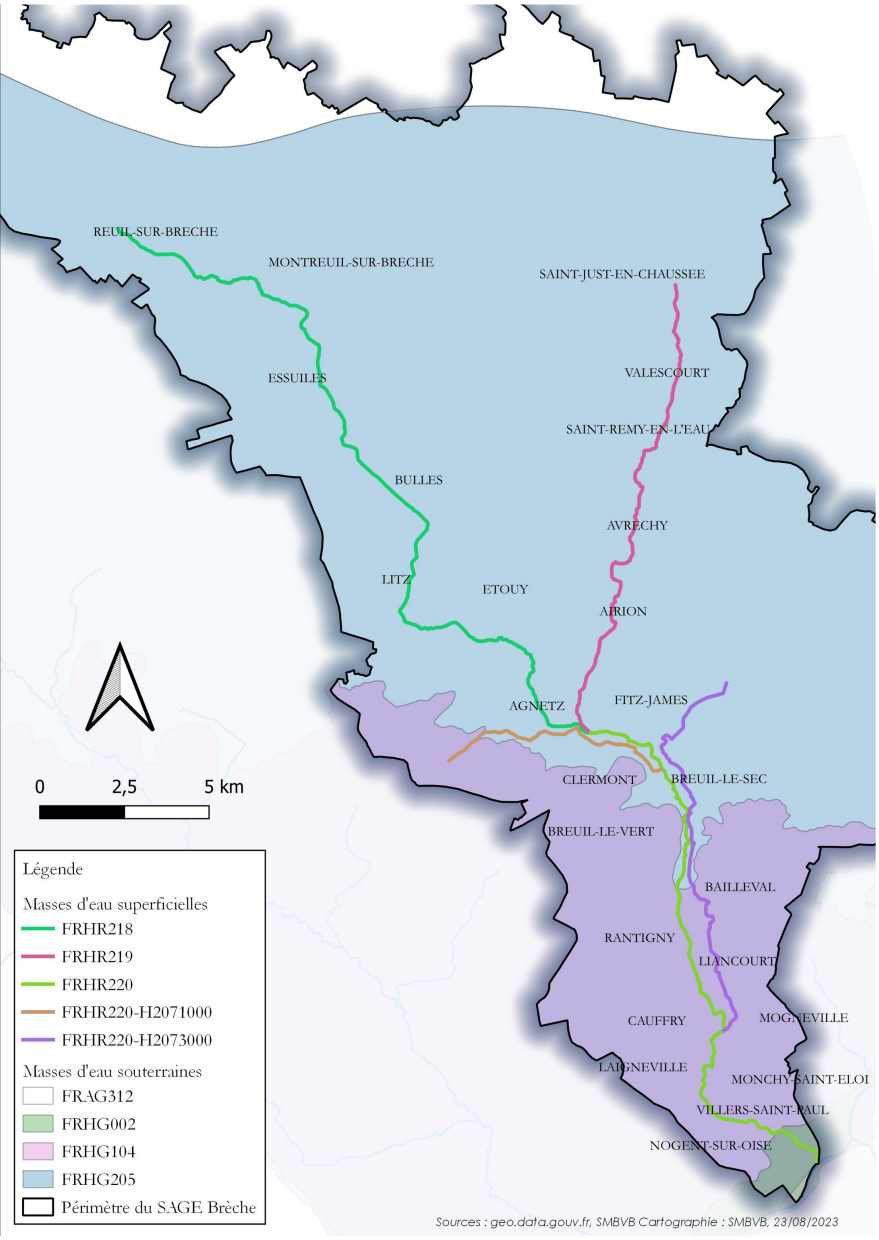

Figure 6 : Les masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Tableau 2 : Etat écologique des masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Code	Dénomination	État écologique
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré	Bon
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche	Moyen
FRHR220	La Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise	Moyen
FRHR220-H2071000	Ru de la Garde	Mauvais
FRHR220-H2073000	Ruisseau de la Béronnelle	Médiocre

L'évaluation 2022 faite par l'AESN présente des masses d'eau cours d'eau dans un état bon à mauvais (tableau 2) pour l'état écologique. Pour l'état chimique l'ensemble des masses d'eau du bassin versant sont en mauvais état (tableau 3) en prenant en compte les substances ubiquistes. Seule la Brèche de sa source au confluent de l'Arré est en bon état sans les substances ubiquistes. En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, l'état des lieux de 2019 présente la masse d'eau Éocène du Valois dans un état chimique médiocre. Pour le reste, l'état qualitatif et quantitatif (tableau 4) est bon. Toutefois une alerte est posée pour les Nitrates et les Pesticides sur les masses d'eau Craie Picarde et Alluvions de l'Oise.
Le premier PPRE du SMBVB visait à corriger ces problématiques en permettant la reconquête des fonctionnalités d'autoépuration. Pour ce faire, 72 actions avaient été listées dans le PPRE 2020-2024 (annexe calendrier PPRE 1). Elles ont porté sur l'entretien et de petits et grands travaux de restauration des cours d'eau.

6.3 Stratégie de gestion 2020-2024

Un budget de 4 168 450 € était prévu pour réaliser les actions du PPRE (figure 7). Le montant total des travaux réalisés s'élève à 2 065 000 € TTC. Le montant des travaux (hors projets financés à 100%) est de 1 085 000 € TTC. Ce montant comprend les travaux de restauration pour 573 000 € TTC, l'entretien pour 332 000 € TTC et les études pour un coût de 180 000 € TTC. Le reste à charge du SMBVB est de 205 000 € TTC (hors suivi et restauration de l'année 2024) face à un budget prévisionnel s'élevant à 250 000 € TTC. Ce premier PPRE comptait 39 actions dont 28 ont été réalisées. Toutefois certaines actions n'ont pas pu être menées à terme ou n'ont pas été entreprises parce qu'elles ne paraissaient pas opportunes. En effet, le retour d'expérience a montré que certains travaux ne permettaient pas les gains visés et devaient être revus pour leurs volets technique et financier. 11 actions ont été reportées ou annulées (figure 8).
En ce qui concerne l'entretien, l'ensemble de la programmation a été suivie en effectuant environ 20

Tableau 3 : Etat chimique des masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Code	Dénomination	État chimique avec substances ubiquistes	État chimique sans substances ubiquistes
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré	Mauvais	Bon
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche	Mauvais	Mauvais
FRHR220	La Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise	Mauvais	Mauvais
FRHR220-H2071000	Ru de la Garde	Mauvais	Mauvais
FRHR220-H2073000	Ruisseau de la Béronnelle	Mauvais	Mauvais

Tableau 4 : Etat des masses d'eau souterraines du bassin versant de la Brèche

Code	Dénomination	État chimique (EDL 2019)	État quantitatif (EDL 2019)	Polluants (SDAGE 2022-2027)
FRHG104	Éocène du Valois	Médiocre	Bon	
FRHG205	Craie Picarde	Bon	Bon	Nitrates
FRHG002	Alluvions de l'Oise	Bon	Bon	Pesticides

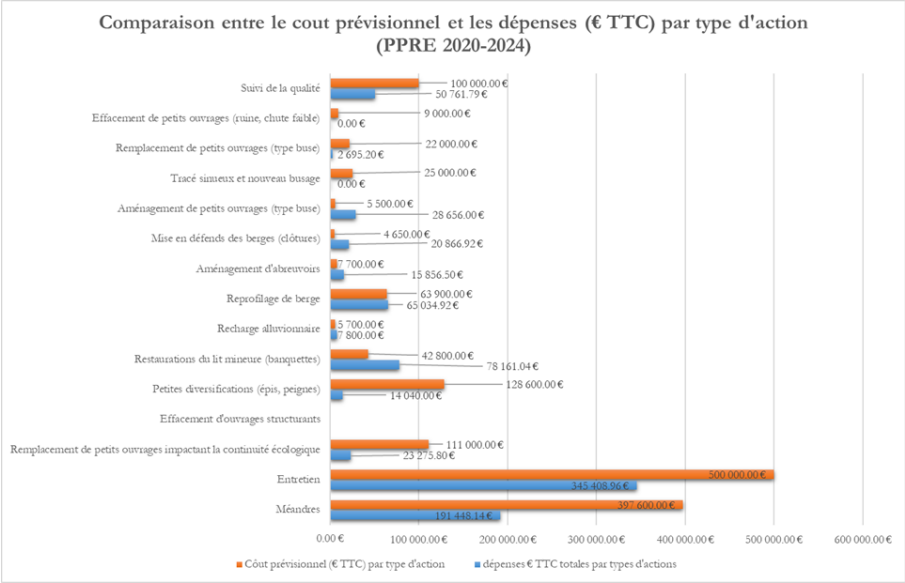

Figure 7

km de linéaire d'entretien par année. Pour les actions hors entretien, l'équipe du Syndicat a tenu à les réaliser en fonction du calendrier prévisionnel. Toutefois, certaines opérations n'ont pu être réalisées soit parce qu'elles étaient trop chères par rapport à l'évaluation du PPRE 2020-2024 (ex : Aménagement d'un pont à Airion L98), soit à cause de difficultés techniques (ex : Diversification des écoulements à Rantigny, B152. Cette action dépendait d'un abaissement de la ligne d'eau qui n'est pas possible sans l'effacement du seuil du moulin en aval).

Dans le PPRE 2020-2024, les actions avaient été dissociées par type. 5 méandres étaient prévus, soit un méandre par année. 3 méandres sur 5 ont été réalisés. Pour l'effacement d'ouvrages structurant, sur 13 actions recensées, 3 concernaient des ouvrages « simples », les 10 autres concernaient des ouvrages « complexes ». Des 3 ouvrages « simples », 2 sont en cours d'étude pour des travaux horizon 2024. 5 ouvrages complexes sont en cours d'étude et la continuité écologique de la Brèche a été rétablie au droit de 3 autres. La majorité des travaux concernant les petits ouvrages impactant la continuité écologique a été traitée, ce qui reste correspond à des travaux qui n'auraient pas permis de gain écologique.

Ces opérations ont également permis au Syndicat de se créer un retour d'expérience afin de mieux orienter les actions proposées pour le PPRE 2025-2029. À noter que, les recharges granulométriques sans travaux structurant pour le maintien de l'apport et les épis, ne feront plus partie des travaux qui seront proposés dans le présent cycle.

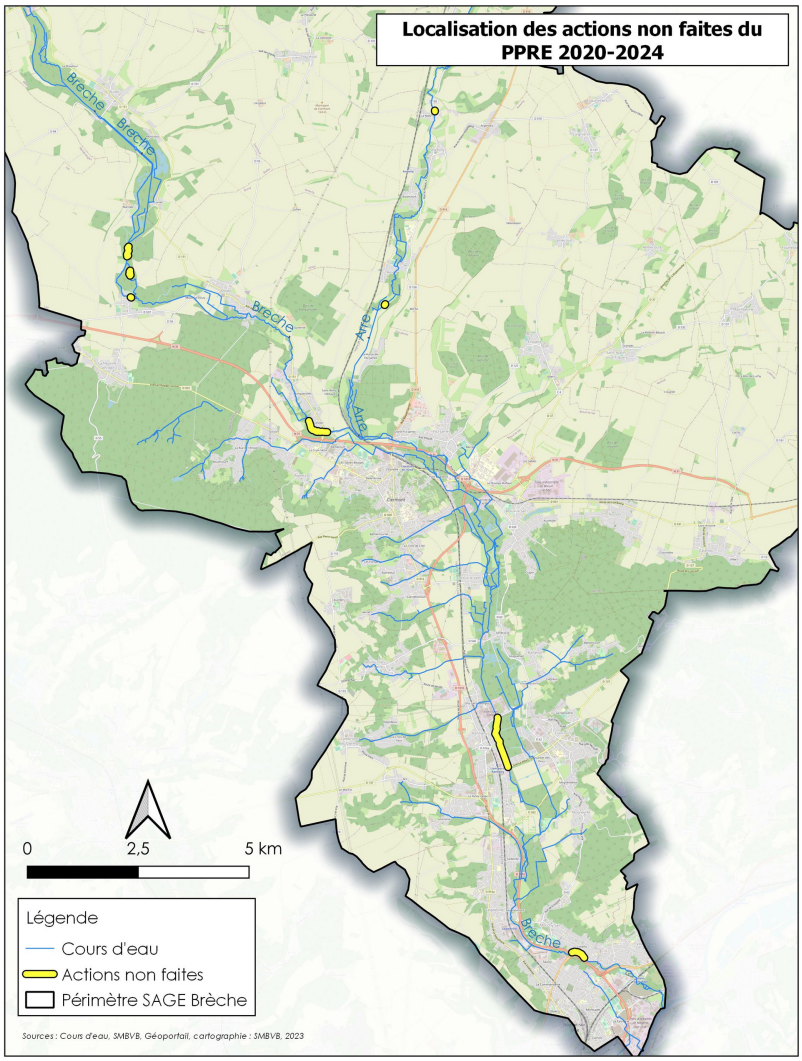

Figure 8

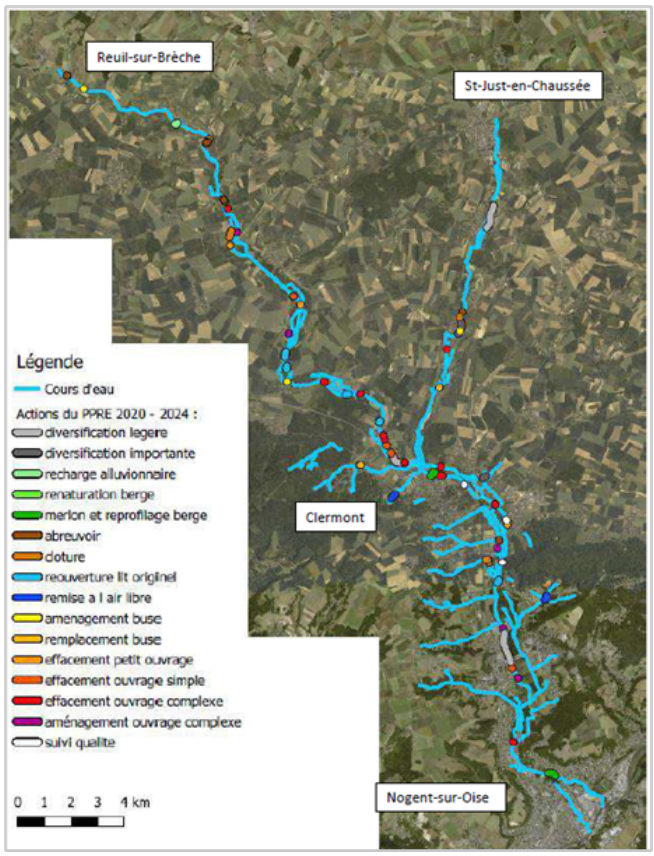

Figure 9 : Localisation des actions du PPRE 2020-2024

6.4 Bilan des actions du PPRE 2020-2024

6.4.1 L'entretien

L'entretien régulier des cours d'eau programmé au PPRE 2020-2024 a permis de couvrir l'ensemble du linéaire prévu par le Syndicat durant les 5 ans de gestion. Durant ces travaux, il a été majoritairement question de restauration d'entretien puisque ces linéaires n'avaient jamais fait l'objet d'une gestion. Cet entretien a permis de rouvrir des linéaires qui étaient envahis de végétation, l'enlèvement des embâcles a permis de redynamiser les écoulements entrainant une amélioration de la qualité du substrat, un abaissement de la ligne d'eau et globalement une amélioration de l'hydromorphologie et du fonctionnement naturel des milieux.

Cette action sera reprise dans le cycle PPRE 2025-2029 sur le rythme initial.

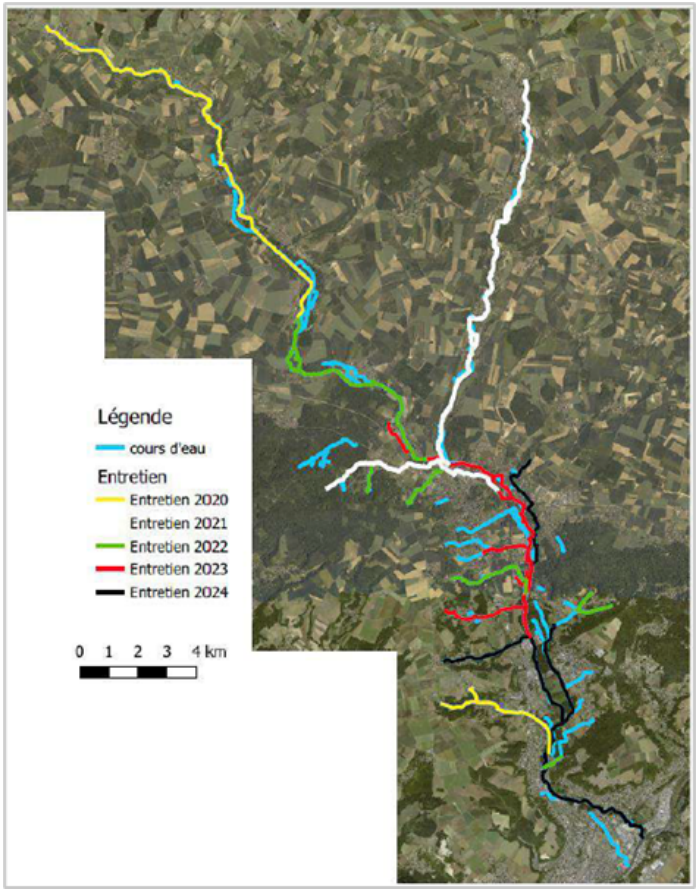

Figure 10 : Programmation de l'entretien 2020-2024



L'entretien 2020 de la Brèche amont

6.4.2 Les méandres

Sur 5 méandres prévus au PPRE, 3 ont été réalisés avec l'accord des propriétaires. Les deux méandres qui n'ont pas été réalisés sont proches l'un de l'autre et ont fait l'objet d'une étude de faisabilité afin de proposer des scénarii communs et ambitieux. Dans ces 2 projets à Wariville et à Litz, le Syndicat visait une remise de la Brèche en fond de vallée et une suppression du complexe hydraulique qui alimentait l'ancienne pisciculture. Malheureusement, des solutions proposées par le bureau d'études, celle qui a trouvé grâce aux yeux des riverains ne permettraient pas de gain puisque le linéaire restait perché et sans effet pour l'hydromorphologie du cours d'eau. L'Agence de l'eau ne souhaitant pas financer ces travaux, le Syndicat a préféré annuler cette action.

Ce type d'action est justifié parce que ces travaux permettent une amélioration significative des fonctionnalités hydromorphologiques et de l'état écologique de la Brèche.



Figure 11 : Ancien méandre de la Brèche au Bois de Boiteaux avant sa remise en eau (SMBVB, 2020)



Méandre d'Erouy, 2021

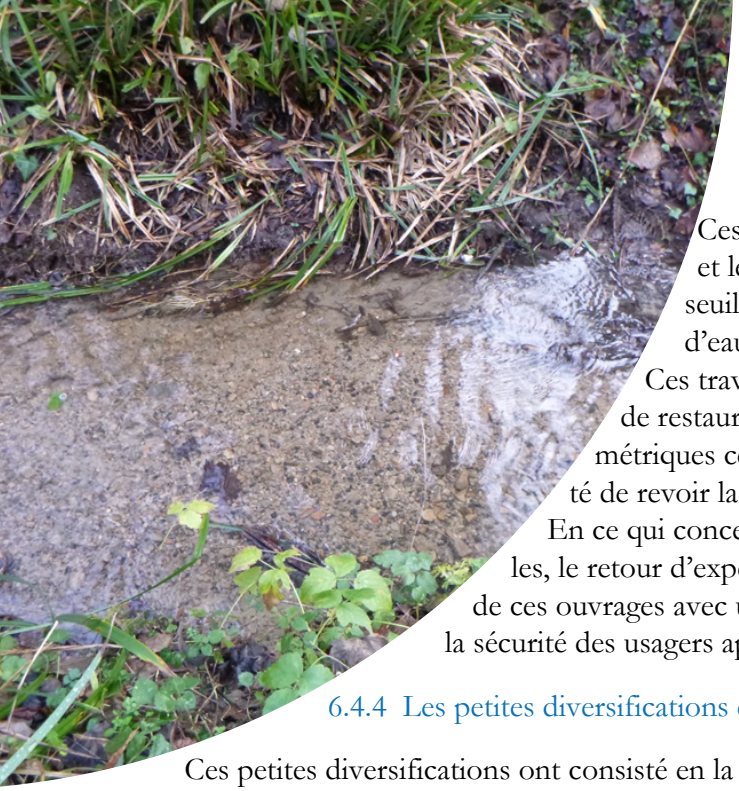

6.4.3 Le remplacement de petits ouvrages impactant la continuité écologique

Ces actions visaient, avec peu de moyens techniques et financiers et le consentement des propriétaires, à supprimer les buses, les seuils et les gués qui entravaient le bon écoulement des cours d'eau.

Ces travaux qui concernaient des ouvrages problématiques ont permis de restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau. Les recharges granulométriques cependant n'ont pas donné le résultat escompté d'où la nécessité de revoir la méthodologie à employer pour atteindre les objectifs fixés.

En ce qui concerne le remplacement des ouvrages destinés aux engins agricoles, le retour d'expérience d'autres syndicats pousse à encadrer la mise en œuvre de ces ouvrages avec une étude géotechnique afin de s'affranchir des risques liés à la sécurité des usagers après les travaux.

6.4.4 Les petites diversifications et les petits aménagements

Ces petites diversifications ont consisté en la mise en place d'épis, de banquettes alternées et en reprofilage de berges. La majorité des travaux prévus ont été réalisés. Il ne reste que les travaux qui ont été jugés sans gain significatif. Par exemple, les épis prévus à Agnetz ne sont plus nécessaires puisque l'abaissement de la ligne d'eau à la suite des travaux de Ramecourt a permis de « dénoyer » les banquettes qui se sont naturellement créées.



Figure 12 : Remplacement d'un ouvrage en travers (photo de droite) sur le Ru de la Garde et mise en défens (photo de gauche)

6.4.5 L'effacement d'ouvrages structurants

Durant le PPRE 2020-2024, 3 projets de RCE ont été concrétisés et 6 sont en phase d'étude de faisabilité (ou en préparation des travaux).

Le bilan des actions du PPRE 2020-2024 est positif, toutefois, il est nécessaire de ne pas donner la priorité aux actions type remplacement ou aménagement de petit ouvrage et les petites diversifications. Ce sont des travaux qui nécessitent un entretien régulier des propriétaires sous peine de perdre les bénéfices escomptés.

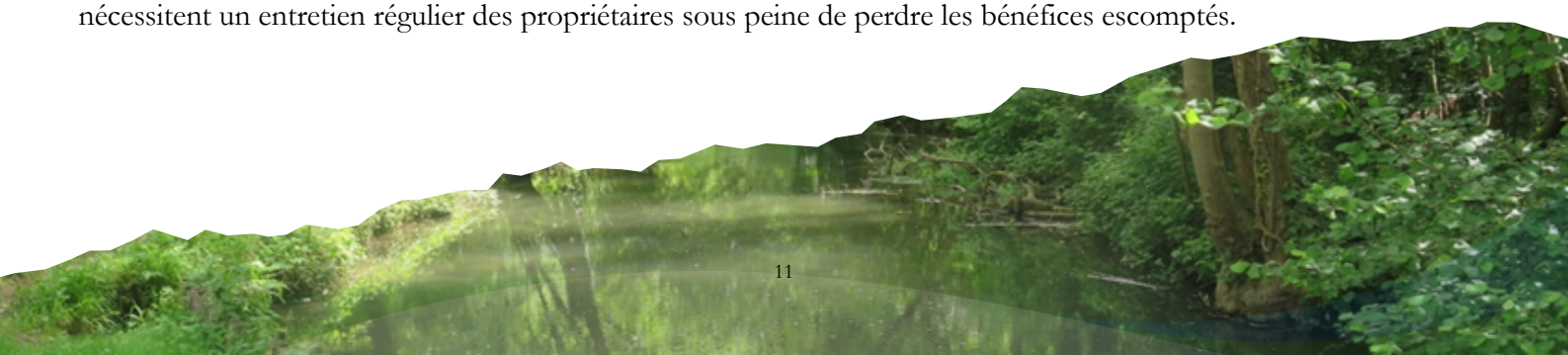

Tableau 6 : Bilan de l'intérêt des actions du PPRE 2020-2024

Type d'action	Avantages	Inconvénients	Intérêt
Méandre *Coût moyen : 39 900 € HT par projet*	- Remise du cours d'eau dans son talweg ; - Amélioration des écoulements ; - Amélioration de la qualité hydromorphologique du milieu ; - Impact immédiat.	- Modification du parcellaire ; - Nécessaire acceptation du propriétaire riverain.	+++
Entretien *Coût moyen : 57 600 € HT par an*	- Restauration du bon écoulement ; - Réouverture des milieux ; - Diversification des écoulements ; - Amélioration de la qualité physico-chimique du milieu ; - Impact immédiat.	- Peu d'intérêt pour les prestataires potentiels ; - Manque de relais des propriétaires riverains pour un effet sur le long terme.	++
Remplacement de petit ouvrage impactant la continuité écologique *Coût moyen : 3 300 € HT par projet*	- Suppression partielle ou totale de l'impact de l'ouvrage sur le milieu ; - Forte adhésion des usagers ; - Impact immédiat.	- Remplacement par un autre ouvrage ; - Gain écologique faible.	+
Effacement d'ouvrage structurant *Coût moyen : 282 200 € HT par projet*	- Rétablissement du bon écoulement du cours d'eau ; - Restauration du bon fonctionnement hydraulique du cours d'eau ; - Impact immédiat.	- Difficile adhésion des usagers.	+++
Petite diversification (épis, peignes) *Coût moyen : 11 700 € HT par projet*	- Facile à mettre œuvre ; - Création et diversification des habitats piscicoles.	- Nécessite un entretien et une recharge régulière ; - Effet sur le long terme.	+
Restauration du lit mineur (banquettes) *Coût moyen : 32 600 € HT par projet*	- Restauration hydromorphologique avec peu de moyen ; - Maitrise foncière facile ; - Impact immédiat.	- Entretien des berges à maitriser.	++
Recharge alluvionnaire *Coût moyen : 6 500 € HT par projet*	- Facile à mettre en œuvre.	- Risque de départ des matériaux ; - Faible gain écologique.	-
Reprofilage de berges *Coût moyen : 54 200 € HT par projet*	- Reconnexion des milieux annexes ; - Diversification des habitats.	- Maitrise foncière difficile.	++
Aménagement d'abreuvoirs *Coût moyen : 4 500 € HT par projet*	- Protection du milieux aquatiques ; - Adhésion des propriétaires.	- Relais des propriétaires riverains nécessaire pour un effet sur le long terme.	++
Mise en défens des berges *Coût moyen : 8 700 € HT par projet*	- Protection du milieux aquatiques ; - Adhésion des propriétaires ; - Amélioration de la qualité hydromorphologique du milieu.	- Relais des propriétaires riverains nécessaire pour un effet sur le long terme.	++
Aménagement de petit ouvrage (type buse) *Coût moyen : 2 300 € HT par projet*	- Suppression partielle ou totale de l'impact de l'ouvrage sur le milieu ; - Forte adhésion des usagers ; - Impact immédiat.	- Gain écologique faible	+
Effacement petit ouvrage (ruine, chute faible) *Coût moyen : 0 € HT par projet*	- Facile à mettre en œuvre ; - Restauration de la continuité écologique ; - Impact immédiat.		+++
Suivi de la qualité *Coût moyen : 10 500 € HT par projet*	- Amélioration de la connaissance ; - Évaluation interannuelle des actions - Données d'état factuelles.		+++

6.4.6 Suivi de la qualité et amélioration des connaissances

Durant le premier cycle du PPRE, le Syndicat a souhaité renforcer ses moyens de suivi des travaux à l'échelle du bassin versant. D'une part cela lui permet d'améliorer ses connaissances de l'état et du fonctionnement des écosystèmes du bassin versant et d'autre part, il peut évaluer l'impact de ses actions.

Aussi, pour mieux conduire cette évaluation, un réseau de stations de suivi complémentaire a été créé durant le cycle. L'objectif est de faire une évaluation annuelle de la qualité des milieux aquatiques sur la base de données objectives. En plus des stations du bassin versant dédiées à l'évaluation dans le cadre de la DCE, 13 stations seront suivies sur les volets hydromorphologique et biologique. Les premiers résultats des pêches qui ont encadré des actions de RCE montrent que l'état des cours d'eau s'améliore (tableau 7). Les comptes rendus sont disponibles sur le site Internet pour consultation : https://www.smbvbreche.fr/suivi-de-la-qualite-piscicole

Tableau 7 : Bilan du suivi piscicole pour le bassin versant de la Brèche

Station	Commune	Classe qualité IPR		
		2020	2021	2022
Pont de Saulcy	Nogent-sur-Oise			
Méandre de la Glacière	Etouy			
Aval pisciculture de Bulles	Bulles			
Méandre de Boiteaux	Breuil-le-Vert			
Le Plareu	Airion			
Moulin de Bailly Le Bel	Breuil-le-Vert			
Moulin d'en Bas	Etouy			
Marais de Litz	Litz			
Aval pisciculture de Litz	Litz			
Méandre de Ronquerolles	Agnetz			

Les premiers suivis ont permis d'encadrer les travaux du méandre d'Etouy et de Boiteaux. Ils montrent que l'état piscicole s'est amélioré et qu'à défaut, il est resté stable. Les prochains rapports permettront d'affermir ces premiers rendus qui montrent que les interventions du Syndicat sont bénéfiques pour le milieu.

7. Stratégie de gestion 2025-2029

Les communes concernées par le présent PPRE sont listées dans le tableau 9. Elles appartiennent toutes au périmètre du SAGE Brèche, soit 28 communes. Seule la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrée n'est pas concernée par le présent document (tableau 8).

Tableau 8 : Les EPCI concernés par le PPRE 2025-2029

EPCI	Nombre de communes concernées
Communauté de Communes du Clermontois	8
Communauté de Communes du Plateau Picard	7
Communauté de Communes du Liancourtois	7
Communauté de Communes Oise Picarde	2
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	2
ACSO	2

Tableau 9 : Les communes du bassin versant de la Brèche concernées par le PPRE 2025-2029

Communes SAGE Brèche	PPRE 2025-2029	Communes SAGE Brèche	PPRE 2025-2029	Communes SAGE Brèche	PPRE 2025-2029	Communes SAGE Brèche	PPRE 2025-2029
Abbeville-saint-lucien		Clermont	X	Lamecourt		Nouvard-le-franc	
Agnetz	X	Cuigneres		Le mesnil-sur-bulles		Noyers-saint-martin	
Airion	X	Epineuse		Le plessier-sur-bulles		Plainval	
Ansauvillers		Erquery		Le plessier-sur-saint-just		Quinquempoix	
Auchy-la-montagne		Ercuinvillers		Le quesnel-aubry		Rantigny	X
Avrechy	X	Essuiles	X	Liancourt	X	Remecourt	
Bailleul-le-soc		Etouy	X	Litz	X	Remerangles	
Bailleval	X	Fitz-james	X	Maimbeville		Reuil-sur-breche	X
Breuil-le-sec	X	Fouilleuse		Maulers		Saint-aubin-sous-erquery	
Breuil-le-vert	X	Fournival		Mogneville	X	Saint-just-en-chaussee	X
Bruneuillers-la-motte		Francastel		Monchy-saint-eloi	X	Saint-remy-en-l'eau	X
Bucamps		Froissy		Montreuil-sur-breche	X	Thieux	
Bulles	X	Haudivillers		Neuilly-sous-clermont	X	Valescourt	X
Cambronne-les-clermont	X	La neuville-en-hez	X	Nogent-sur-oise	X	Villers-saint-paul	X
Catenoy		La neuville-saint-pierre		Nointel		Warvigneis	
Caillon-fumechon		Lachaussee-du-bois-d'ecu		Noiremont			
Cauffry	X	Laigneville	X	Noroy			

En repartant du diagnostic initial du bassin versant, ce PPRE a pour ambition de mettre en œuvre des actions pérennes déjà recensées. Le Syndicat s'inscrit dans une stratégie qui consiste à suivre ce diagnostic pour prescrire les travaux qui lui permettraient de reconquérir le bon état du milieu. L'objectif est d'épuiser l'ensemble de ces actions jusqu'à mener un programme de routine pour l'entretien et le suivi du milieu.

Pour ce faire et dans le cadre de ce programme de 5 ans, il faut arrêter une liste et un calendrier qui constitueront le cadre d'intervention du SMBVB. Toutefois l'ensemble des actions recensées lors du diagnostic seront annexées au présent PPRE. Cela permettra de substituer des actions en cas d'imprévus. D'autre part dans ce second cycle, un accent particulier sera mis sur les affluents de la Brèche.

Ce document constitue un dossier de demande de **Déclaration d'intérêt Général (DIG)** et **un dossier de déclaration** portant sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) au titre de l'article R. 214-32 du Code de l'environnement.

7.1 Les modalités d'intervention

7.1.1 Etudes

Dans le cadre de travaux complexes nécessitant d'identifier et de limiter les risques, le Syndicat s'engage à faire appel aux partenaires techniques adéquats qu'il s'agisse d'améliorer la connaissance du fonctionnent hydraulique du cours d'eau (maitrise d'œuvre) ou de sécuriser les travaux à mettre en œuvre (géotechnique, analyse complémentaire, inventaire faune/flore, etc.).

Dans ce cadre, un comité de pilotage sera systématiquement mis en place. Il sera composé à minima de la Police de l'Environnement, de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise, de l'Agence de l'Eau de la Fédération Départementale de Pêche de l'Oise et des élus territoriaux concernés.

7.1.2 Concertation

Avant de passer à la phase travaux, une concertation avec les propriétaires riverains permettra de cadrer l'intervention du Syndicat sur les parcelles privées concernées. En plus de la DIG, une convention permettra de fixer le périmètre d'action des différentes parties.

7.1.3 Travaux

En phase travaux, le COPIL engagé en phase étude sera sollicité pour suivre les interventions sur le milieu. Des réunions régulières seront tenues pour permettre un suivi efficace des chantiers. Il s'agira généralement de l'entretien et des travaux nécessitant l'intervention d'un maitre d'œuvre.

En phase travaux, il peut être nécessaire de mettre en œuvre une phase de médiation. Pour ce faire, le Syndicat, représenté par ses élus et accompagné des acteurs publics concernés, organisera la médiation en présence des parties requérantes.



8. Amélioration des connaissances

À la suite du premier PPRE, le SMBVB continuera d'évaluer son action pour améliorer ses connaissances et argumenter son retour d'expérience. Pour ce faire, il s'appuiera sur le réseau de stations complémentaires mis en œuvre par le Syndicat (volet 4). L'objectif est d'appliquer des indicateurs qui permettront d'apprécier l'évolution de la qualité des milieux et ainsi, de mesurer l'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau.

9. Le principe des actions du PPRE 2025-2029

À partir du diagnostic, du bilan du PPRE 2020-2024 et de la concertation, les actions qui seront mises en œuvre dans ce PPRE devront participer à l'atteinte des objectifs fixés dans le SAGE et le SDAGE. Ce PPRE regroupera en plus de l'entretien, 6 types d'actions.

9.1 Entretien

Comme dans le cycle précédent, un linéaire d'environ 20 km sera traité par an, soit un passage sur l'ensemble du linéaire en gestion du Syndicat durant 5 ans. Il s'agira d'assurer un entretien régulier (figure 13) pour assurer le libre écoulement des cours d'eau, tout en favorisant la diversification des écoulements. Ces travaux seront sélectifs et comprendront :

-L'arrachage ou le faucardage d'herbiers aquatiques en excès ;
-L'élagage des branches basses ;
-L'abattage sélectif ;
-Le recépage ;
-La création d'arbres têtards ;
-L'enlèvement sélectif des embâcles ;
-Le déconcrétionnement calcaire.

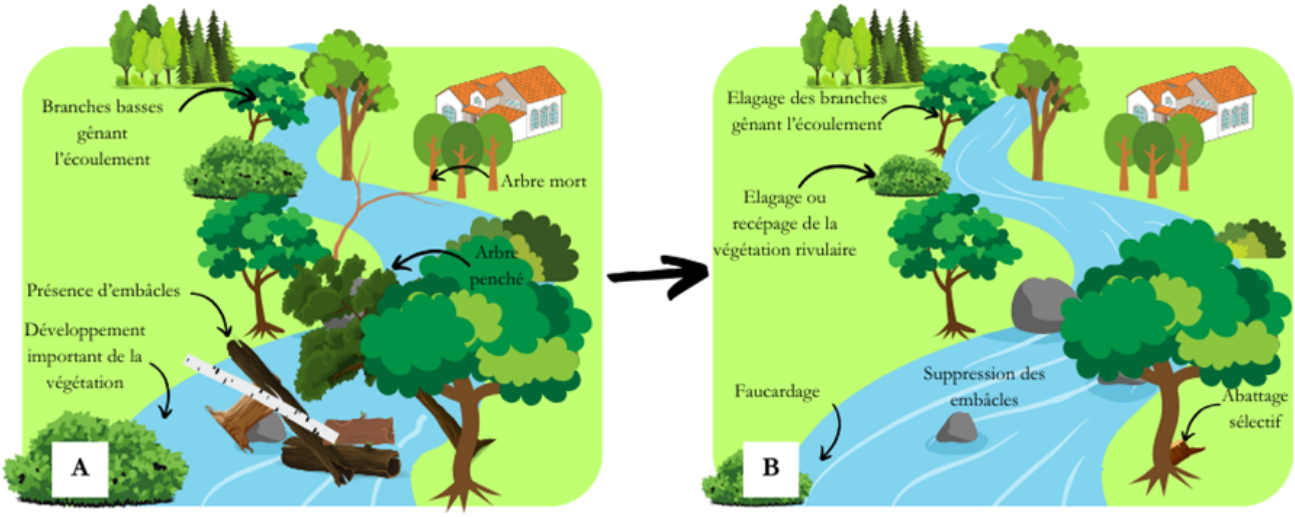

Figure 13 : Principes de l'entretien régulier de cours d'eau (A : état avant entretien, B : état après entretien)



9.2 Les méandres - MEA

5 méandres ont été recensés pour ce PPRE. Ils ont été supprimés pour simplifier les usages anthropiques, mais ils sont visibles sur site ou sur les cartes et photographies aériennes. Ces projets nécessitent l'accord des propriétaires pour les mettre en œuvre. Avant d'entreprendre les travaux de reméandrage le Syndicat vérifiera que l'intervention permette une amélioration réelle des écoulements et une diversification des habitats. L'objectif de ces travaux de reméandrage est d'entreprendre les mesures permettant au cours d'eau de retrouver sa mobilité latérale et de se rapprocher ou retrouver son bon état hydromorphologique. Ces travaux comprendront :

-Le déblaiement de l'ancien lit en prenant en compte une alternance radier/mouille ;

-La suppression des contraintes latérales quand le contexte le permet pour faciliter les débordements en zone humide.

Chaque projet de reméandrage fera l'objet d'un porté à connaissance qui détaillera les travaux avant leur mise en œuvre.

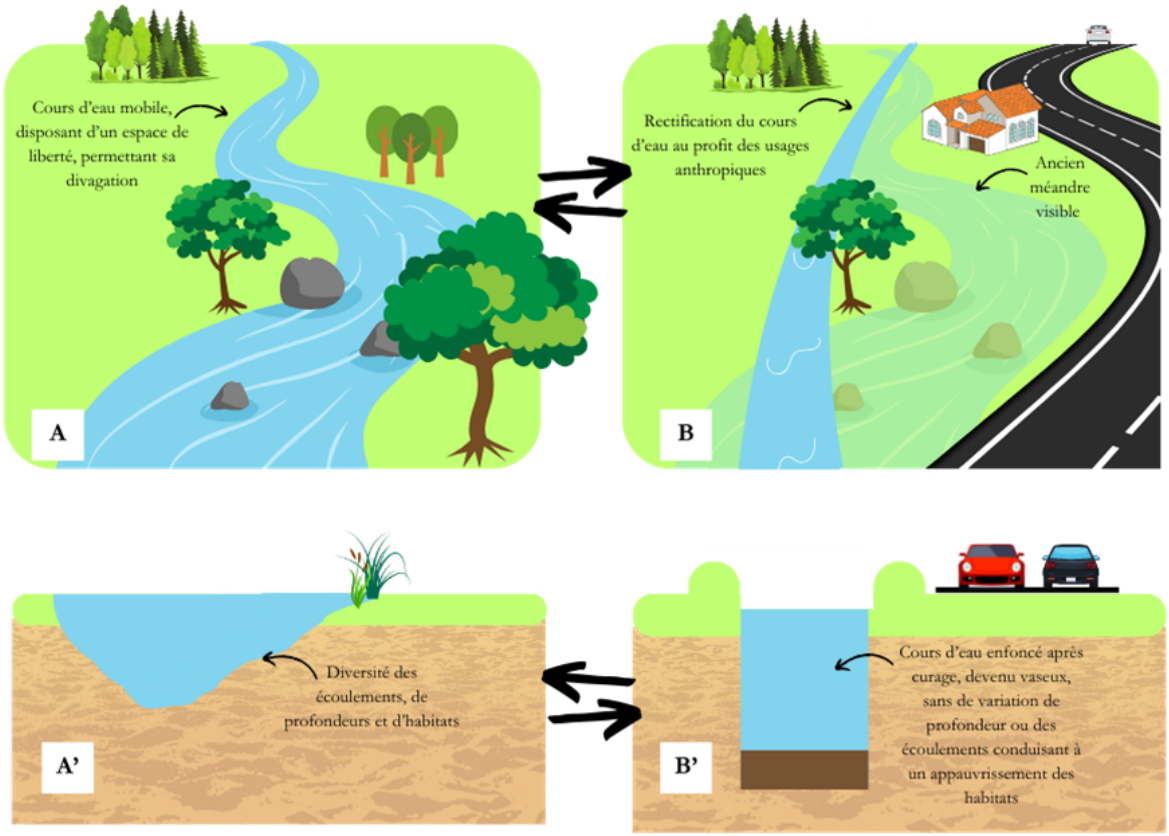

Figure 14 : Principes de la réouverture de méandre (A et A' : Vues plane et transverse du cours d'eau en bon état hydromorphologique, B et B' : Vues plane et transverse du cours d'eau modifié)

9.3 Le remplacement d'ouvrage - RDO

Il s'agit du remplacement d'un ouvrage problématique par un ouvrage permettant l'amélioration de la circulation sédimentaire et piscicole et de faire cesser un désagrément. Aucun n'est supérieur à 10 m. Les travaux s'effectueront dans les règles de l'art, hors période des optimum écologiques en suivant le descriptif et la méthodologie présentés pour chaque action. Considérant que la présente demande est suffisante pour la Déclaration des travaux, le porté à connaissance pour ce type d'action ne sera pas systématique.



Figure 15 : Remplacement d'ouvrage (SMBVB, 2021)

9.4 La restauration de la continuité écologique - RCE

Ce type d'actions regroupe d'une part les opérations concernant des ouvrages comme les seuils liés aux moulins et pour lesquels le Syndicat se propose d'intervenir, sous délégation de maitrise d'ouvrage pour les actions envisageant l'étude de faisabilité d'un scénario ambitieux. Les autres cas concernent des seuils mal calés et causant une interruption de la continuité écologique, mais non-inscrits au Réseau des Obstacles à l'Écoulement. Dans toutes ces actions, des études seront entreprises pour déterminer le moyen de supprimer l'effet des seuils à minima (figure 17) et au mieux de mettre en œuvre une solution permettant le meilleur gain écologique possible (figure 16). L'ensemble de ces études et travaux prendront en compte les objectifs de restauration établis pour les espèces cibles du bassin versant.

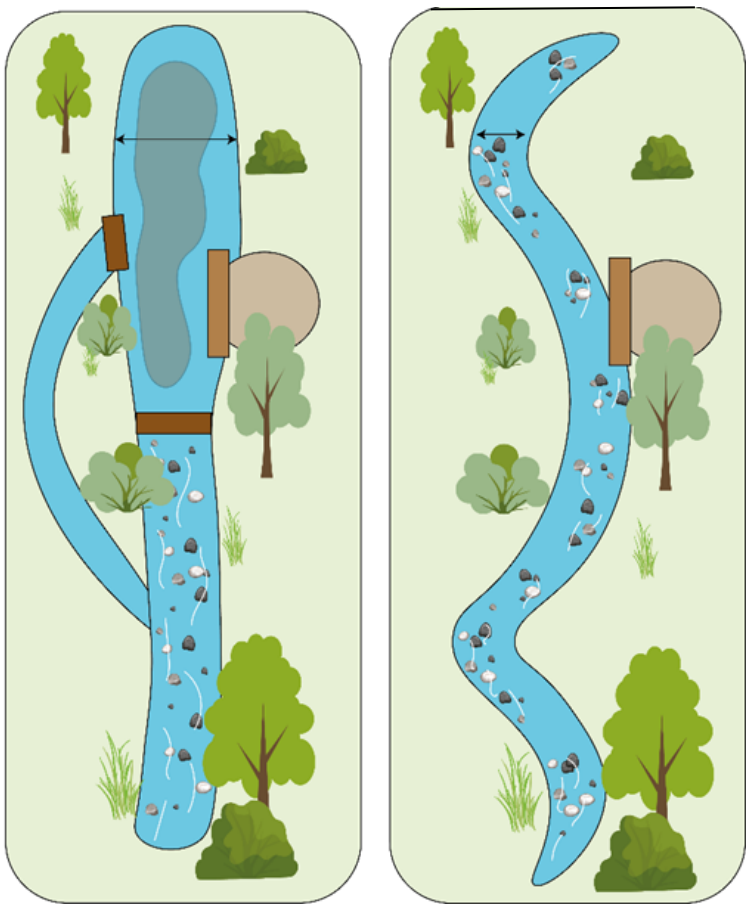

Figure 16 : Schéma en vue plane d'une restauration ambitieuse de la continuité écologique (SMBVB, 2023)

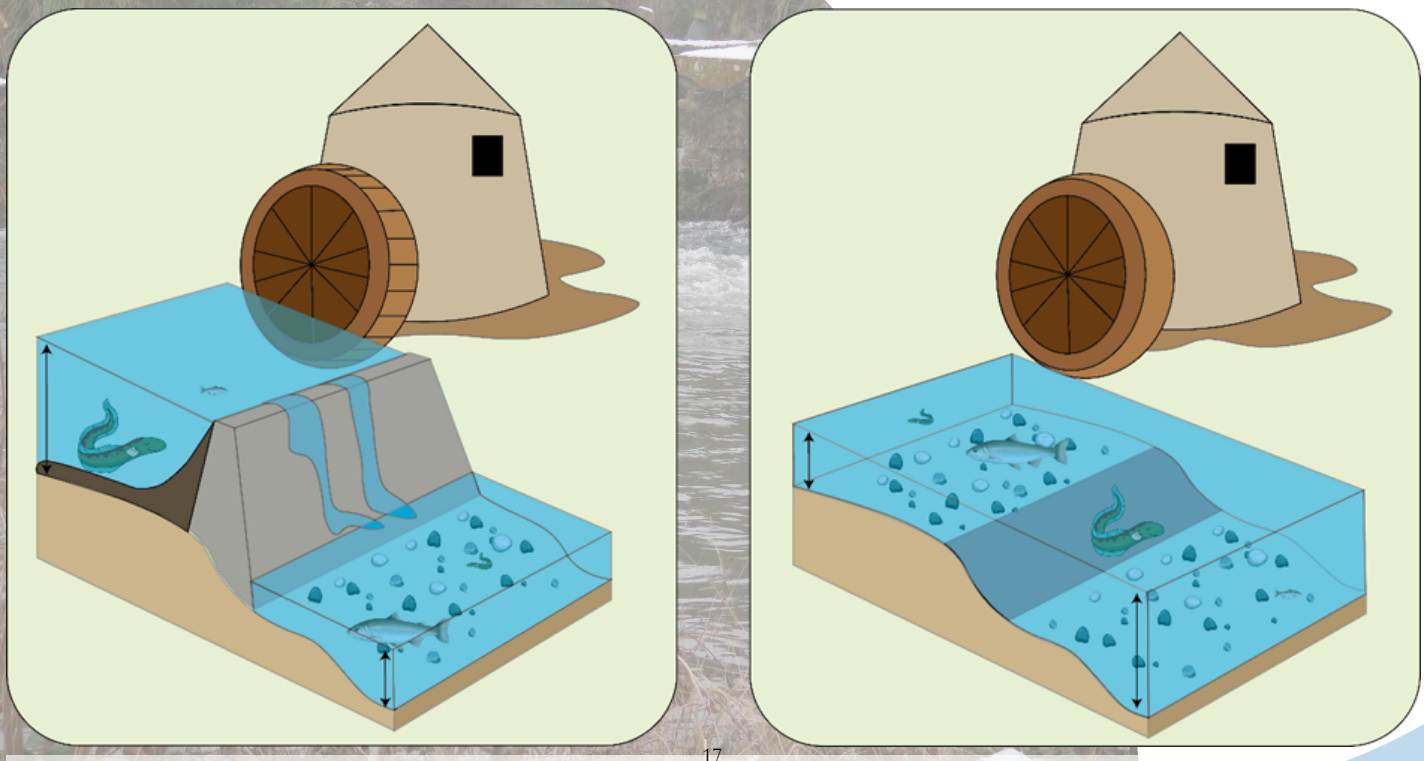

Figure 17 : Principe de la restauration écologique par simple effacement d'ouvrage (SMBVB, 2023)

9.5 La restauration hydromorphologique - REH

La restauration hydromorphologique concerne les travaux de mise en œuvre de banquettes alternées, de suppression de contraintes latérales pour reconnecter le cours d'eau aux zones humides annexes, la remise à ciel ouvert et la renaturation de cours d'eau. La création de banquettes alternées (figure 18) consistera à disposer de la terre constituant les merlons lorsqu'ils existent, ou sinon, d'apport de terre végétale pour créer des banquettes. Elles permettront de resserrer le lit mineur pour 2/3 afin de recréer un chenal d'étiage, de permettre la chasse de la vase et le retour d'un substrat diversifié. La remise à ciel ouvert (figure 20) consiste à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir au cours d'eau les conditions optimales pour la reconquête du bon état. La suppression des contraintes latérales (figure 19) comprend l'effacement des merlons et le reprofilage des berges pour resserrer le lit quand il est trop large, faciliter la connexion latérale et abaisser la ligne d'eau quand elle est contrainte artificiellement.

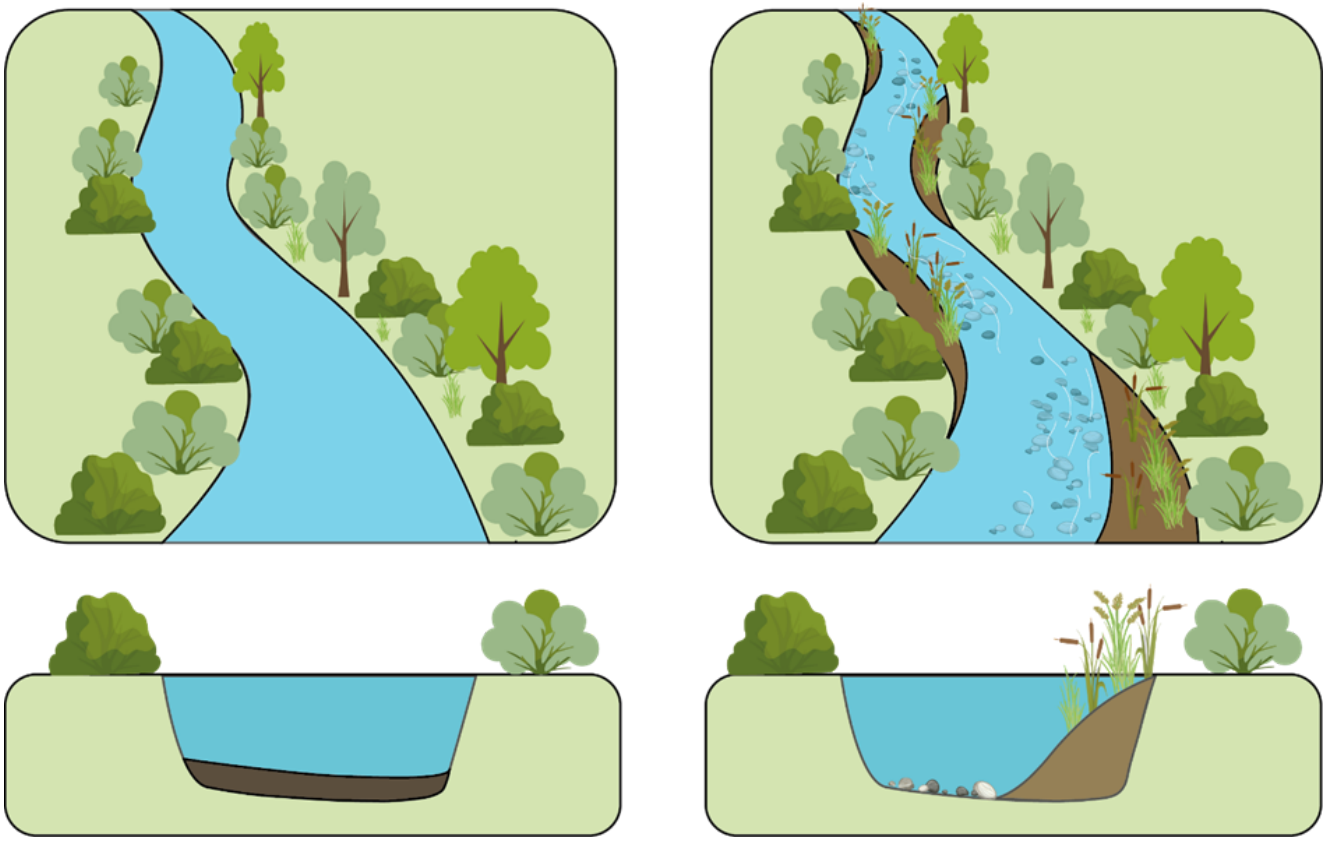

Figure 18 : Principes de la restauration hydromorphologique par mise en œuvre de banquettes alternées (SMBVB, 2023)

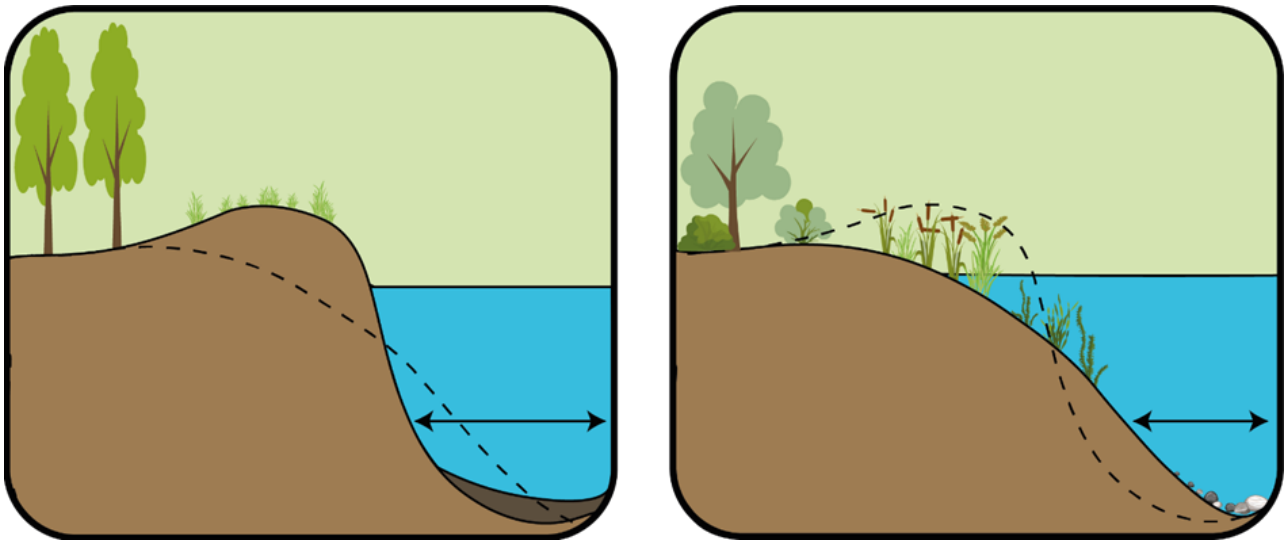

Figure 19 : Schéma de principe de la reconnexion transversale par effacement de merlon (SMBVB, 2023)

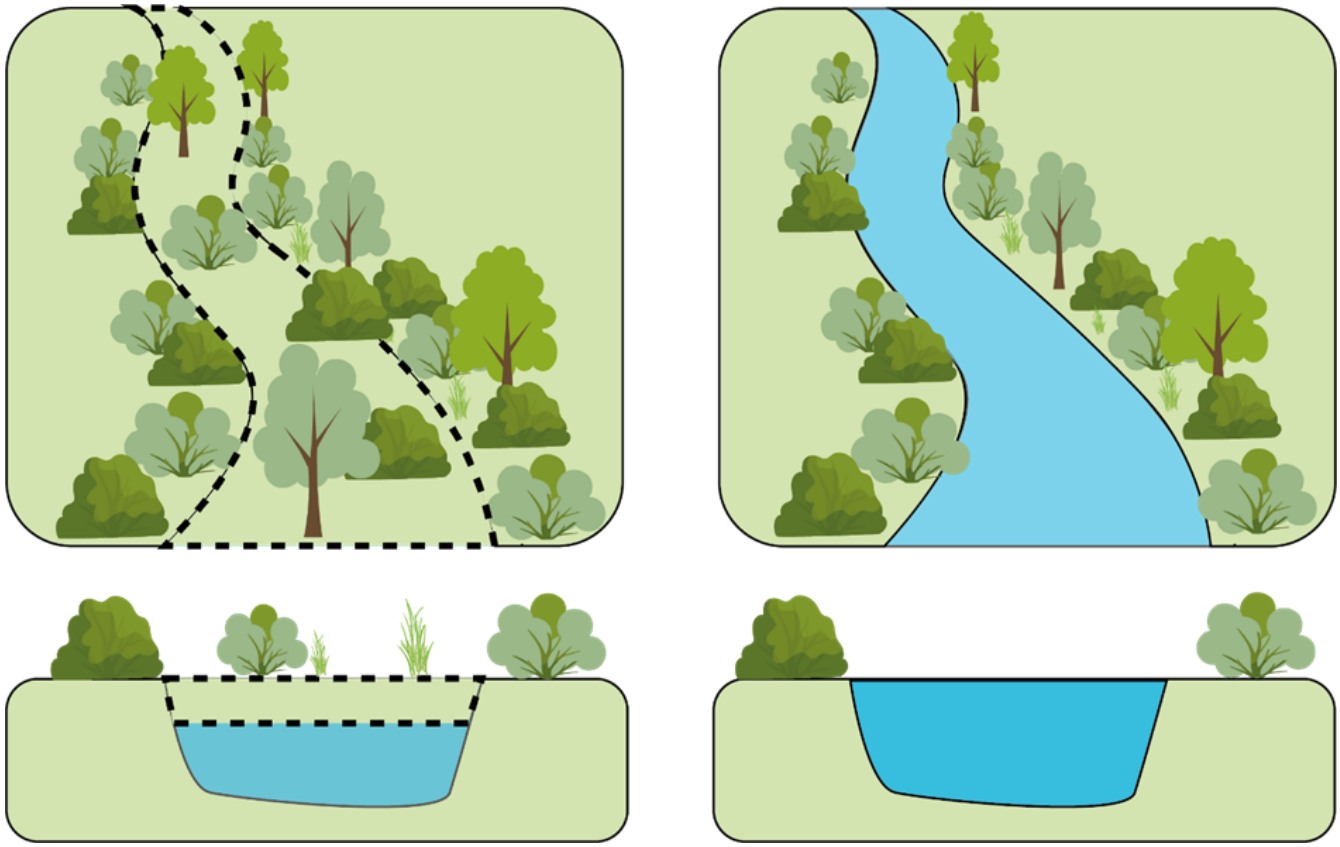

Figure 20 : Principes de la restauration hydromorphologique par remise à ciel ouvert du cours d'eau (SMBVB, 2023)

9.6 La mise en défens et la pose d'abreuvoir - MDA

Le long des pâtures, l'absence de clôture permet la divagation du bétail dans le cours d'eau quand il vient s'abreuver. Ce manque d'aménagement participe à la dégradation de la qualité physico-chimique et hydromorphologique du milieu. Pour pallier cela, le Syndicat propose la mise en œuvre d'abreuvoirs et de clôtures (figure 21). Après la pose et par convention, le propriétaire s'engage à entretenir l'installation pour la pérenniser. Les abreuvoirs consisteront en la création d'une descente aménagée arrêtant le piétinement tout en permettant l'abreuvement des bêtes. Ces interventions s'accompagneront de travaux de remise en état des berges si nécessaire.



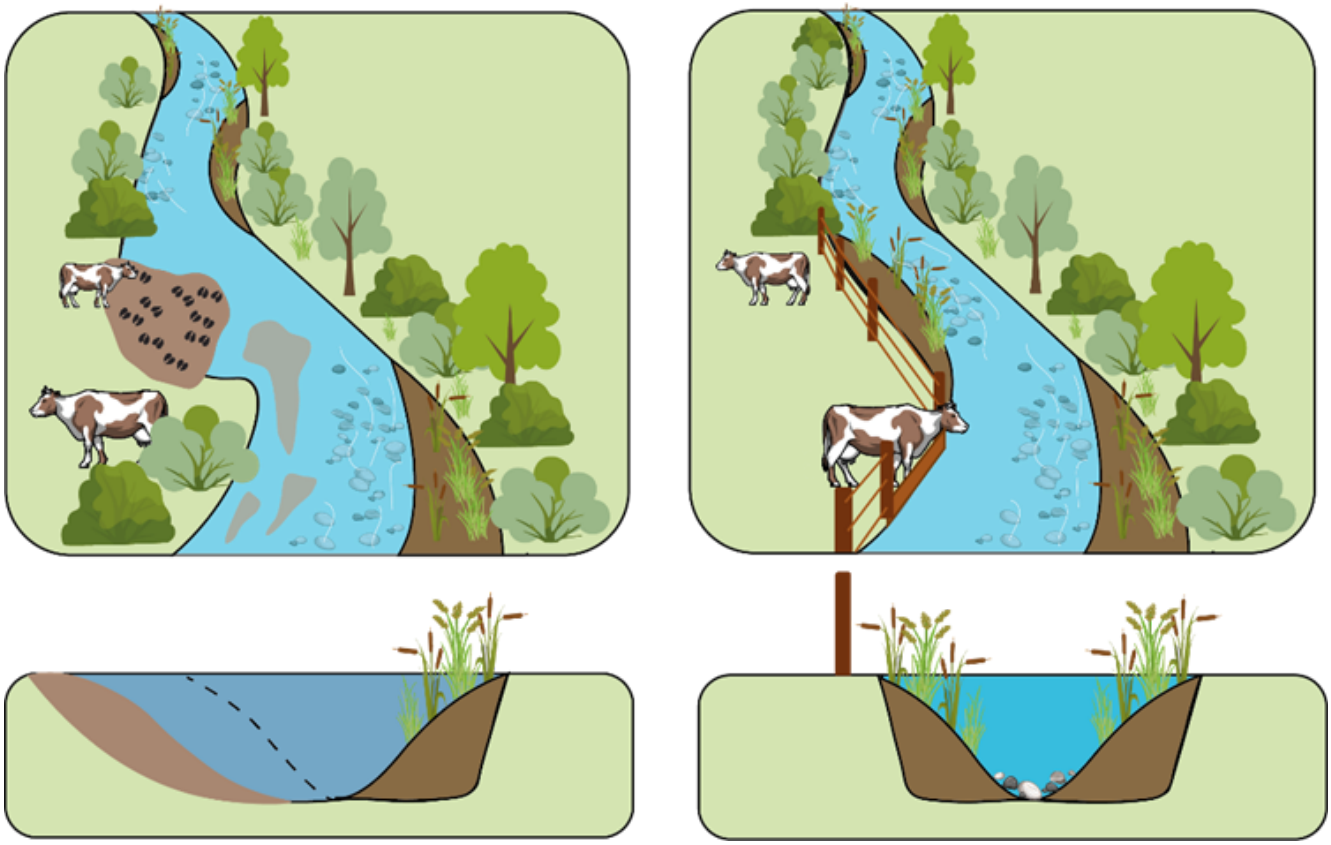

Figure 21 : Schéma de principe de l'aménagement d'abreuvoir et de la mise en défens du cours d'eau (SMBVB, 2023)

9.7 Etudes et suivis visant la reconquête du bon état - ETS

Deux études sont inscrites dans ce cycle de PPRE. La première concerne l'amélioration de la connaissance de la population d'écrevisses à pattes blanches du bassin versant et la seconde servira à évaluer l'impact de l'action du Syndicat sur l'ensemble du bassin versant.



10. Couts estimatifs de la programmation pluriannuelle

Le tableau suivant synthétise les coûts à engager pour le cycle 2025-2029

Tableau 10 : Détail des actions inscrites au PPRE 2025-2029

	Couts estimés (€ TTC)	Nombre d'actions					
		Total	2025	2026	2027	2028	2029
Études - ETS	132 000	2					
Mises en défens et abreuvoirs - MDA	48 000	8	8				
Méandre - MEA	516 000	5	1	1	1	1	1
Restauration de la continuité écologique - RCE	6 764 400	10	2	2	2	2	2
Remplacement d'ouvrage - RDO	87 600	4	1	1	1		1
Restauration hydromorphologique - REH	1 854 480	19	5	7	2	2	3
Entretien	360 000						
Coût total PPRE 2025-2029	9 402 480						
Participation AESN	8 098 344						
Participation FEDER	1 073 400						
Participation CD60	144 000						
Participation Propriétaires	93 000						
Reste à charge SMBVB	401 736						

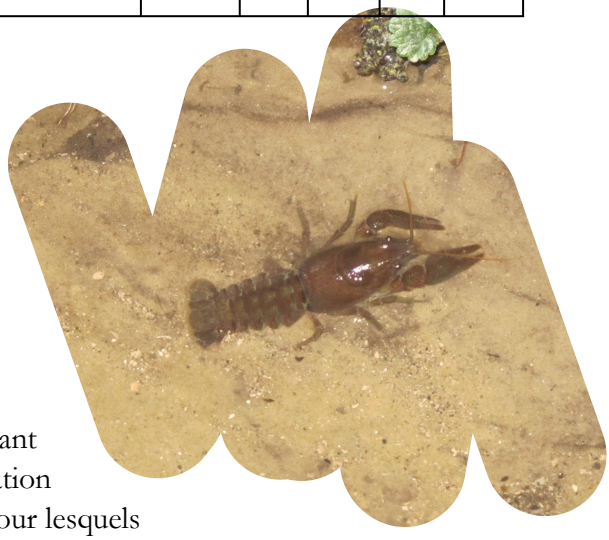

L'ensemble des actions du PPRE 2025-2029 est estimé pour un montant total de 9 402 480 € TTC (tableau 10). Ce montant comprend l'estimation de la totalité des restaurations au droit des seuils liés aux moulins et pour lesquels le Syndicat se propose d'intervenir, sous délégation de maitrise d'ouvrage. Ces opérations sont des opportunités soumises à l'accord des propriétaires et à l'abrogation d'éventuels droits d'eau. Le nombre d'actions correspond aux opérations qui ne dépendent pas de l'abrogation d'un droit d'eau, soit 48 actions.

11. Plan de financement

Afin de financer les actions prévues, le Syndicat fera appel à ses partenaires financiers. Les actions de type RCE sont financées en totalité par l'AESN et le FEDER. Le Conseil départemental et l'AESN participent au financement de l'entretien à hauteur de 40%. Le reste à charge pour le SMBVB est de 20% soit un montant de 401 736 € TTC pour financer le PPRE 2025-2029.

11.1 L'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le 11ème programme d'intervention 2019-2024 indique un seuil plancher pour les projets de 10 000 € TTC et de 3 500 € TTC pour les études. Les taux sont reportés dans le tableau 11.



Tableau 11 : Taux du 11ème programme d'aide de l'Agence de l'eau concernant les actions du PPRE 2025-2029

Nature des travaux	Taux d'aide
Études	80 %
Effacement d'obstacle	80 % + 10 % si CTEC
Rétablissement partiel de la continuité écologique	50 %
Travaux de restauration et renaturation de cours d'eau	80 %
Entretien des cours d'eau	40 %
Suivi qualitatif complémentaire	80 %
Mesures et études spécifiques pour effectuer un diagnostic ou vérifier des objectifs de programmation	80 %
Matériel d'acquisition, de bancarisation et rapport d'interprétation des données	80 %

11.2 La Région Haut de France pour les fonds FEDER

Les fonds FEDER permettent également de financer les études et travaux, dans le cadre de la restauration de la continuité écologique. Toutefois, ces financements n'excèdent pas 20% du montant total TTC.

11.3 Le Conseil Départemental de l'Oise

Le Conseil Départemental de l'Oise finance 40% des travaux d'entretien de cours d'eau. Cela permettra au Syndicat de compléter son budget.

12. Le Cadre réglementaire

Le bassin versant de la Brèche (*cf.* volet 4) ne comprend que des cours d'eau non domaniaux qui appartiennent de ce fait, aux propriétaires riverains (art. L215-2 du Code de l'Environnement). Cette demande de DIG ne prive pas les propriétaires riverains de leurs droits et devoirs en matière d'entretien régulier au titre de l'article L215-14 du Code de l'Environnement et de leur droit de pêche tel que prévu dans l'article L432-1 du Code de l'Environnement. Ci-dessous, la liste des Associations Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui bénéficient du droit de pêche pour le bassin versant de la Brèche :

-AAPPMA d'Agnetz « Le Vairon » ;
-AAPPMA d'Avrechy ;
-AAPPMA de Breuil le Vert « La truite verte » ;
-AAPPMA de Bulles « La truite bulloise » ;
-AAPPMA de Creil « Les Pêcheurs Creillois » ;
-AAPPMA d'Étouy ;
-AAPPMA de Laigneville « Le Gardon » ;
-AAPPMA de La Neuville-en-Hez « La Carpe Neuvilloise » ;
-AAPPMA de Liancourt « Le Vairon » ;
-AAPPMA de Monchy-Saint Éloi / Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul « La Truite »
-AAPPMA de Saint Just En Chaussée « Le Vivier aux Moines ».

12.1 Les Objectifs d'état

Les actions prévues et présentées dans le volet 2 sont justifiées par la nécessité d'atteindre le bon état des milieux aquatiques imposé par la Directive-Cadre sur l'Eau. Les objectifs d'état sont fixés par bassin versant dans le SDAGE 2022-2027 pour la Brèche. Ils doivent servir de fil directeur pour le programme d'entretien et de restauration du Syndicat. Ainsi, le SDAGE indique que l'objectif d'état écologique pour les eaux superficielles est au-delà de 2027. Il fixe comme ambition la reconquête du bon état (figure 22).

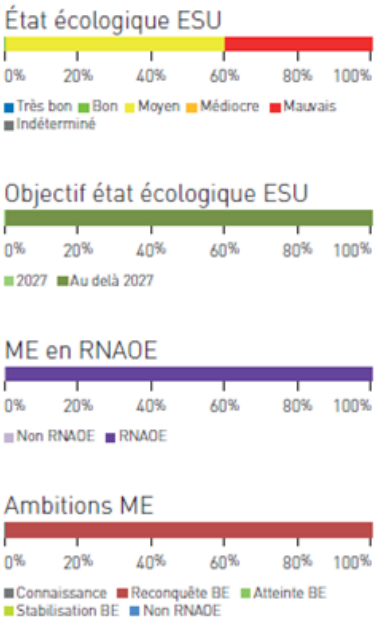

Figure 22 : Etat des lieux et objectifs d'état pour le bassin versant de la Brèche (SMBVB, 2024)

12.2 Le Code de l'Environnement

La présente démarche respecte les spécifications du Code de l'Environnement. Entre autres, l'article L211- 7 du code régit l'intervention des « collectivités territoriales et leurs groupements (…), des établissements publics territoriaux de bassin (…) pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrage ou installation présentant un caractère d'intérêt général, dans le cadre du SAGE ». Ces interventions concernent notamment :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles ;
- La protection et la restauration des sites des écosystèmes aquatiques (…) ainsi que les formations boisées riveraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositif de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le Code de l'Environnement instaure également une servitude de passage dans l'article L. 215-18.

12.3 Le Code Rural

Cette démarche répond également aux spécifications du Code Rural. À noter que, l'article L151-36 du Code rural et de la pêche maritime indique que (…) les "syndicats mixtes peuvent prescrire ou exécuter les travaux (…) ayant un caractère d'intérêt général". Ces travaux doivent concerner :

1°) L'aménagement des versants ;
2°) Les travaux de débroussaillement des terrains (tel que mentionné à l'article L. 226- 2 du même code) ;
7°) Les travaux de débardage par câble et les travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois.

L'article L.151- 37 définit que le programme des travaux à réaliser est arrêté par le Syndicat. Il prévoit la répartition des dépenses. (…) Ce programme doit définir les modalités de l'entretien. Il doit être soumis à enquête publique comme mentionné dans le Code de l'Environnement.

12.4 Séquence Eviter Réduire et Compenser

Cette séquence ERC vise à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'éviter, de réduire et de compenser les "impacts négatifs significatifs sur l'environnement". Dans ce cadre, le Syndicat en tant que maître d'ouvrage, veillera dans la réalisation de ses projets à mettre en œuvre, toutes les mesures identifiées pour ne pas dégrader les milieux lorsqu'il intervient.

Ce PPRE entend participer à l'amélioration de l'état écologique des milieux. Dans ce cadre, le Syndicat évitera la destruction d'espèces et d'habitats protégés. Ses projets sont prévus hors périmètre des habitats protégés (figure 25).

Hormis l'entretien des cours d'eau, les travaux en rivière éviteront la période de reproduction des poissons, soit entre le 15 octobre et le 15 mai, pour les amphibiens entre le 15 février et le 15 juin et pour les oiseaux entre le 15 mars et le 01 aout. À noter que, l'entretien en rivière n'est prévu qu'avec des méthodes « douces », aucun engin lourd n'intervient dans le lit du cours d'eau pour éviter la destruction des frayères. Un inventaire faune/flore/habitats sera fourni dans le cadre des projets ambitieux de Restauration de la continuité écologique pour renforcer l'effort d'évitement. Cela permettra l'amélioration constante des connaissances des espèces animales et végétales présentes sur le bassin versant de la Brèche.

Tableau 12 : Synthèse des mesures ERC appliquées au PPRE 2025-2029

Type d'action	Phase	Mesures ERC	Application PPRE
Méandres	Conception	Évitement anticipé	Inventaire faune flore pour définir les caractéristiques du projet en prenant en compte les habitats et les espèces présentes sur site
	Travaux	Évitement géographique	Balisage des zones d'intervention
		Évitement technique	Absence de rejet polluant dans le milieu naturel Identification des zones de ravitaillement des hydrocarbures, utilisation de fluides biodégradables
		Évitement temporel	Travaux en journée, hors périodes de reproduction de la faune
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès
		Réduction technique	Adaptation des engins de chantier, optimisation des déblais/remblais, lutte contre les EEE, pêche de sauvegarde et de sauvetage, installation de filtres MES, remise en état du site après travaux
Entretien	Travaux	Évitement technique	Solution manuelle, abattage sélectif, Absence de rejet polluant dans le milieu naturel, utilisation de fluides biodégradables
		Évitement temporel	Travaux en journée
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès
		Réduction technique	Adaptation des engins de chantier, lutte contre les EEE
Remplacement d'ouvrage	Travaux	Évitement technique	Absence de rejet polluant dans le milieu naturel
		Évitement temporel	Travaux en journée, hors périodes de reproduction de la faune
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès
Restauration de la continuité écologique	Conception	Évitement anticipé	Inventaire faune flore pour définir les caractéristiques du projet en prenant en compte les habitats et les espèces présentes sur site
	Travaux	Évitement géographique	Balisage des zones d'intervention
		Évitement technique	Absence de rejet polluant dans le milieu naturel Identification des zones de ravitaillement des hydrocarbures, utilisation de fluides biodégradables
		Évitement temporel	Travaux en journée, hors périodes de reproduction de la faune
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès
		Réduction technique	Adaptation des engins de chantier, optimisation des déblais/remblais, lutte contre les EEE, pêche de sauvegarde et de sauvetage, installation de filtres MES, remise en état du site après travaux



Type d'action	Phase	Mesures ERC	Application PPRE
Restauration hydromorphologique	Conception	Évitement anticipé	Inventaire faune flore pour définir les caractéristiques du projet en prenant en compte les habitats et les espèces présentes sur site
	Travaux	Évitement géographique	Balisage des zones d'intervention
		Évitement technique	Absence de rejet polluant dans le milieu naturel Identification des zones de ravitaillement des hydrocarbures, utilisation de fluides biodégradables
		Évitement temporel	Travaux en journée, hors périodes de reproduction de la faune
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès
		Réduction technique	Adaptation des engins de chantier, optimisation des déblais/remblais, lutte contre les EEE, pêche de sauvegarde et de sauvetage, installation de filtres MES, remise en état du site après travaux
Aménagement d'abreuvoirs et mise en défens des berges	Travaux	Évitement technique	Absence de rejet polluant dans le milieu naturel
		Évitement temporel	Travaux en journée, hors périodes de reproduction de la faune
		Réduction géographique	Limitation de l'emprise du projet et des accès

12.5 Le respect de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

Toute personne (physique ou morale, publique ou privée, propriétaire, exploitant ou entreprise) qui souhaite réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité ayant un impact sur le milieu aquatique doit soumettre son projet à la loi sur l'eau (art. L214-1 et suivants du Code de l'Environnement) pour savoir quel régime, Déclaration ou Autorisation, s'applique.

Tableau 13 : Régime de Déclaration ou d'Autorisation s'appliquant aux actions du PPRE 2025-2029

Actions du PPRE	Rubrique concernée	Détail	Régime
Méandre	3.3.5.0	Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif.	D
Entretien au titre de l'art. L215-14 du Code de l'Environnement	Non concerné		
Remplacement d'ouvrage	3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 (…) ; 1°) Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2°) Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).	D
Restauration de la continuité écologique	3.3.5.0	Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif.	D
Restauration hydromorphologique	3.3.5.0	Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif.	D
Aménagement d'abreuvoirs et mise en défens des berges	3.3.5.0	Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif.	D

L'ensemble des actions du PPRE est soumis à Déclaration.

13. Notice d'incidence

13.1 Conformité des actions avec le SAGE Brèche

Les enjeux du SAGE Brèche portent sur la maitrise de la qualité physico-chimique des milieux par une diminution des apports d'azote, de phosphore et de pesticides dans le milieu. Les enjeux portent également sur la qualité hydromorphologique des cours d'eau, la maitrise des assecs des sources de l'Arré et de la Brèche. Un autre enjeu du SAGE consiste à maintenir un bon équilibre entre les besoins et la disponibilité de la ressource. Le dernier enjeu du SAGE concerne la connaissance des axes de ruissellement et du risque d'inondation. Ces enjeux sont traduits dans les orientations du SAGE.

Le présent PPRE répond aux dispositions du SAGE suivantes :

- Garantir une qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Protéger les patrimoines des milieux aquatiques et humides ;
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource et prévenir les risques en anticipant les effets du changement climatique.

Le détail des orientations est présenté dans le tableau 14.

Tableau 14 : Les dispositions du SAGE s'appliquant au PPRE 2025-2029

Orientations	Dispositions du SAGE	Application au PPRE
Garantir une qualité des eaux superficielles et souterraines		
Pollutions diffuses (nitrates et pesticides)	B1 : Mise en place de suivis complémentaires en eaux de surface en lien avec la pluviométrie (produits phytosanitaires, polluants émergents)	X
	B2 : Sensibilisation et accompagnement des gestionnaires privés et des prescripteurs pour améliorer l'entretien des espaces urbanisés non publics et des réseaux linéaires	X
	B3 : Mise en oeuvre de démarche AAC sur les captages pour la reconquête de la qualité des eaux	
	B4 : Mise en oeuvre d'une animation agricole sur les captages pour la reconquête de la qualité des eaux	
	B5 : Réalisation d'études d'opportunité à l'AB et au développement de filières locales de productions à bas niveaux d'intrants	
Assainissement en zones prioritaires	B6 : Mise à jour des diagnostics de réseaux et des schémas d'assainissement collectif	
	B7 : Généralisation des diagnostics permanents	
	B8 : Contrôle des branchements et mise en place d'un programme de mise en conformité	
	B9 : Amélioration des réseaux d'assainissement collectif pour limiter la fréquence des rejets directs	
	B10 : Limitation des rejets liés aux activités industrielles et mise en conformité des arrêtés avec l'objectif de bon état	
	B11 : Amélioration de la connaissance de la pollution industrielle des sols et des eaux pluviales sur les AAC	



Orientations	Dispositions du SAGE	Application au PPRE
Protéger les patrimoines des milieux aquatiques et humides		
Continuité écologique	C1 : Planification et coordination des actions de restauration de la continuité écologique avec un accompagnement des propriétaires	X
	C2 : Intervention sur les ouvrages de l'Arré pour restaurer la continuité écologique	X
	C3 : Gestion des ouvrages pour favoriser la continuité écologique	X
Qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau	C4 : Mise en place de suivis biologiques complémentaires	X
	C5 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau	X
	C6 : Sensibilisation des élus, services techniques communaux et propriétaires riverains à l'entretien régulier et à la préservation des cours d'eau	X
	C7 : Reméandrage de cours d'eau	X
	C8 : Limitation de l'artificialisation des cours d'eau	X
	C9 : Accessibilité des berges au grand public par des voies douces	X
	C10 : Sensibilisation au retrait de nouvelles peupleraies en berge de cours d'eau	X
	C11 : Protection des cours d'eau et de leurs berges dans les documents d'urbanisme	X
Zones humides	C12 : Valorisation des zones humides auprès du grand public	
	C13 : Sensibilisation à l'entretien des zones humides auprès des collectivités, propriétaires et agriculteurs	
	C14 : Entretien adapté de toutes les zones humides communales	
	C15 : Actualisation de l'inventaire et diagnostic des fonctionnalités des zones humides	
	C16 : Promotion des MAEC sur les zones humides	
	C17 : Restauration des zones humides dégradées au regard des fonctionnalités	X
	C18 : Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme	
	C19 : Protection et préservation des zones humides	X
	C20 : Préserver les fonctionnalités des zones humides	X
	C21 : Réalisation de l'inventaire des mares en lien avec les corridors écologiques	
Espèces envahissantes	C22 : Sensibilisation à la gestion des espèces exotiques envahissantes	X
	C23 : Suivi des foyers d'EEE et interventions ciblées	X

L'ensemble des actions du PPRE suit les orientations du SAGE Brèche

13.2 Conformité avec le SDAGE du bassin Seine Normandie

Le présent PPRE est concerné par l'Orientation Fondamentale 1 du SDAGE : Pour un territoire vivant et résilient : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée. Le PPRE suit les dispositions comme présenté dans le tableau 15.



Tableau 15 : Les dispositions du SDAGE s'appliquant au PPRE 2025-2029

Orientation		Disposition du SDAGE		Application au PPRE
O1.2 : Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	1.2.1	Cartographier et préserver le lit majeur et ses fonctionnalités [Disposition en partie commune SDAGE-PGRI]		X
	1.2.2	Cartographier, préserver et restaurer l'espace de mobilité des rivières		X
	1.2.3	Promouvoir et mettre en œuvre le principe de non dégradation et de restauration des connexions naturelles entre le lit mineur et le lit majeur		X
	1.2.4	Éviter la création de nouveaux plans d'eau dans le lit majeur des rivières, les milieux humides, sur les rivières ou en dérivation et en tête de bassin		X
	1.2.5	Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides		
	1.2.6	Éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes ou susceptibles d'engendrer des déséquilibres écologiques		X
O 1.3 Éviter avant de réduire, puis de compenser (séquence ERC) l'atteinte aux zones humides et aux milieux aquatiques afin de stopper leur disparition et leur dégradation	1.3.1	Mettre en œuvre la séquence ERC en vue de préserver la biodiversité liée aux milieux humides (continentaux et littoraux) des altérations dans les projets d'aménagement		X
	1.3.2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC sur les compensations environnementales		
	1.3.3	Former les porteurs de projets, les collectivités, les bureaux d'études à la séquence ERC		
O1.4 : Restaurer les fonctionnalités de milieux humides en tête de bassin versant et dans le lit majeur, et restaurer les rivières dans leur profil d'équilibre en fond de vallée et en connexion avec le lit majeur	1.4.1	Établir et conduire des programmes de restauration des milieux humides et du fonctionnement hydromorphologique des rivières par unité hydrographique		X
	1.4.2	Restaurer les connexions latérales lit mineur-lit majeur pour un meilleur fonctionnement des cours d'eau		X
	1.4.3	Restaurer les zones d'expansion des crues et les milieux humides concourant à la régulation des crues [Disposition SDAGE- PGRI]		X
	1.4.4	Élaborer une stratégie foncière pour pérenniser les actions de protection, d'entretien et restauration des milieux humides littoraux et continentaux		
O1.5 : Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques	1.5.1	Prioriser les actions de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin au profit du bon état des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité		X
	1.5.2	Diagnostiquer et établir un programme de restauration de la continuité sur une échelle hydrologique pertinente		X
	1.5.3	Privilégier les solutions ambitieuses de restauration de la continuité écologique en associant l'ensemble des acteurs concernés		X
	1.5.4	Rétablir ou améliorer la continuité écologique à l'occasion de l'attribution ou du renouvellement des autorisations et des concessions des installations hydrauliques		
	1.5.5	Rétablir les connexions terre-mer en traitant les ouvrages «verrous» dans le cadre de projets de territoire multifonctionnels		
O1.6 : Restaurer les populations des poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands	1.6.1	Assurer la montaison et la dévalaison au droit des ouvrages fonctionnels		
	1.6.2	Éviter l'équipement pour la production hydroélectrique des ouvrages existants situés sur des cours d'eau classés en liste 1 et particulièrement sur les axes à enjeux pour les migrateurs		
	1.6.3	Assurer la montaison et la dévalaison au droit des ouvrages fonctionnels		X
	1.6.4	Veiller à la préservation des stocks de poissons migrateurs amphihalins entre les milieux aquatiques continentaux et marins		
	1.6.5	Intégrer les dispositions du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie dans les SAGE		
	1.6.6	Établir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente		
	1.6.7	Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle en faveur des milieux et non fondée sur les peuplements piscicoles		X

L'ensemble des actions du PPRE 2025-2029 suit les orientations du SDAGE Seine Normandie

13.3 Conformité au PGRI

Dans le PGRI Seine Normandie 2022-2027, seul le TRI de Creil a été retenu au titre de l'aléa débordement du cours d'eau de l'Oise.

Le bassin versant de la Brèche n'est pas concerné par le PGRI Seine-Normandie

13.4 Conformité PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise de 2015 identifie 2 entités pour le bassin versant. D'une part la Brèche et de l'autre l'Arré.

Le PPRE 2025-2029 suit les préconisations du PDPG Oise

13.5 Conformité avec le zonage réglementaire

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Oise de 2015 identifie 2 entités pour le bassin versant. D'une part la Brèche et de l'autre l'Arré.

13.5.1 Protection Biotope

Le bassin versant de la Brèche n'est concerné par aucun arrêté de protection biotope.

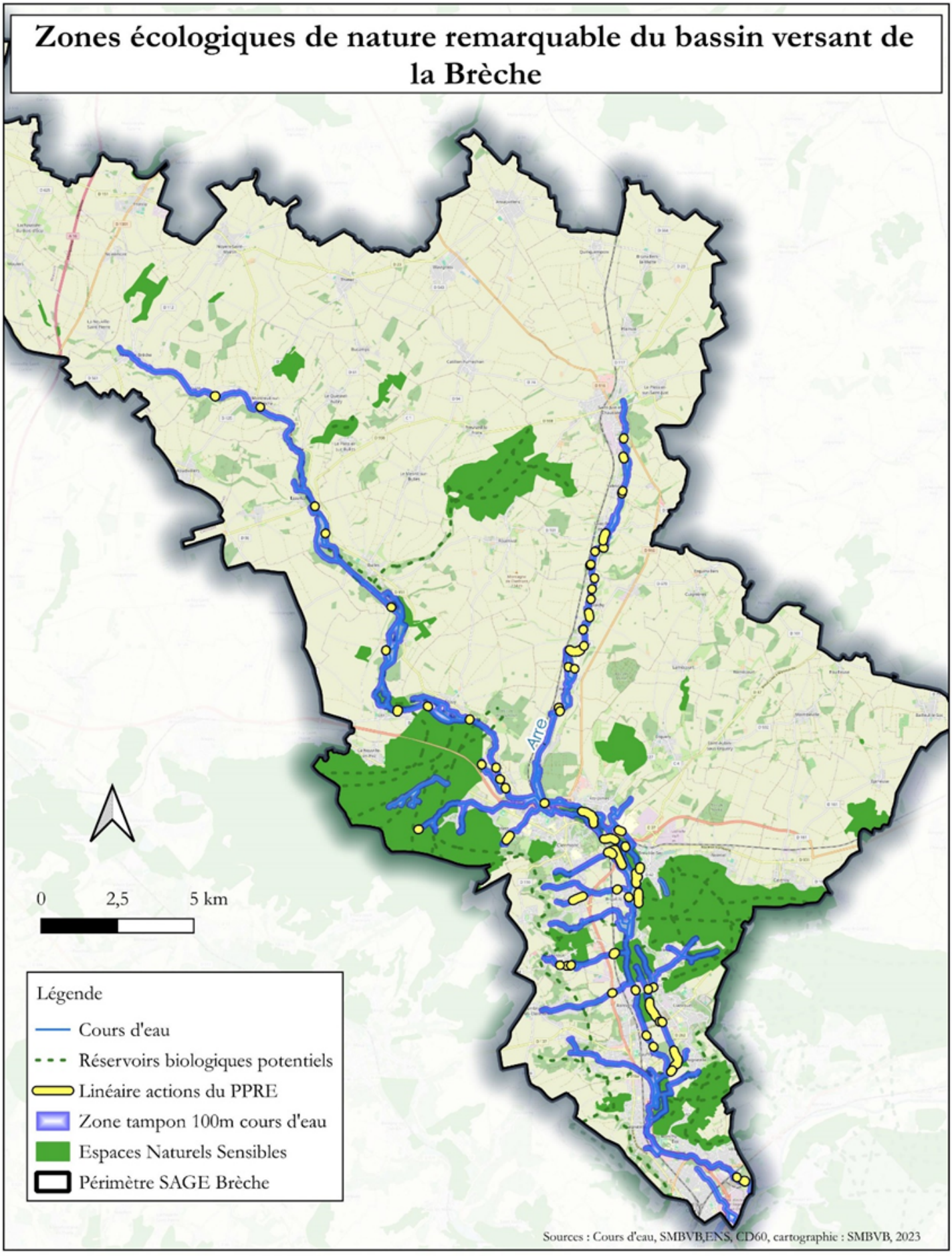
Zones écologiques de nature remarquable du bassin versant de la Brèche
Aire
0
2,5
5 km
Légende
Cours d'eau
Réservoirs biologiques potentiels
Linéaire actions du PPRE
Zone tampon 100m cours d'eau
Espaces Naturels Sensibles
Périmètre SAGE Brèche
Sources : Cours d'eau, SMBVB,ENS, CD60, cartographie : SMBVB, 2023

Figure 23

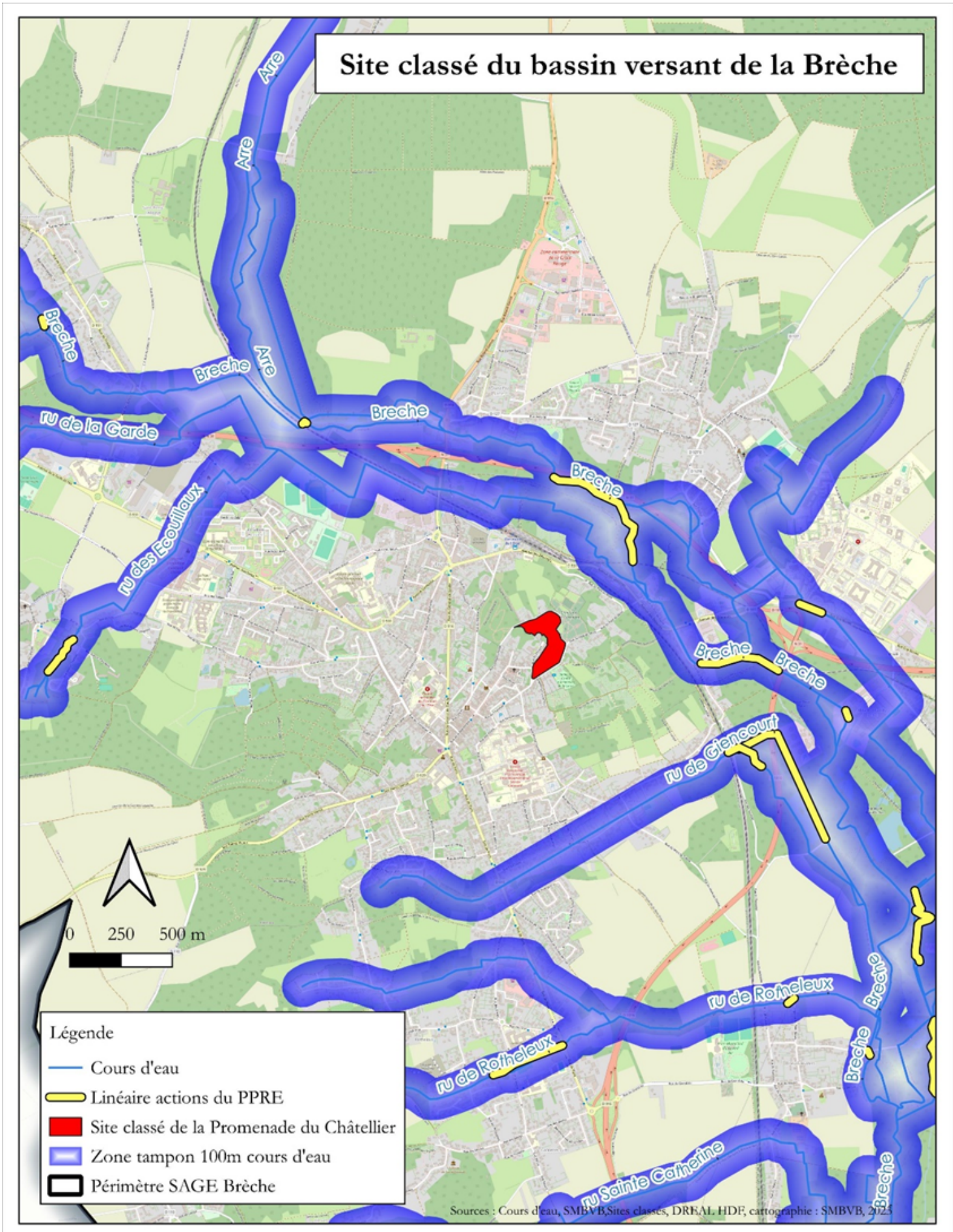
Site classé du bassin versant de la Brèche
Aire
Aire
Aire
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
ru de la Garde
ru des Ecouflaux
ru de Giencourt
ru de Rotheleux
ru de Rotheleux
ru Sainte Catherine
0
250
500 m
Légende
Cours d'eau
Linéaire actions du PPRE
Site classé de la Promenade du Châtellier
Zone tampon 100m cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : Cours d'eau, SMBVB,Sites classés, DREAL HDF, cartographie : SMBVB, 2023

Figure 24

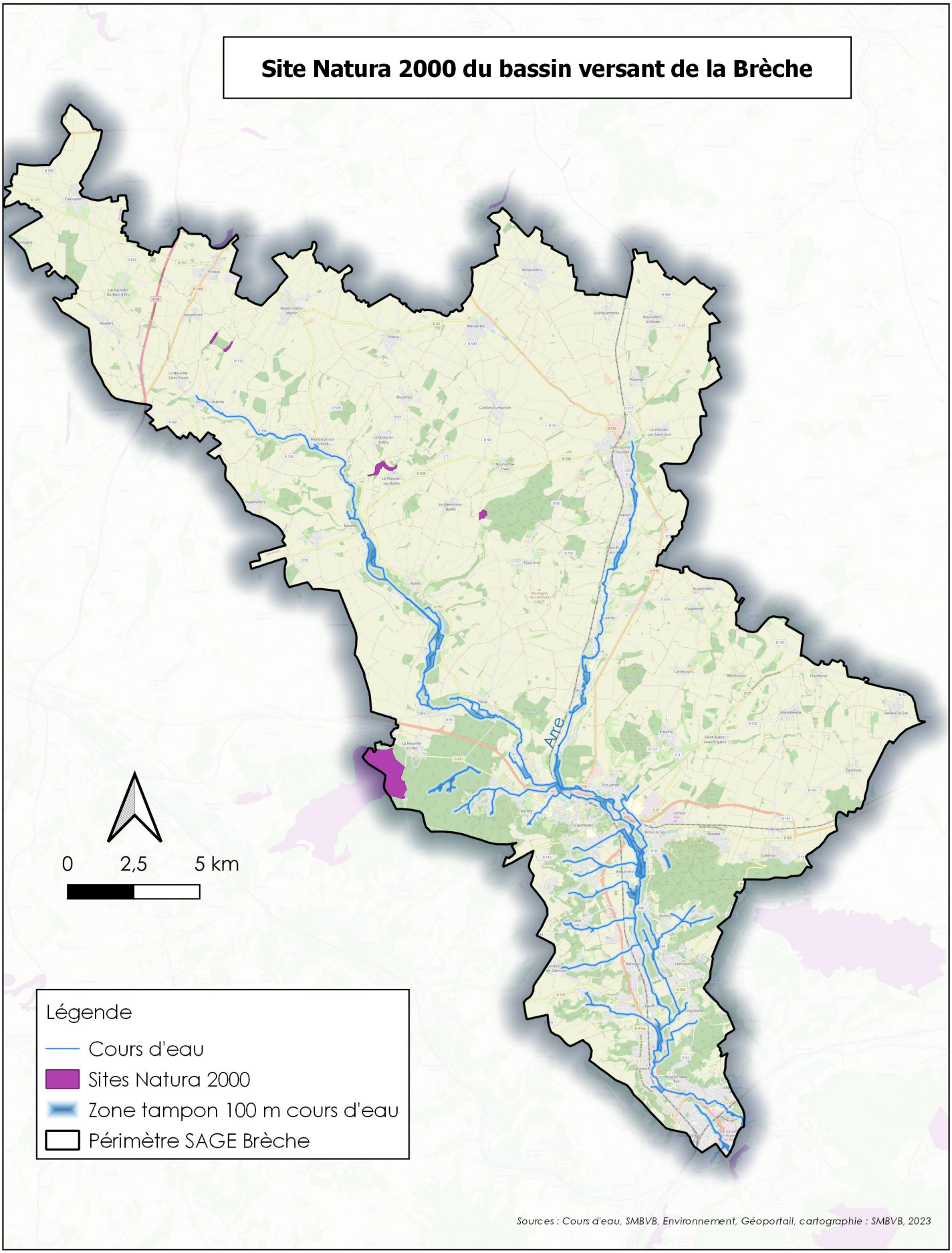
Site Natura 2000 du bassin versant de la Brèche
Are
0
2,5
5 km
Légende
Cours d'eau
Sites Natura 2000
Zone tampon 100 m cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : Cours d'eau, SMBVB, Environnement, Géoportail, cartographie : SMBVB, 2023

Figure 25

13.5.2 Natura 2000

Le bassin versant de la Brèche est concerné par 2 sites Natura 2000 (figure 25 et tableau 16).

Tableau 16 : Détail des sites Natura 2000 concernés par le PPRE 2025-2029

Libellé du site	Code	Responsable	Surface (ha)	Distance cours d'eau
Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	FR2200369	DREAL Hauts de France	415	>500 m
Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César	FR2200377	DREAL Hauts de France	851	>500 m

Les actions du PPRE 2025-2029 sont hors des périmètres et n'ont pas d'incidence directe sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 recensés sur le bassin versant.

13.5.3 Sites Classés

Il existe un seul arrêté de site classé pour le bassin versant de la Brèche. Il s'agit de la Promenade du Châtellier, située sur le territoire de la commune de Clermont de l'Oise, représentant une surface de 3,3 ha distant de plus de 500 m du cours d'eau de la Brèche.

Les actions du PPRE 2025-2029 n'ont pas d'incidence sur la conservation du site classé identifié sur le bassin versant.

13.5.4 Synthèse des incidences

Tableau 17 : Les Espaces Naturels Sensibles du bassin versant de la Brèche

Libellé	Classe	Justification
Montagne du Moulin et de Berthaut	Intérêt Départemental	RAMSAR/ZPS
Les Marais de Breuil-le-Sec et de Breuil-le-Vert	Intérêt Local	
Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny	Intérêt Local	
Pelouse et zone humide de Monchy Saint-Éloi et Bois de Mogneville	Intérêt Départemental	Faune
Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	Intérêt Départemental	ZPS
Bois de Sailleville (Réseau de boisements thermophiles du Clermontois)	Intérêt Départemental	Flore
Extension du Parc de la Brèche	Intérêt Local	
Le Grand Marais de Rantigny	Intérêt Local	
Larris du Culmont entre Lamecourt et Erquery	Intérêt Local	
Bois de la Butterie à Clermont	Intérêt Local	
Zone des Marais (près de la Maladrerie à Montataire)	Intérêt Local	
Coupure verte de Neuilly-sous-Clermont	Intérêt Local	
Bois thermocalcicoles de la Grande Côte et des Prieux à Nogent-sur-Oise	Intérêt Local	

Libellé	Classe	Justification
Marais et Pré Chapitre à Litz (Vallée de la Brèche)	Intérêt Local	
Pelouse de l'Hardière	Intérêt Départemental	Flore
Bois de la Frête	Intérêt Local	
Bois de Mont	Intérêt Départemental	ZPS
Bois et Larris de Ste Eusoye et de la Barentaine	Intérêt Départemental	ZPS
Larris des Vallées Sèches de Moimont et Larris du Cul de Lampe	Intérêt Départemental	ZPS
Parc du Château, Zone du Fay	Intérêt Local	
Bois de Montmartin, de Fontenette, de Favières, de Saint-Antoine et de Châalis	Intérêt Local	
Réseau de boisements thermophiles du Plateau du Pays de Chaussée	Intérêt Départemental	ZPS
Clos Fayel, Bois de la Dame et du Hours	Intérêt Local	

Le tableau suivant présente les actions comprises dans le périmètre ENS, les incidences potentielles et les ERC qui seront mise en œuvre.

Tableau 18 : Synthèse des mesures ERC appliquées aux actions du PPRE 2025-2029

Code action	Libellé action	Libellé ENS	Mesure ERC	Impact potentiel
REH01	Diversification lourde de la Béronnelle supérieure	Corridor à batraciens	Conception : • Évitement anticipé par inventaire faune/flore Travaux : • Réduction temporelle ; • Réduction géographique par limitation de l'emprise du projet et des accès ; • Réduction technique par adaptation des engins de chantier, optimisation des remblais/déblais, lutte contre les EEE, pêches de sauvegarde et de sauvetage, mise en place de filtres à MES, remise en état du site après travaux	-
		Montagne du Moulin et de Berthaut		Faible et limité dans le temps
REH20	Diversification hydromorphologique continue-Création de banquettes alternées	Pelouse et zone humide de Monchy Saint-Éloi et Bois de Mogneville		
REH44	Création d'un lit sinueux et remplacement d'un ouvrage	Les Marais de Breuil-le-sec et de Breuil-le-Vert		
REH48	Reprofilage des berges et arasement des merlons	Montagne du Moulin et de Berthaut		
REH53	Reconnexion de la zone humide par arasement du merlon rive droite	Zone des Marais (près de la Maladrerie à Montataire)		
MEA04	Réouverture du méandre en aval de Litz	Marais et Pré Chapitre à Litz (Vallée de la Brèche)		
MEA07	Réouverture de méandres dans le marais et banquettes en aval le long de la casse auto	Le Grand Marais de Rantigny		
MEA08	Méandre en aval de Villers	Extension du Parc de la Brèche		
RDO03	Restauration source Ru de la Garde	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	Travaux : • Réduction temporelle ; • Réduction géographique par limitation de l'emprise du projet et des accès.	

14. Justification de l'intérêt général

L'objectif principal du PPRE 2025-2029 est de reconquérir le bon état des milieux aquatiques pour l'atteinte des objectifs fixés par la DCE comme demandé dans le SDAGE 2022-2027 pour le bassin versant de la Brèche. C'est un objectif communautaire et les travaux prévus dans ce cadre participeront à l'atteinte de cet objectif.

Dans le cadre de la Loi sur l'eau, avec la DIG, le Syndicat peut se substituer au propriétaire riverain pour pallier les difficultés techniques et financières qu'il peut rencontrer pour l'exercice de ses devoirs. En effet, les missions du Syndicat lui permettent d'entreprendre l'étude et l'exécution des travaux concernant l'aménagement et la gestion des cours d'eau non domaniaux.

En 1999, dans son rapport public, le Conseil d'État définissait l'intérêt général comme « la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la suprême liberté de former ensemble une société politique ». Ici, le SMBVB se substitue à chaque riverain de la Brèche pour permettre collectivement l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE et ainsi réussir le défi de la DCE.

Le PPRE 2025-2029 respecte le cadre réglementaire, sa mise en œuvre reste dans une logique de développement durable. Il permettra au Syndicat de se substituer au propriétaire riverain pour mettre en œuvre les travaux qui donneront les résultats escomptés à une échelle communautaire. Ainsi, le PPRE porte bien l'intérêt général des habitants du bassin versant de la Brèche.



Méandre de Ronquerolles, 2023

Volet 2 : Fiches actions et calendrier

I. Le programme pluriannuel d'entretien



Figure 26

II. Le programme pluriannuel de restauration

Tableau 19

Type d'action	Code action	Libellé action	Commune	EPCI	Année de mise en œuvre	Libellé cours d'eau
ETS	ETS01	Etude et suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches-plan de sauvegarde	Agnetz	CCPC	2025	Ru des Ecouillaux
	ETS03	Suivi RCE 2025-2029				Masses d'eau
MDA	MDA01	Aménagement d'un point d'abreuvement	Saint-Remy	CCPP	2025	Arré
	MDA02	Aménagement d'un point d'abreuvement, clôtures existantes	Saint-Remy	CCPP	2025	Arré
	MDA03	Passage a gué a fermer (pont existant)	Avrechy	CCPP	2025	Arré
	MDA04	Aménagement d'un point d'abreuvement (clotures presentent)	Saint-Remy	CCPP	2025	Arré
	MDA05	Réamenagement d'un abreuvoir	Airion	CCPP	2025	Ru des Cressonnières d'Airion
	MDA06	Point d'abreuvement à aménager	Avrechy	CCPP	2025	Arré
	MDA07	Amenagement de deux abreuvoirs (et de clotures)	Valescourt	CCPP	2025	Ru de Valescourt
	MDA08	Aménagement d'un abreuvoir, en amont du Metz	Avrechy	CCPP	2025	Arré
MEA	MEA02	Réouverture d'un méandre marqué dans le marais	Montreuil-sur-Brêche	CCOP	2026	Brèche
	MEA04	Réouverture du méandre en aval de Litz	Litz	CAB	2027	Brèche
	MEA05	Réaménagement du méandre et fermeture du bief rectifié	Saint-Remy	CCPP	2029	Arré
	MEA07	Réouverture de méandres dans le marais et banquettes en aval le long de la casse auto	Liancourt	CCLVD	2028	Béronnelle inférieure
	MEA08	Méandre en aval de Villers	Villers-Saint-Paul	ACSO	2025	Brèche
RCE	RCE12	Radier de fond de l'ouvrage cale un peu bas (bras du lycee d'airion) recharge en aval	Airion	CCPP	2028	Arré
	RCE14	Aménagement par recharge aval visant à améliorer la franchissabilite de l'ouvrage routier en aval de la STEP	Saint-Just	CCPP	2025	Arré
	RCE19	Modification busage pour éviter la chute	Breuil Le Vert	CCPC	2029	Ru de Coutance
	RCE22	Effacement de la chute en aval de l'ouvrage	Neuilly-Sous-Clermont	CCPC	2026	Ru de Coutance
	RCE30	Amélioration de la franchissabilite	Liancourt	CCLVD	2025	Béronnelle inférieure
	RCE31	Ouvrage sous Allée des Fresnes	Bailleval	CCLVD	2027	Ru de Sénécourt
	RCE32	Modification de l'ouvrage de franchissement et réouverture a l'amont	Liancourt	CCLVD	2025	Béronnelle inférieure
	RCE36	Radier du pont à Bizancourt	Avrechy	CCPP	2028	Arré
	RCE38	Création d'un dispositif de concentration des écoulements	Agnetz	CCPC	2029	Brèche
	RCE39	Enlèvement d'une buse faisant obstacle à la continuité	Neuilly-Sous-Clermont	CCPC	2027	Ru de Coutance
	RCE40	Dévoiement et réouverture du ru afin de déconnecter le plan d'eau et la partie bétonnée	Rantigny	CCLVD	2027	Ru du Rayon

Type d'action	Code action	Libellé action	Commune	EPCI	Année de mise en œuvre	Libellé cours d'eau
RDO	RDO01	Ouvrage formant une chute a l'aval du ruisseau de la pépiniere	Montreuil-sur-Brêche	CCOP	2027	Ru de Montreuil
	RDO03	Restauration source Ru de la Garde	La Neuville en Hez	CAB	2029	Ru de la Garde
	RDO04	Retrait d'un ancien pont sur le ru du Pont de Terre	Agnetz	CCPC	2026	Ru du Pont de Terre
	RDO05	Aménagement d'un pont en lieu et place de deux passages a gués agricoles	Airion	CCPP	2026	Arré
REH	REH01	Diversification lourde	Breuil le Sec	CCPC	2025	Béronnelle supérieure
	REH02	Réouverture du ru de Rotheleux dans le lycée et déconnexion de l'étang du Château	Breuil Le Vert	CCPC	2026	Ru de Rotheleux
	REH03	Réouverture du ru de Rotheleux sur la courte section busée en aval	Breuil Le Vert	CCPC	2026	Ru de Rotheleux
	REH13	Renaturation de la berge en tunage au parc de Chedeville	Mogneville	CCLVD	2026	Béronnelle inférieure
	REH20	Diversification hydromorphologique continue	Mogneville	CCLVD	2026	Béronnelle inférieure
	REH23	Suppression Ru de Giencourt dans le Ru des Flacques	Breuil Le Vert	CCPC	2027	
	REH24	Effacement contrainte latérale et déconnexion du bras secondaire (en assec partiel)	Villers-Saint-Paul	ACSO	2025	Brèche
	REH31	Restauration du lit mineur large et en sur-largeur	Breuil Le Vert	CCPC	2027	Ru de Giencourt
	REH32	Diversification des écoulements	Breuil Le Vert	CCPC	2029	Brèche
	REH36	Berges diverses a renaturer	Avrechy	CCPP	2029	Arré
	REH39	Arasement des merlons et reprofilage des berges dans un contexte de marais boisé	Avrechy	CCPP	2026	Arré
	REH42	Réouverture du ru de Coutance dans le chateau de Coutance	Neuilly-Sous-Clermont	CCPC	2025	Ru de Coutance
	REH43	Tracé sineux plus nouvel ouvrage pour le chemin en remplacement du busage	Breuil Le Vert	CCPC	2029	Béronnelle supérieure
	REH47	Reprofilage des berges et arasement des merlons	Breuil le Sec	CCPC	2026	Béronnelle supérieure
	REH50	Renaturation de deux berges	Liancourt	CCLVD	2025	Béronnelle inférieure
	REH51	Décalibrage par arasement du merlon rive droite	Breuil Le Vert	CCPC	2025	Béronnelle supérieure
	REH52	Arasement des merlons rive droite pour reconnexion avec le marais	Clermont	CCPC	2029	Brèche
	REH54	Arasement du merlon rive gauche pour reconnexion plaine alluviale	Saint-Remy	CCPP	2029	Bras du lavoir de Saint-Rémy



III. Les fiches actions

Action ETS01

Commune : Agnetz
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru des Ecouillaux
Coût prévisionnel : 10 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG
Régime :

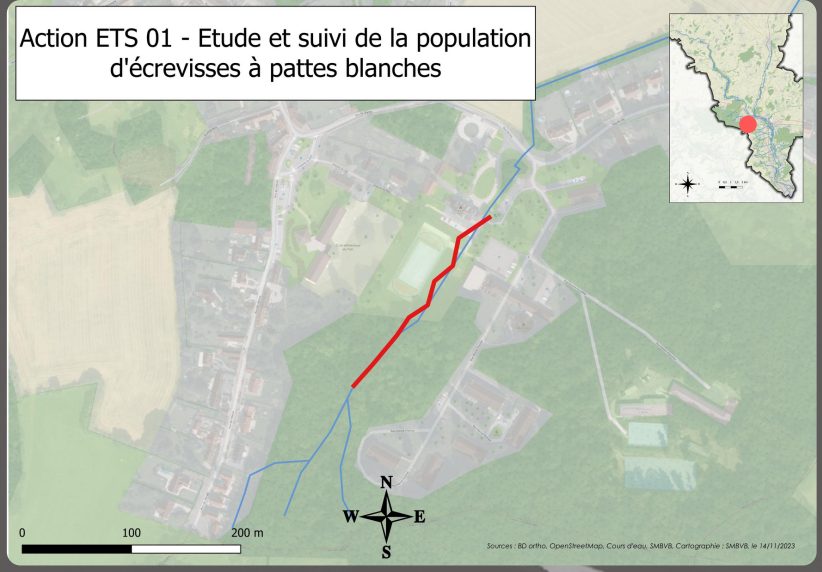

ETS01

Étude et suivis

Objectif : Connaitre et protéger les habitats de l'écrevisse à pattes blanches



Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de cours d'eau : 270 m
Description : Etablissement d'un protocole de suivi de la population d'écrevisses et identification des menaces pesant sur la pérennité de l'espèce.
Partenaires techniques : OFB, FD60
Etude et suivi : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, présence/absence, densité
Fréquence annuelle : n/n+1/n+3

Intérêt

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées dans le monde. Elle est de moins en moins observée au niveau national et sur le bassin versant de la Brèche, le Ru des Ecouillaux a été identifié comme habitat. Cette étude permettrait de proposer un plan de sauvegarde des habitats potentiels de l'écrevisse qui présente un fort enjeux patrimonial à l'échelle du bassin versant.

Descriptif et méthodologie

Le Ru des Ecouillaux, dans une portion réduite, a été identifié comme un cours d'eau accueillant une population d'écrevisses à pattes blanches. Cette action doit permettre de faire un diagnostic de l'état de la population puis d'établir un plan de sauvegarde adéquat en partenariat avec l'OFB et la Fédération de Pêche de l'Oise.
Le SMBVB accompagné de ses partenaires techniques (OFB, FD60) élaborent un protocole pour le suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches du Ru des Ecouillaux. Les étapes sont les suivantes :

1. Localisation cartographique précise ;
2. Prospection terrain : évaluation de la densité des individus ;
3. Rédaction d'un protocole de suivi, validé par l'OFB et la FD60 ;
4. Application du protocole et valorisation des résultats ;
5. Production d'un plan de sauvegarde adapté au contexte du bassin versant.

Action ETS03

Commune :
EPCI :
Cours d'eau : Masses d'eau cours d'eau
Coût prévisionnel : 100 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG
Régime :

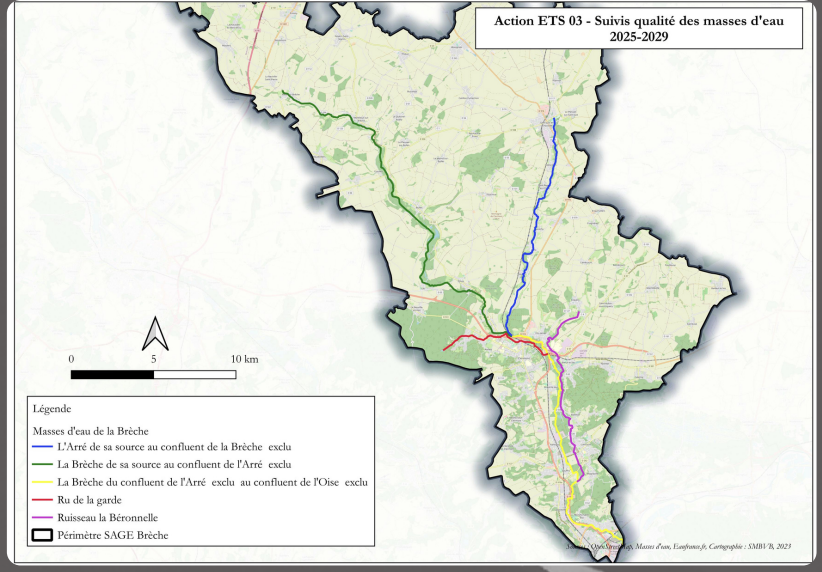

ETS03

Objectif : Suivi du Réseau de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau



Calendrier prévisionnel 2025-2029

Nombre de stations RCS : 3
Nombre de stations RCO : 13
Etude et suivi : Interne/externe
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques, hydrobiologiques, physicochimiques
Fréquence annuelle : 6 fois par an

Étude et suivis

Intérêt

Suivi réglementaire et amélioration de la connaissance de la qualité des cours d'eau du bassin versant. L'application des indicateurs participera à l'établissement d'une évaluation objective de la qualité hydromorphologique, biologique et physicochimique pour mesurer l'atteinte de l'objectif de bon état.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de compléter le suivi des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Le SMBVB est producteur de données sur 3 stations du réseau de contrôle opérationnel des masses d'eau du bassin Seine-Normandie.
Afin d'améliorer les connaissances du fonctionnement et suivre l'évolution de la qualité de son bassin versant, le Syndicat complète ce premier suivi de 13 stations appartenant au réseau d'évaluation de la qualité hydromorphologique du bassin versant de la Brèche [0300000323]. Les étapes dans la production et la valorisation des données sont les suivantes :

1. Programmation annuelle de l'AESN pour le suivi physicochimique sur 3 stations RCO (année n-1) ;
2. Programmation annuelle des suivis hydromorphologique et hydrobiologique sur 13 stations RCO (année n-1) ;
3. Edition de bons de commande pour les prestations externes (physicochimie et hydrobiologie) ;
4. Réalisation de campagne de suivi des paramètres hydromorphologiques en régie et bancarisation des données ;
5. Valorisation des résultats.

Action MDA01

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

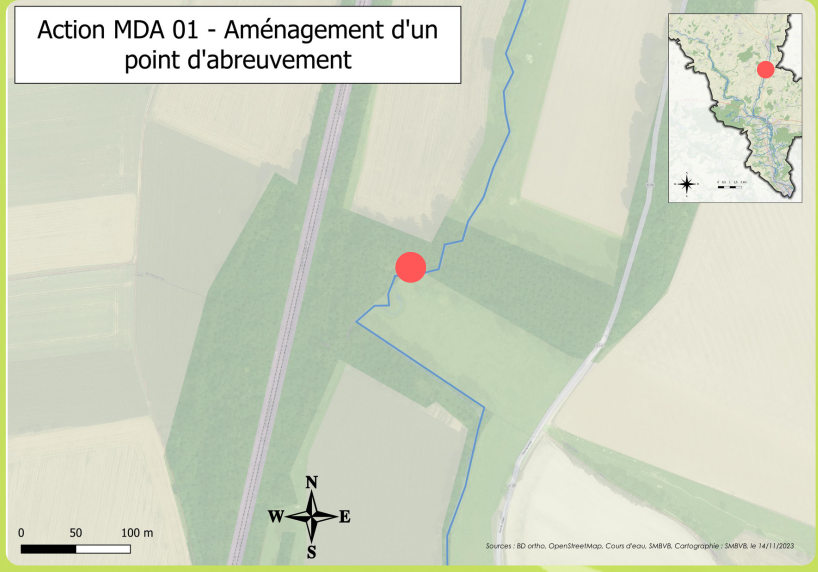

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

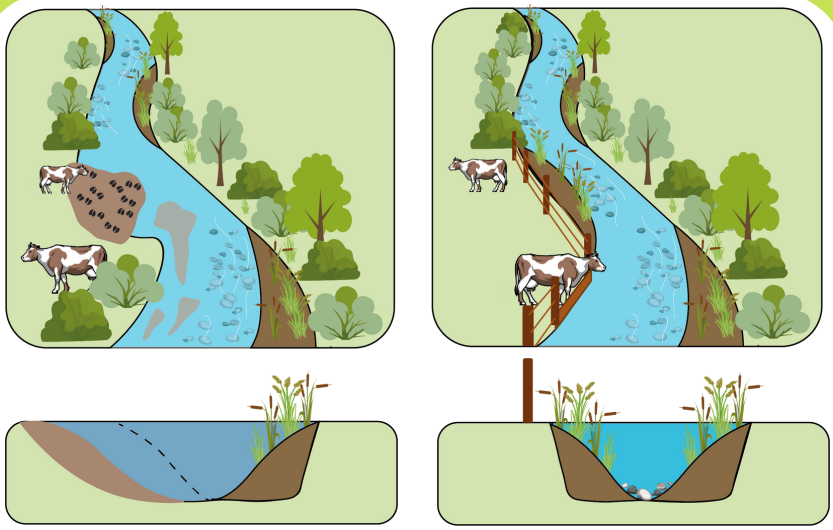

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 20 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent aux berges des cours d'eau et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : A regrouper avec l'action MEA05

MDA01 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA02

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

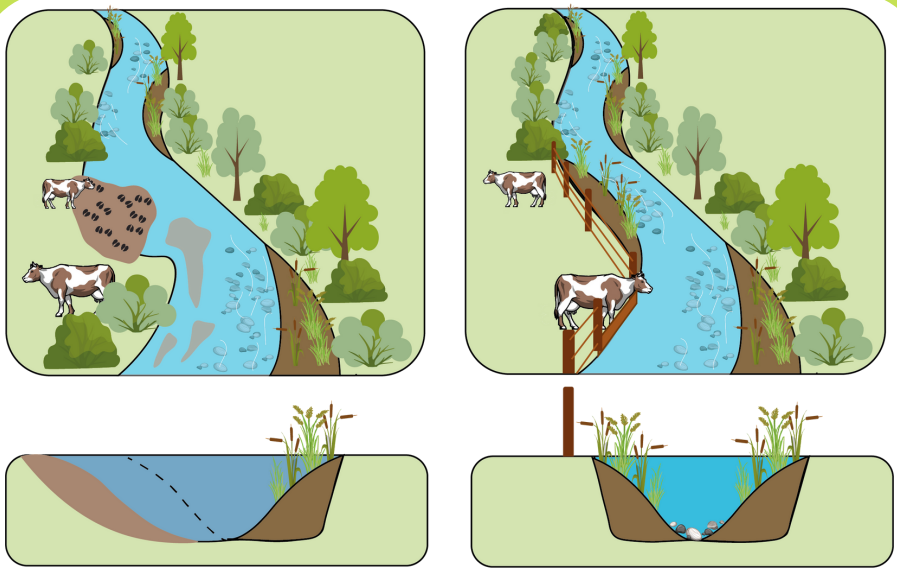

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 20 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA02 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA03

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

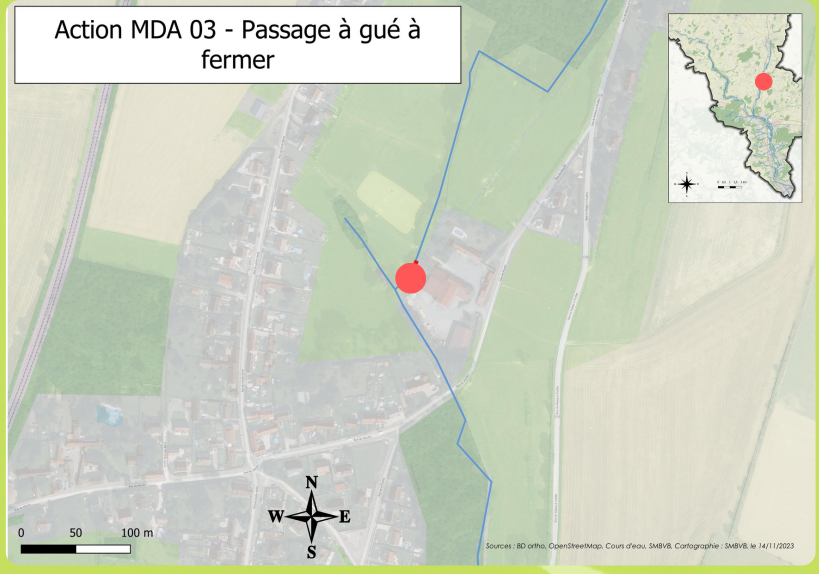

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

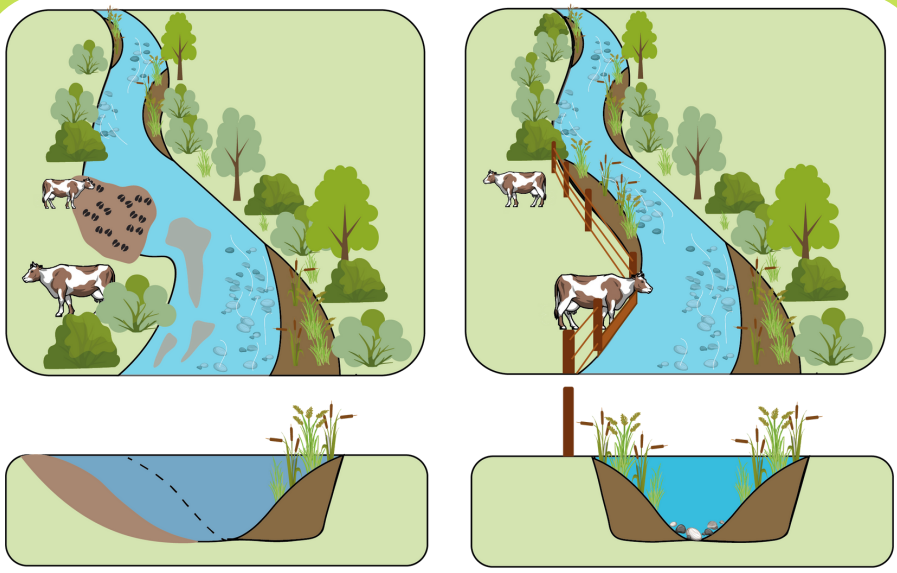

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 25 m
Nombre d'abreuvoir : 0
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. La mise en défens permet de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent au cours d'eau et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB procède à une mise en défens de l'Arré au droit d'un ancien passage à gué. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Mise en œuvre d'une cloture ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA03 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA04

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

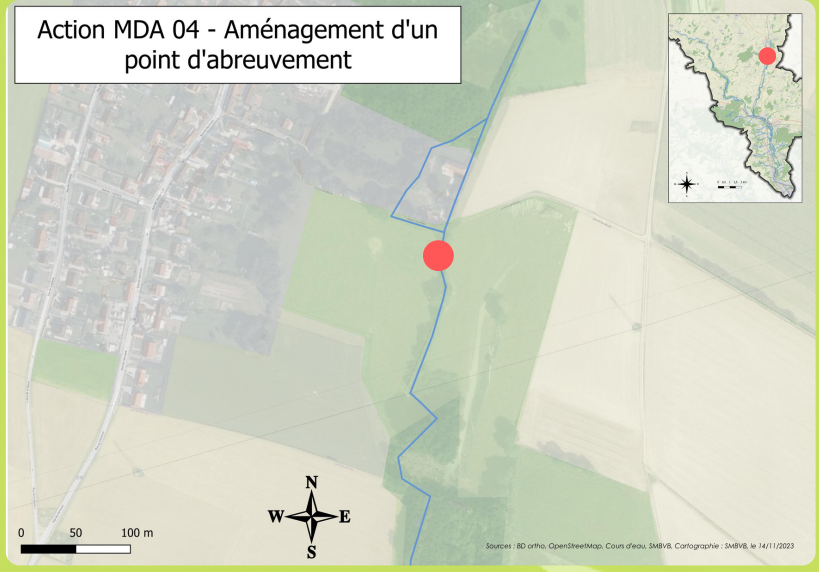

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

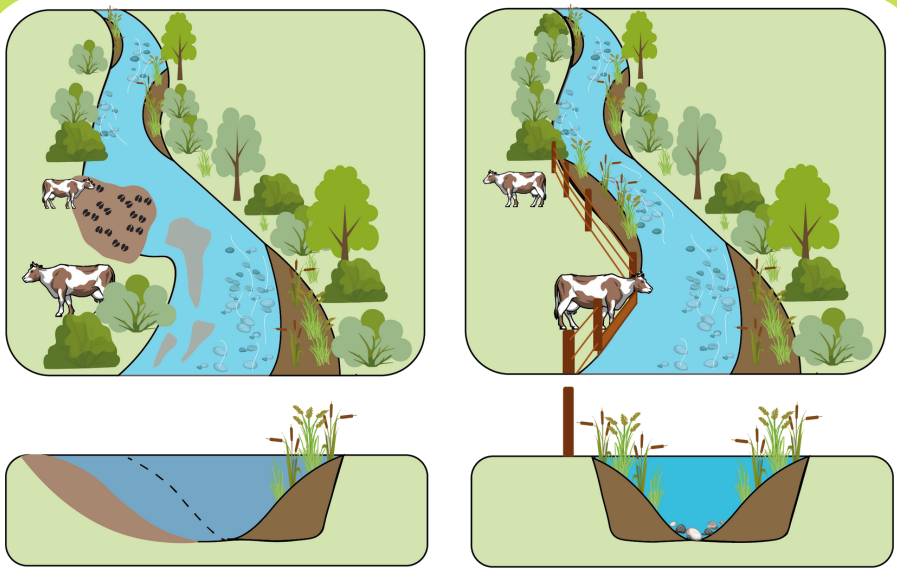

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA04 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA05

Commune : Airion
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : Ru des cressonnières d'Airion
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

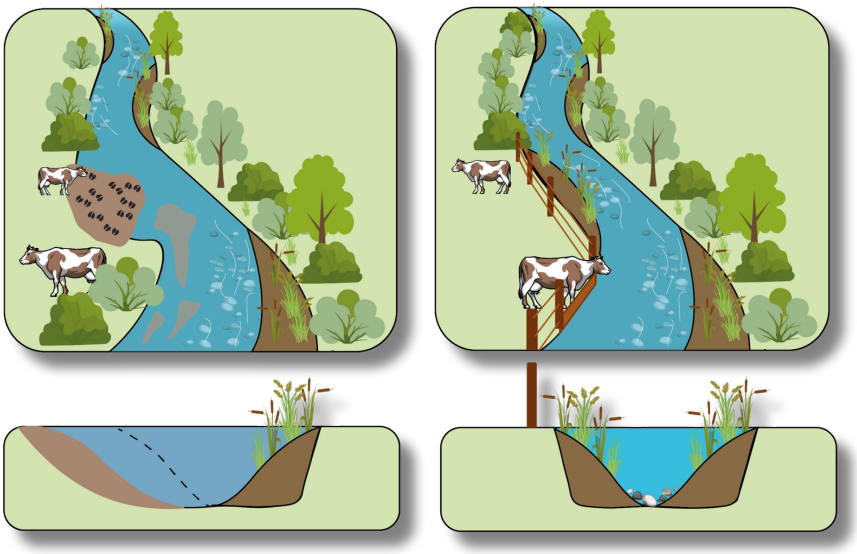

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 50 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA05 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA06

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

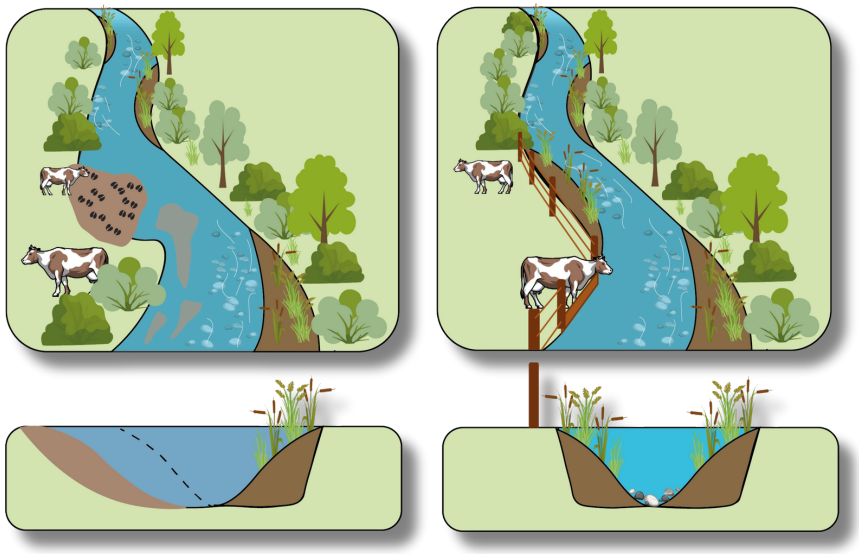

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA06 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA07

Commune : Valescourt
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : Ru du marais de Valescourt
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

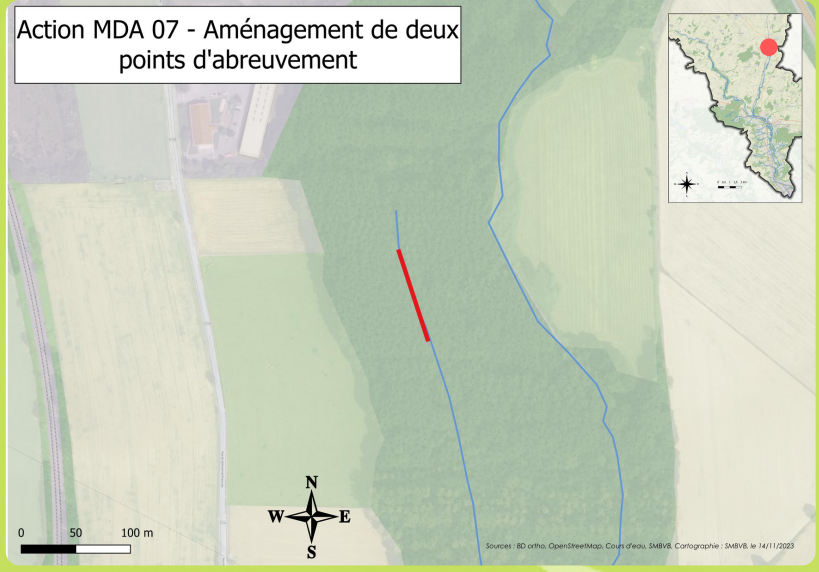

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

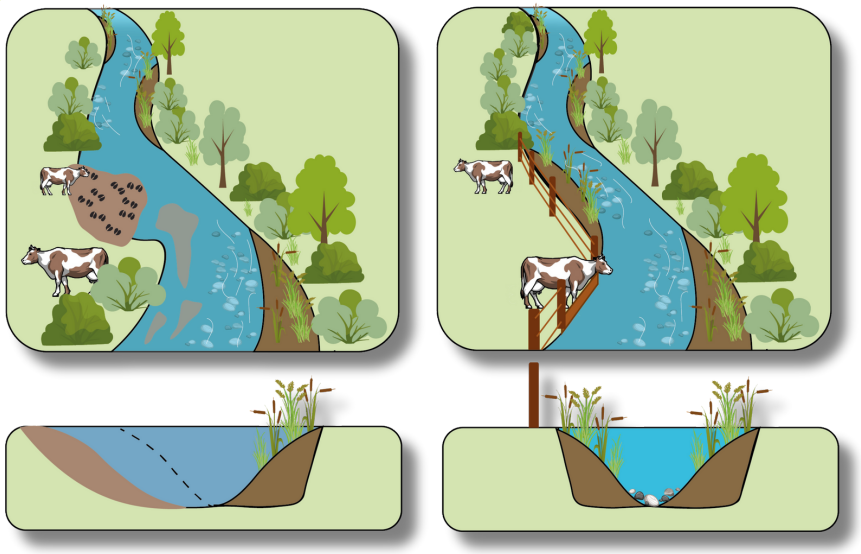

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 50 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA07 Mise en défens et abreuvoirs

Action MDA08

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

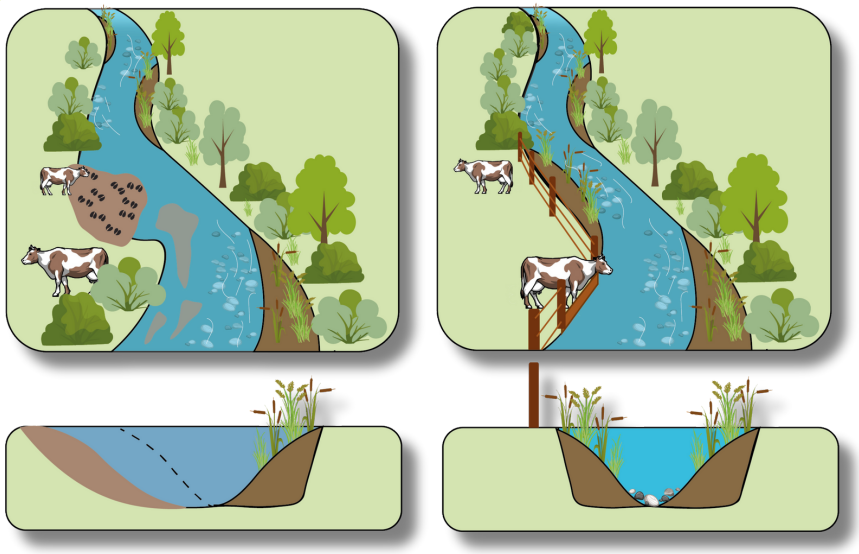

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire de clôture : 10 m
Nombre d'abreuvoir : 1
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs : Paramètres hydromorphologiques
Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

La divagation des animaux qui s'abreuvent dans les cours d'eau crée des dysfonctionnements hydromorphologiques et physico-chimiques à cause du piétinement qui dégrade les berges qui s'érodent et favorise la production de Matières En Suspension. Les abreuvoirs et les mises en défens permettent de limiter l'accès des troupeaux qui pâturent et ainsi de supprimer ces désagréments.

Descriptif et méthodologie

Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne un aménagement (un point d'abreuvement) adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux : Retalutage d'une berge en pente douce, mise en place d'une descente aménagée stabilisée en pied de berge par deux madriers superposés et remise en état du site ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

MDA08 Mise en défens et abreuvoirs

Action MEA02

Commune : Montreuil-sur-Brêche
EPCI : Oise Picarde
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

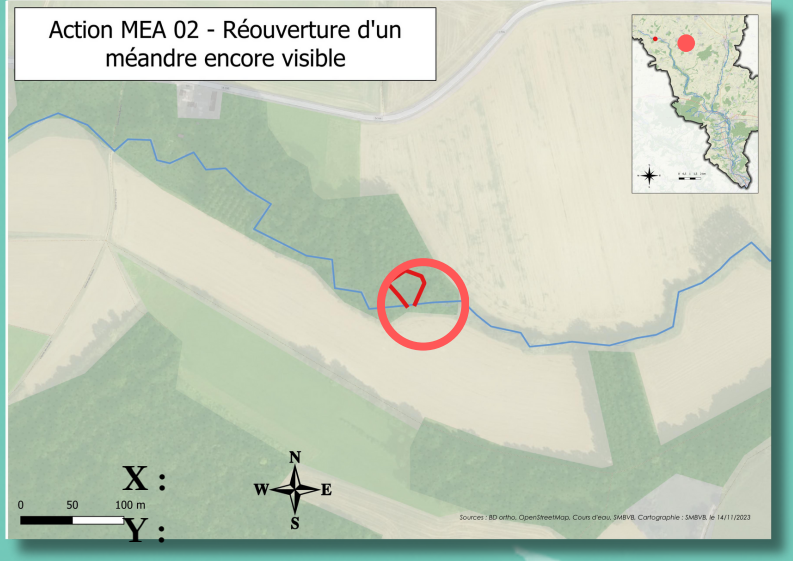

MEA02

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu

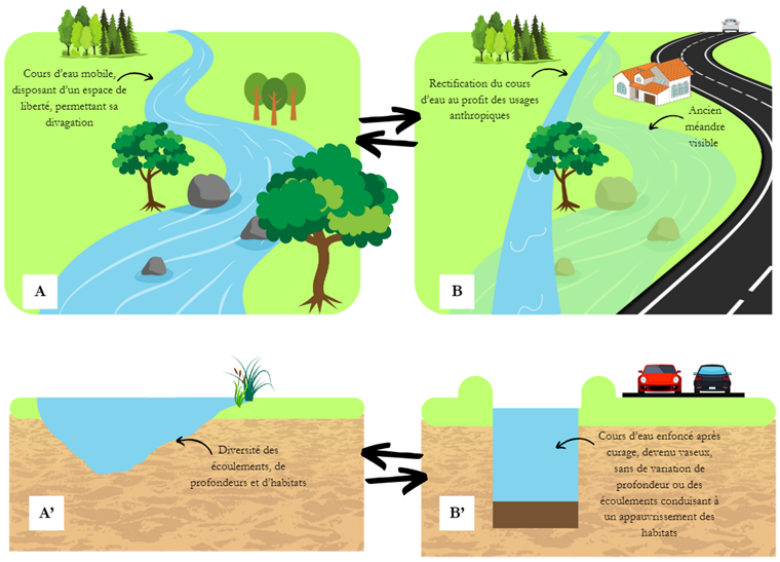

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire restauré : 140 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Le diagnostic a montré lors de la prospection en 2018, que le méandre en rive gauche de la Brèche est encore accessible. Les travaux permettraient de restaurer un linéaire de 95m au lieu de 10m aujourd'hui.
Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MEA04

Commune : Litz
EPCI : Agglomération du Beauvaisis
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

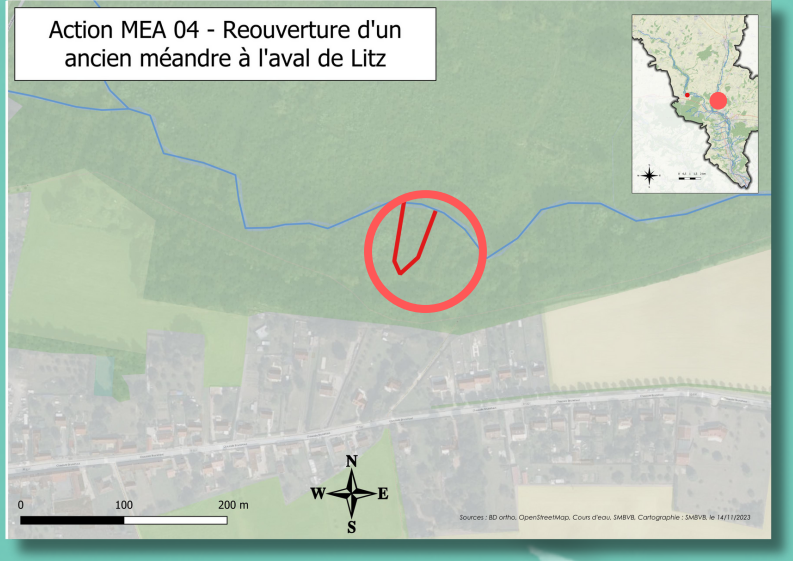

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu

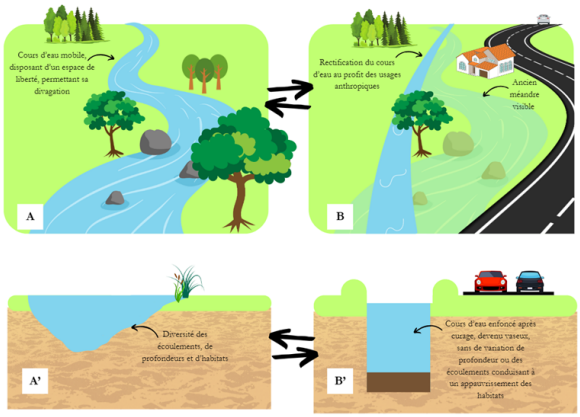

Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire restauré : 170 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

La prospection terrain lors du diagnostic de 2018 a mis en évidence l'existence d'un méandre visible sur le terrain et en photographie aérienne en rive droite de l'actuelle Brèche. Sa restauration permettrait de remettre en eau un linéaire d'environ 60m au lieu de 30m actuellement. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : La réalisation de cette action est conditionnée à l'abaissement de la ligne d'eau au droit du Moulin d'en haut (RCE35)

MEA04 Méandre

Action MEA05

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 40 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

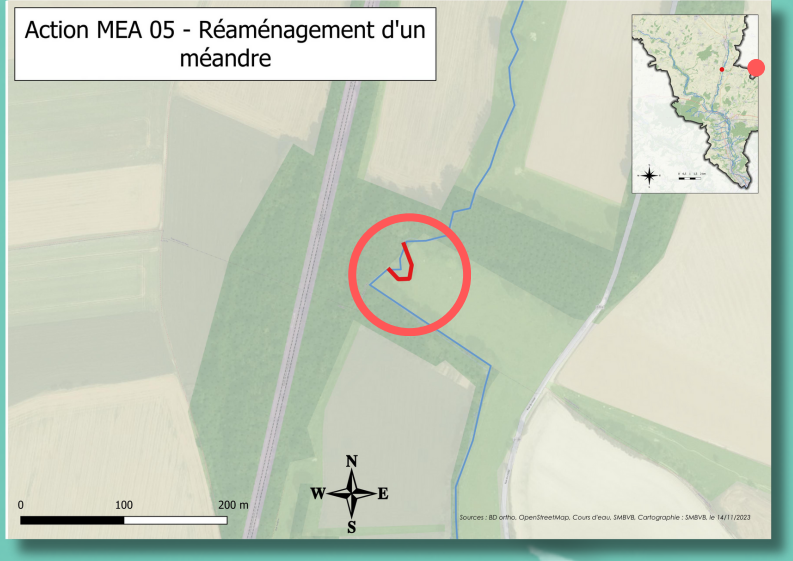

MEA05

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu

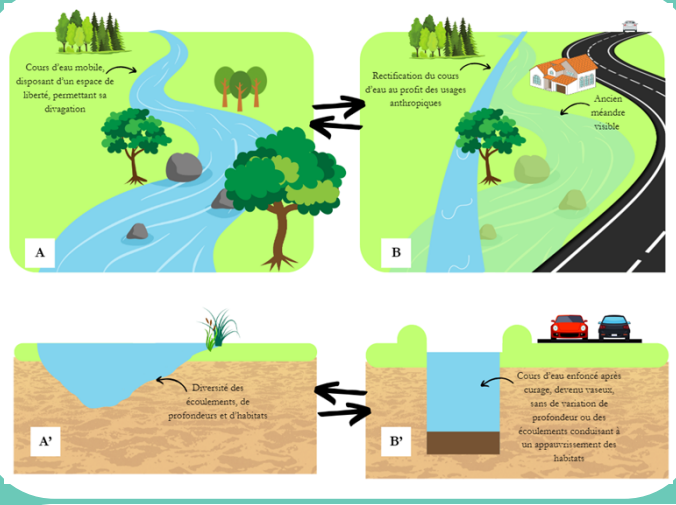

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire restauré : 80 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Ce méandre est très marqué sur le terrain et en photographie aérienne. Il borde une pâture ce qui laisse une approche intéressante pour convaincre le propriétaire avec la mise en œuvre d'un abreuvoir. Le méandre est en rive gauche de l'actuel cours d'eau. Il permettrait de restaurer un linéaire d'environ 60m au lieu de 30m actuellement. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action MEA07

Commune : Liancourt
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle Inférieure
Coût prévisionnel : 300 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu

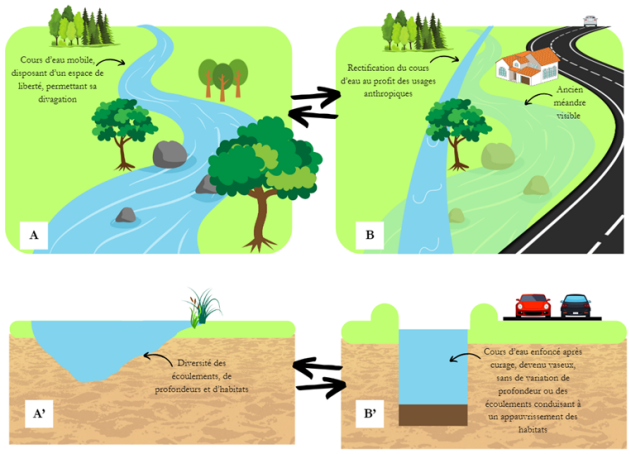

Calendrier prévisionnel 2028

Linéaire restauré : 700 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

Cette action nécessite de préciser le talweg réel du cours d'eau. Les méandres restaurés devront permettre d'améliorer la connexion avec la zone humide annexe sur la partie amont. Les débordements devront être contrôlés sur la partie aval où les berges sont urbanisées. Une étude globale permettrait de définir la meilleure solution à retenir. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Consultation des propriétaires en phase ESQ ;
3. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
4. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
5. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
6. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
7. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Il semble opportun de regrouper les actions REH51, RCE32 et MEA07.

MEA07 Méandre

Action MEA08

Commune : Villers-Saint-Paul
EPCI : Creil Sud Oise
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

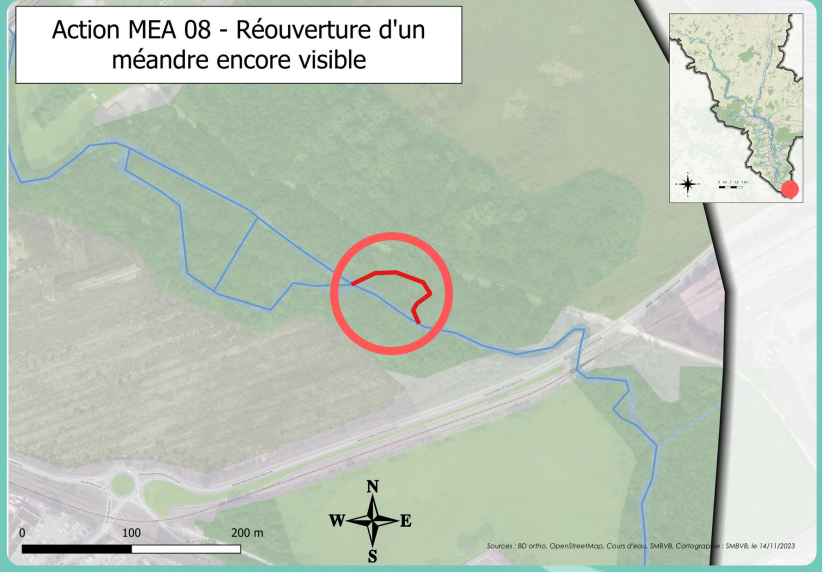

MEA08

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique du milieu

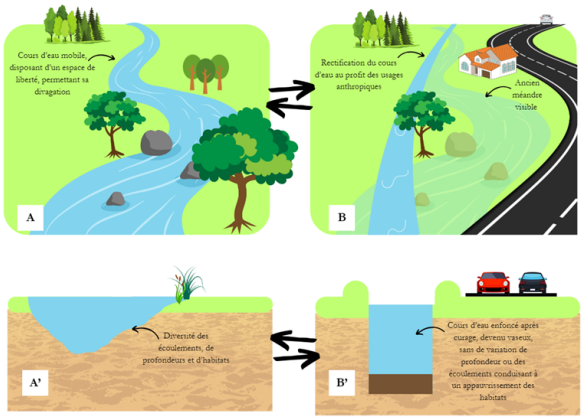

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire restauré : 160 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Méandre

Intérêt

La rectification des cours d'eau pour faciliter l'aménagement du territoire et les usages a été source de dysfonctionnements hydromorphologiques qui peuvent être atténués en restaurant les anciens cheminements naturels de la rivière. La restauration de méandres permet de diversifier la forme, les écoulements et les habitats du milieu permettant ainsi d'améliorer la qualité écologique de la rivière.

Descriptif et méthodologie

En aval du moulin Barrière dont les différents seuils ont été effacés et où la Brèche hérite d'un tracé rectiligne qui peut être modifié pour un gain hydromorphologique par le biais de la restauration d'un méandre encore visible sur le terrain et se situant en rive gauche de l'actuel tracé. Il s'agit dans un premier temps de vérifier la faisabilité du projet (cours d'eau non perché et accord du propriétaire) avant la signature des conventions. Le SMBVB dimensionne en interne un aménagement adapté au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Repérage cartographique précis en comparant les cartes historiques successives ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant l'abattage et le dégagement de l'emprise du nouveau lit, le déblais remblais avec un terrassement optimisé, la remise en eau par pallier et la remise en état du site ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : A regrouper avec l'action REH24

Action RCE05

Commune : Essuiles
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 280 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 90%**
- **FEDER 10%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

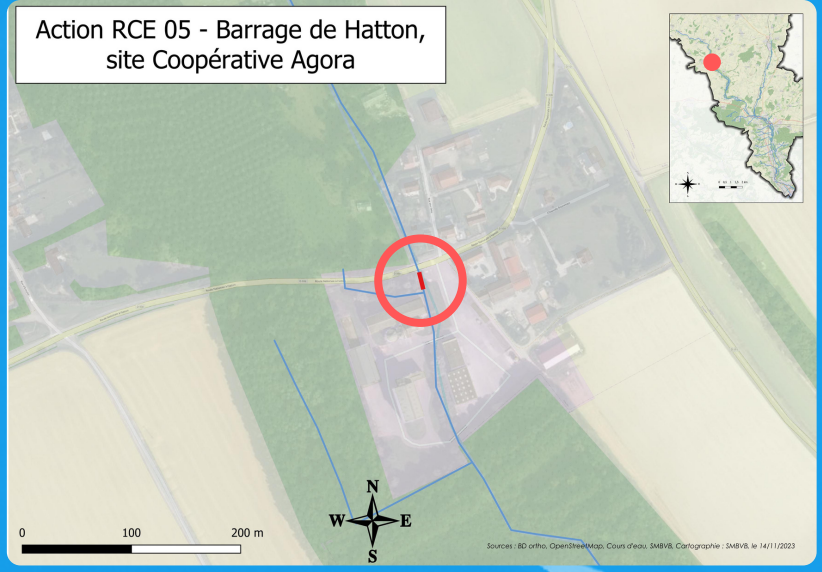

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

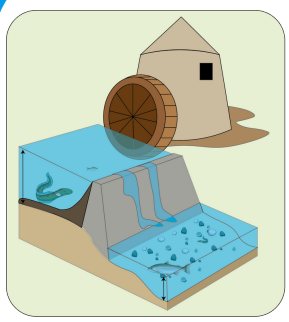

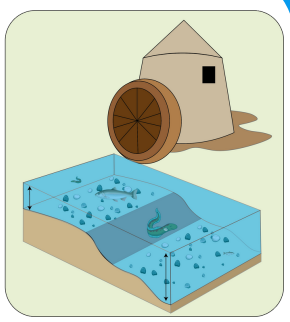

Type d'ouvrage : 4 vannes en bon état
Hauteur de chute : 1,75 m
Identifiant ROE : 31045
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

14ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Le propriétaire, la coopérative agricole Agora, a souhaité porter l'étude pour restaurer la continuité écologique au droit de son ouvrage jusqu'à la phase AVP. En 2023, le propriétaire délégué sa maîtrise d'ouvrage au SMBVB. Cette étude a permis de faire émerger un projet de remise en fond de vallée de la Brèche pour contourner le seuil problématique.
Actuellement, une phase de concertation des riverains concernés par le projet est en cours afin de recueillir leurs autorisations en vue de réaliser les travaux.
Les étapes sont les suivantes :

1. Étude, modélisation et conception en phase PRO. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE05 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE06

Commune : Bulles
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 90%**
- **FEDER 10%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

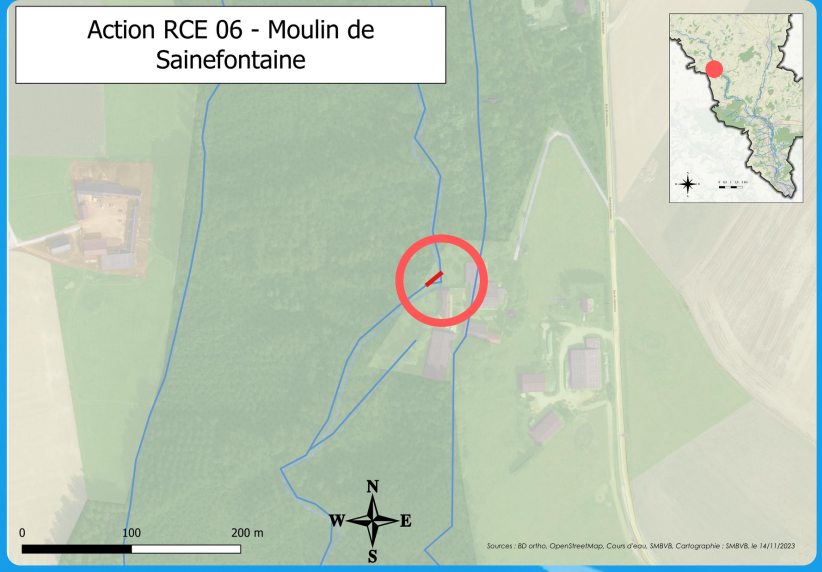

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

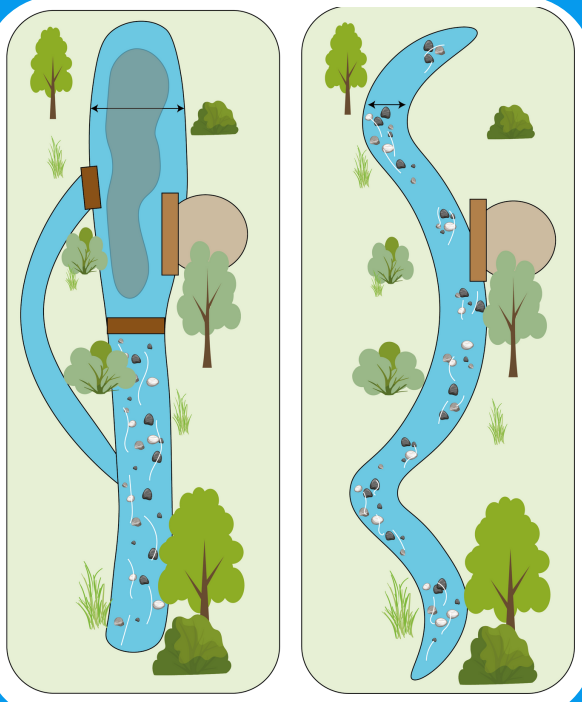

Type d'ouvrage : 1 vanne manœuvrable en bon état
Hauteur de chute : 1,43 m
Identifiant ROE : 31049
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

13ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Il s'agirait de lancer une étude de faisabilité pour la RCE au droit de l'ouvrage. Un bras de contournement semble envisageable en rive droite pour gagner du linéaire et rattraper la pente en prenant en compte les usages en cours. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique . Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE06 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE07

Commune : Bulles
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 90%**
- **FEDER 10%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

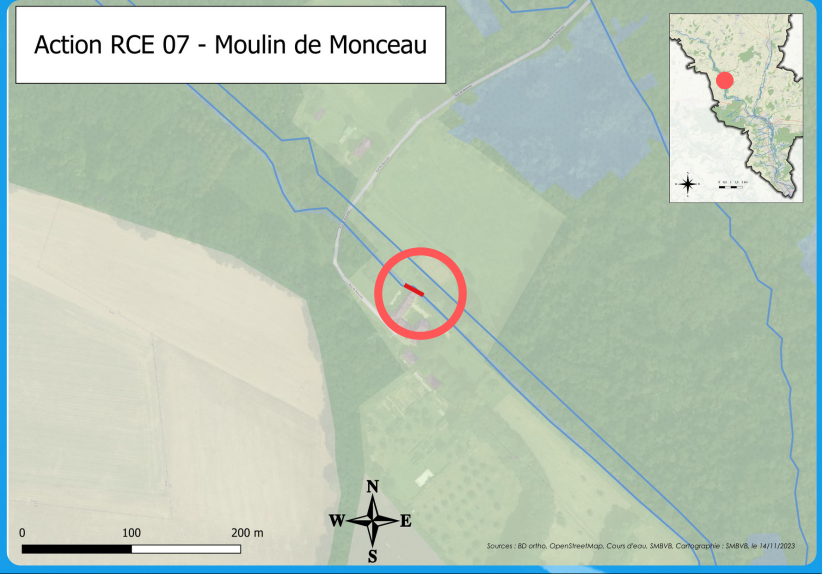

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

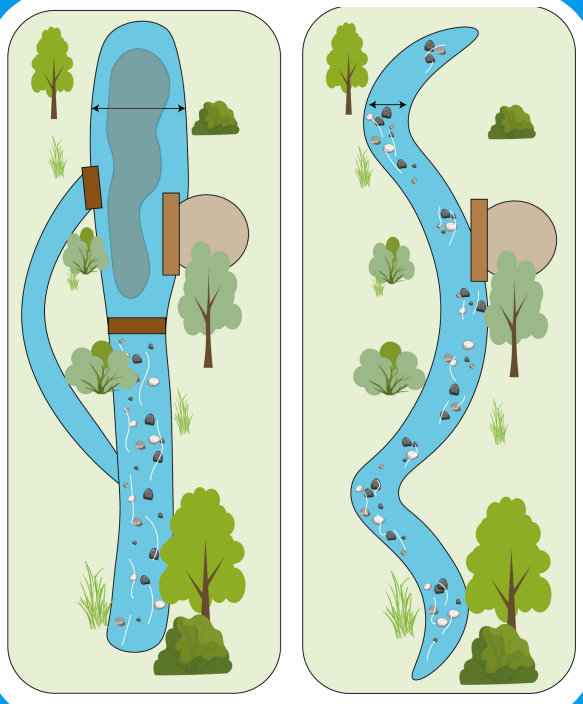

Type d'ouvrage : 4 vannes levantes
Hauteur de chute : 0,27 m
Identifiant ROE : 42479
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

12ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Le seuil est totalement infranchissable vannes fermées, le bief est rectiligne large et très envasé. A minima, une étude permettrait d'évaluer la faisabilité d'une remise en fond de vallée ou une redynamisation des écoulements dans l'emprise actuelle de la Brèche si l'effacement des vannes levantes peut être envisagé. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE07

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE09

Commune : Litz
EPCI : Agglomération du Beauvaisis
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 90%**
- **FEDER 10%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

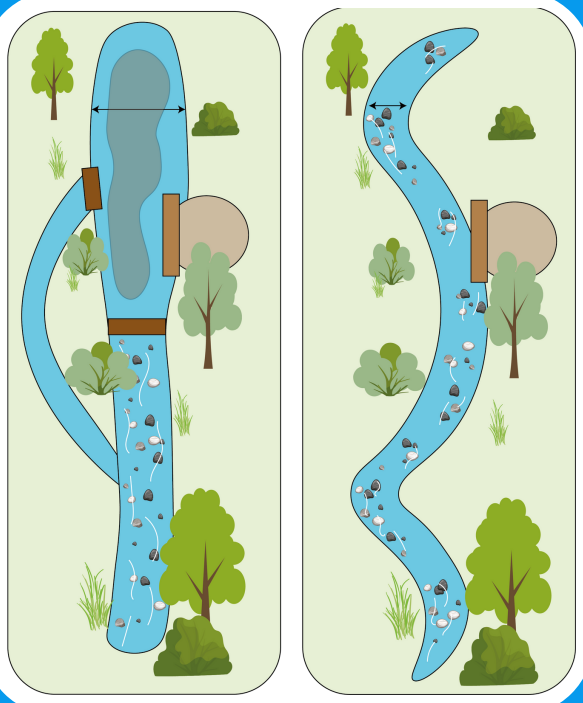

Type d'ouvrage : Vestiges
Hauteur de chute : 1,32 m
Identifiant ROE : 31073
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

11ème seuil composant un obstacle aux écoulements sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre d'étudier des solutions de RCE. Vue l'état d'abandon de l'ouvrage, il est envisageable d'effacer le seuil accompagné d'une réduction de la largeur du cours d'eau à minima. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE09 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE11

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 90%**
- **FEDER 10%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

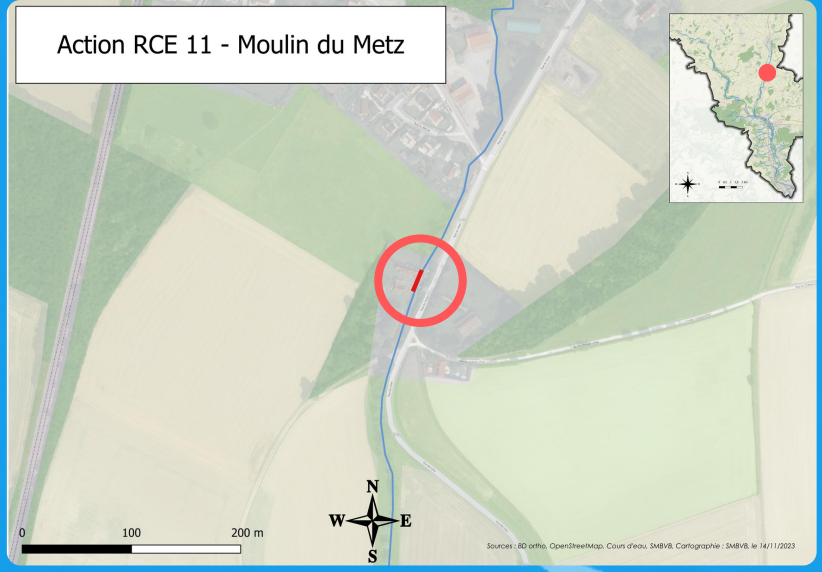

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

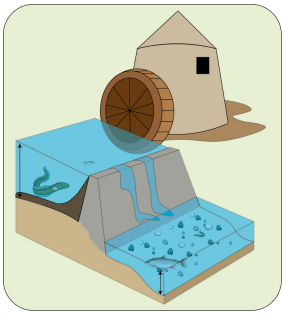

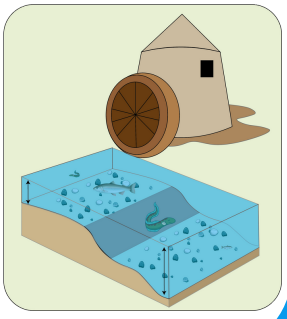

Type d'ouvrage : 4 vannes non manœuvrables
Hauteur de chute : 2,02 m
Identifiant ROE : 34443
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

2ème ouvrage impactant sur l'Arré depuis la Brèche. Le talweg du bassin versant est en rive droite de son actuel emplacement. Un chenal de contournement peut être étudié entre d'autres solutions pour permettre la RCE dans l'espace disponible. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE11 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE12

Commune : Airion
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2028

Longueur de l'ouvrage : 10 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agirait de créer une échancrure dans le radier de l'ouvrage avec un rattrapage de pente pour effacer la chute de 0,30 m environ (solution à minima). Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE12 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche. Les travaux peuvent être associés à l'action RCE13.

RCE12 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE13

Commune : Airion
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

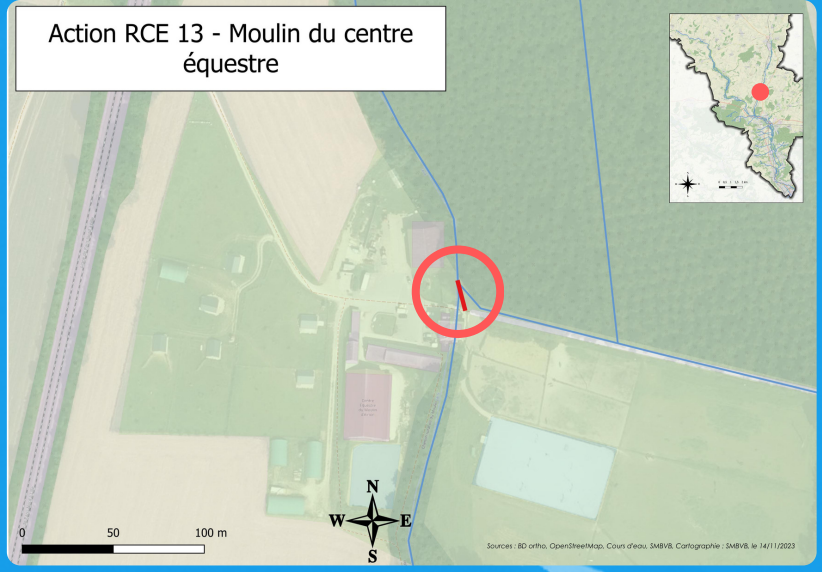

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

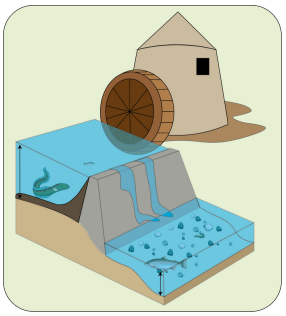

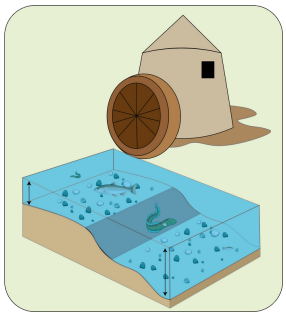

Type d'ouvrage : Succession de chutes, vestiges
Hauteur de chute : 1,41 m
Identifiant ROE : 33660
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

1er ouvrage impactant sur l'Arré depuis la Brèche. Une étude devrait permettre de faire émerger une solution pour rattraper la hauteur de chute soit dans le périmètre du bras initial soit par un chenal de contournement. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Les travaux peuvent être associés à l'action RCE12.

RCE13 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE14

Commune : Saint-Just-en-Chaussée
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

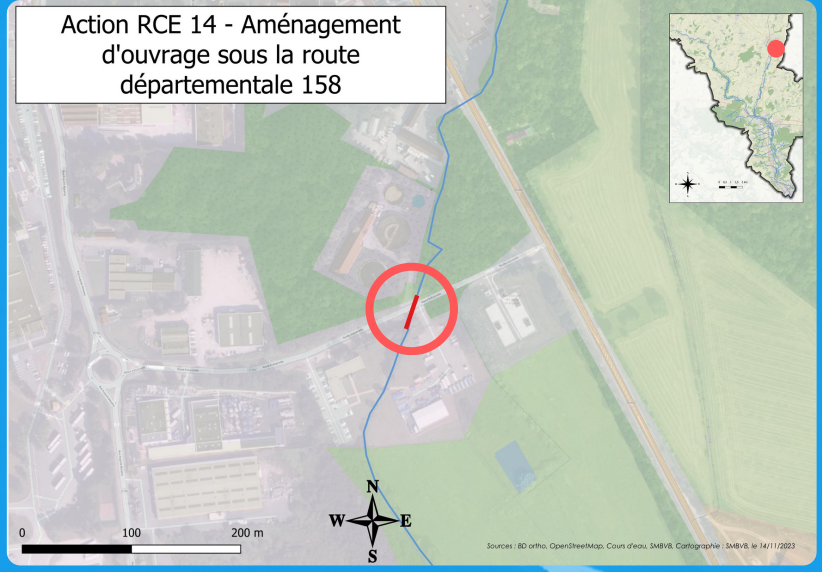

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 40 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

La buse placée en dessous de la D158 crée une petite chute d'environ 0,2 m à la sortie de l'ouvrage. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE14 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE14

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE16

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

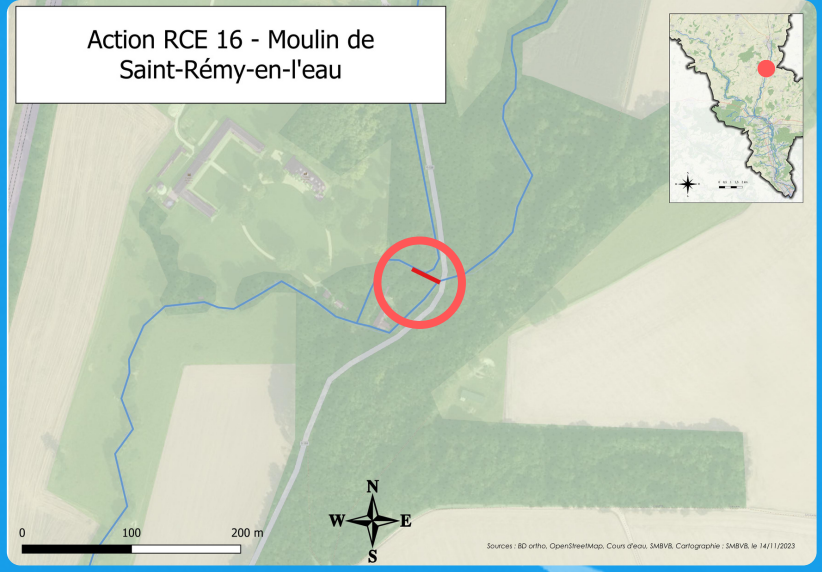

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

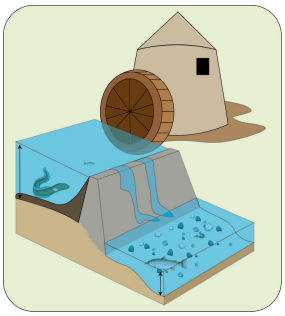

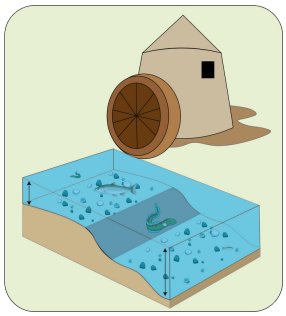

Type d'ouvrage : 2 vannes et une roue en bon état et manœuvrables
Hauteur de chute : 3 m
Identifiant ROE : 33681/33697
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

3ème ouvrage sur l'Arré depuis la Brèche. La chute de 3 m doit être effacée ou contournée. Pour ce faire, il faudra étudier les solutions qui sont faisables dans l'emprise disponible avant la parcelle agricole. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE16 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE17

Commune : Valescourt
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 110 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

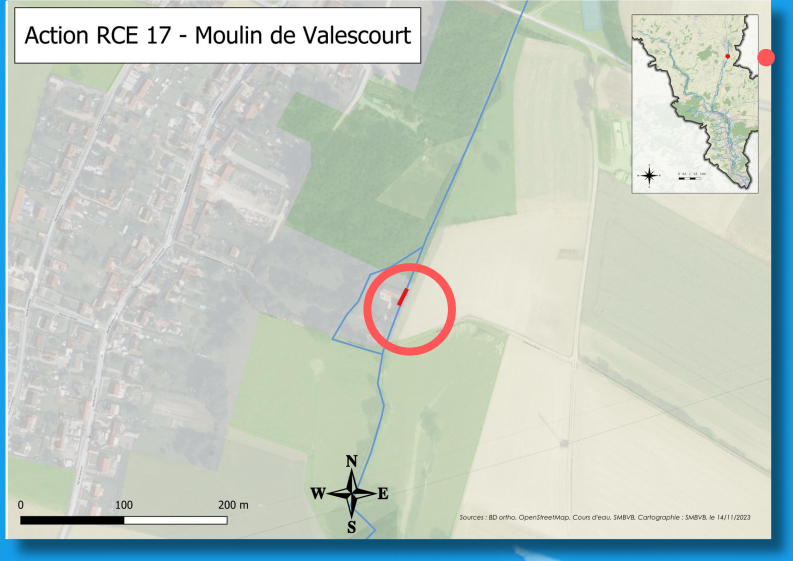

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

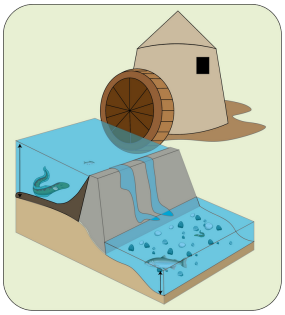

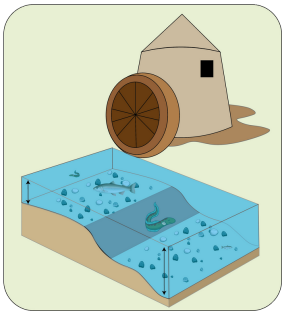

Type d'ouvrage : Chutes successives (pas de vanne)
Hauteur de chute : 0,96 m
Identifiant ROE : 34444/94177
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

4ème ouvrage sur l'Arré depuis la Brèche. Une étude devrait permettre d'étudier la possibilité de contourner le seuil sous le bâti en passant dans l'emprise disponible. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre compétent élabore un projet adapté au contexte hydromorphologique tout en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE17 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE19

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru de Coutance
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

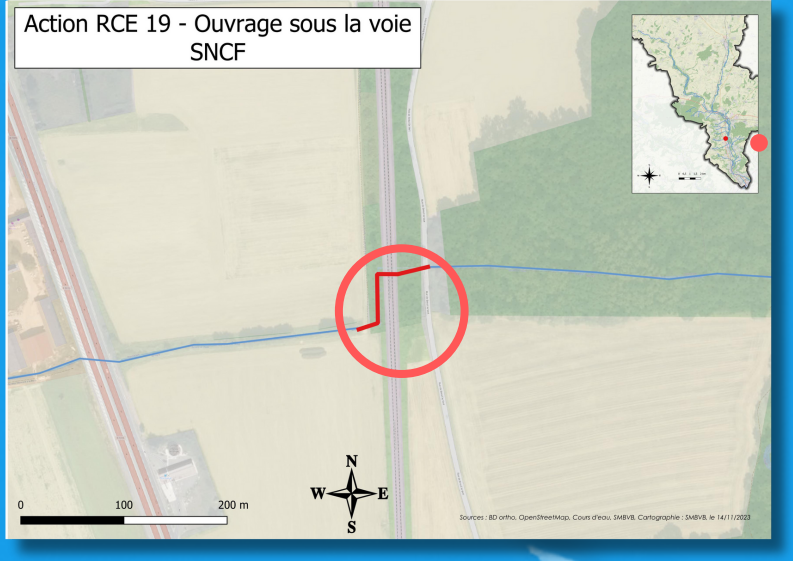

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2029

Longueur de l'ouvrage : 125 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Composé de deux ouvrages successifs, l'obstacle à l'écoulement est en partie sous la ligne de chemin de fer. Le tout mesure environ 40m et engendre une chute totale approximative de 0,9 m. Une étude devra permettre de préciser l'état du linéaire et de proposer une solution pour rétablir la continuité écologique au droit de l'ouvrage. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE19 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE19 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE20

Commune : Breuil-le-Sec
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 290 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

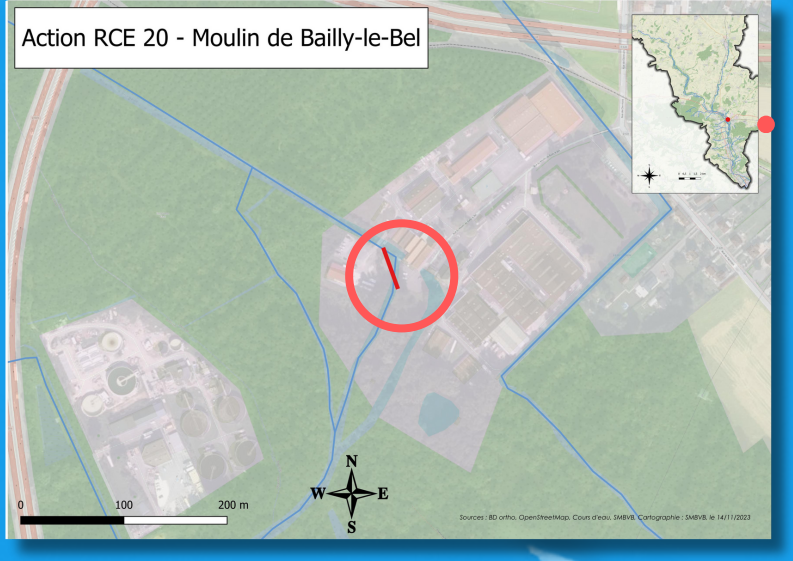

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

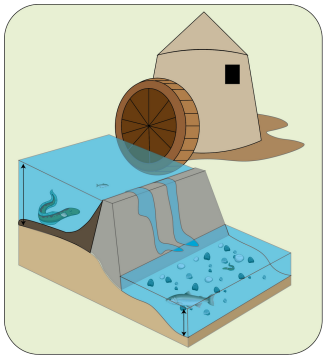

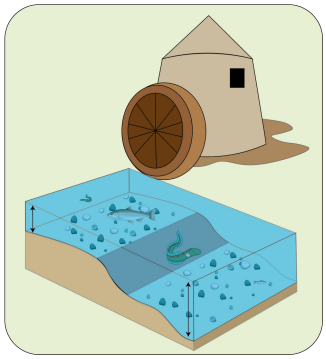

Type d'ouvrage : Absence de vanne
Hauteur de chute : 0,40 m
Identifiant ROE : 42502
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

5ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase PRO a permis de faire émerger une solution qui sera mise en œuvre. Il s'agit de la création d'un bras qui contournera le seuil problématique. Pour ce faire, une convention a été signée avec le propriétaire de la parcelle. Elle encadre la réalisation de ce nouveau lit. L'ancien linéaire de la Brèche sera partiellement comblé pour laisser cours aux eaux pluviales. Les étapes sont les suivantes :

1. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
2. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
3. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
4. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE20 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE21

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 250 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

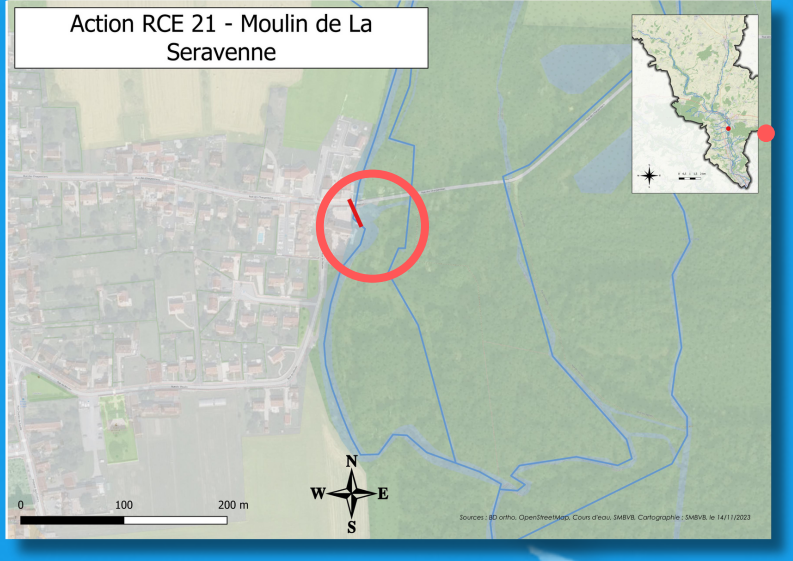

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

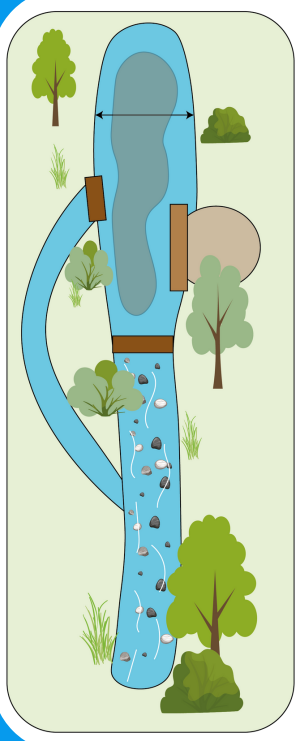

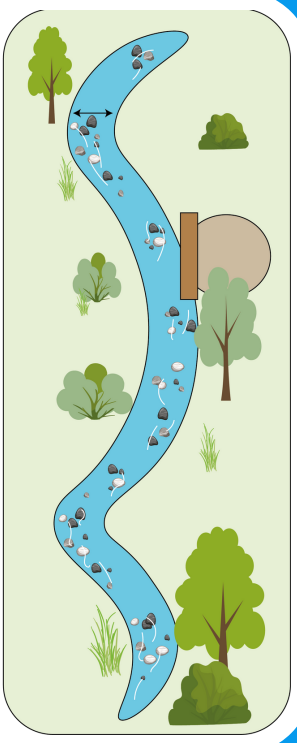

Type d'ouvrage : 6 vannes manœuvrables et en bon état
Hauteur de chute : 1,87 m
Identifiant ROE : 42505
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

4ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Cet ouvrage problématique reste bloquant car il est nécessaire d'une part, d'obtenir la délégation de maitrise d'ouvrage pour l'étude et les travaux et d'autre part, de faire émerger une solution qui permettrait de rétablir la continuité tout en prenant en compte les usages en cours ou à venir. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec le propriétaire, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE21

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE22

Commune : Neuilly-sous-Clermont
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru de Coutance
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

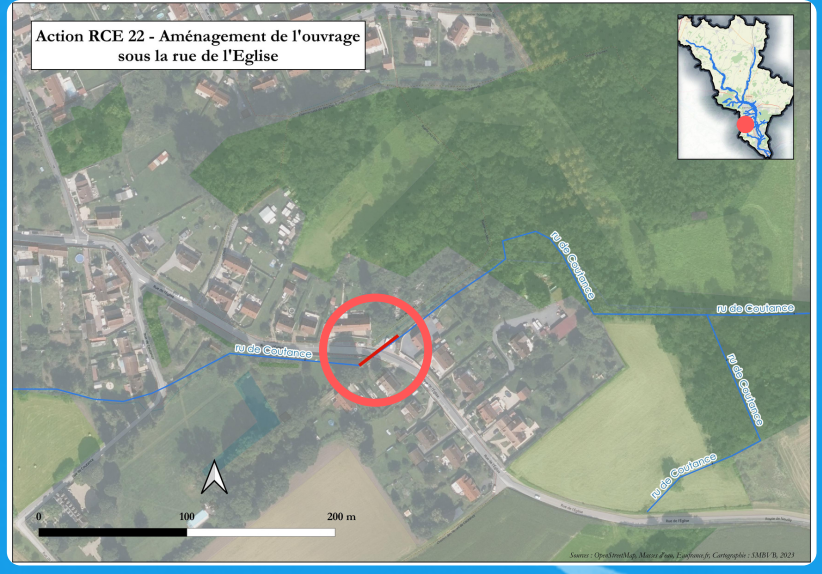

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2026

Longueur de l'ouvrage : 25 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage sous la rue de l'Eglise participe à l'interruption de la continuité entre l'aval de la rue de l'Eglise et la rue de Coutance en amont. Cela représente pour l'ouvrage une chute d'environ 0,70 m. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE22 est à grouper avec l'action REH 42.

RCE22 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE23

Commune : Agnetz
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 220 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

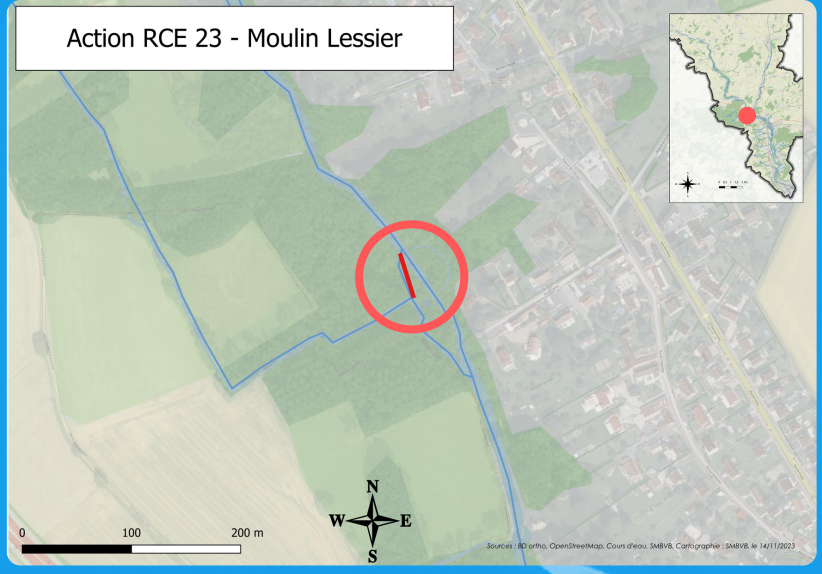

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

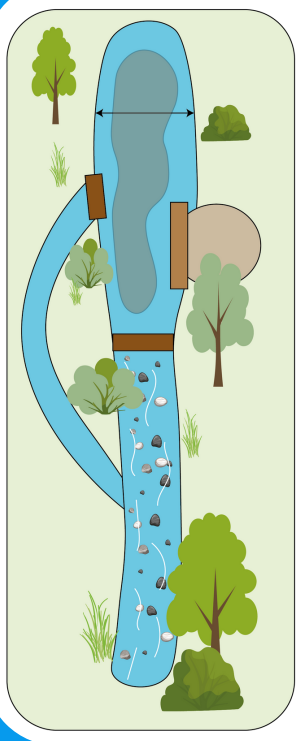

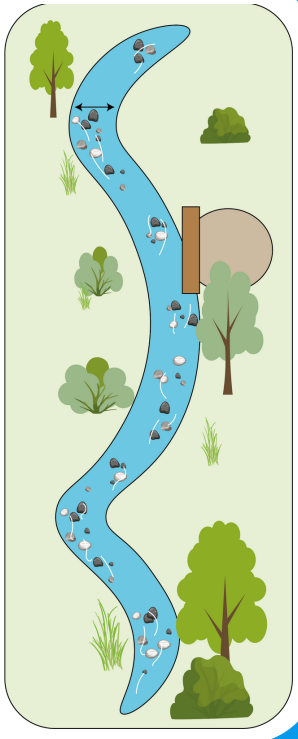

Type d'ouvrage : 6 vannes délabrées
Hauteur de chute : 1,73 m
Identifiant ROE : 42492
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

6ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase AVP a permis de faire émerger une solution consistant en la création d'un bras de contournement en rive droite accompagné d'un bras alimentant l'actuel lit en le réduisant lui permettant d'entonner moins de 20% du module. Après convention avec les propriétaires concernés par les aménagements, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté finalise la solution retenue par le COPIL avant de passer à la phase travaux. Les étapes sont les suivantes :

1. Finalisation de la phase de conception ainsi que, la réalisation de toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE23

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE24

Commune : Agnetz
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 60 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

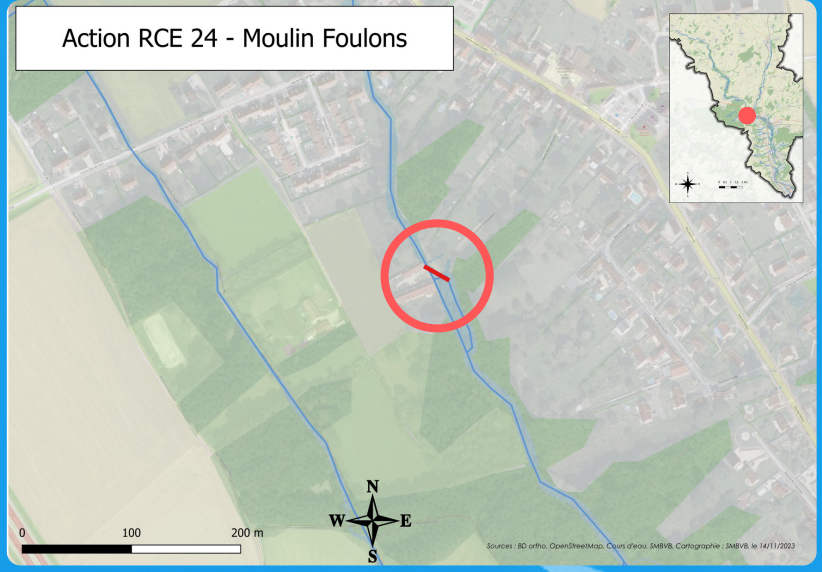

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

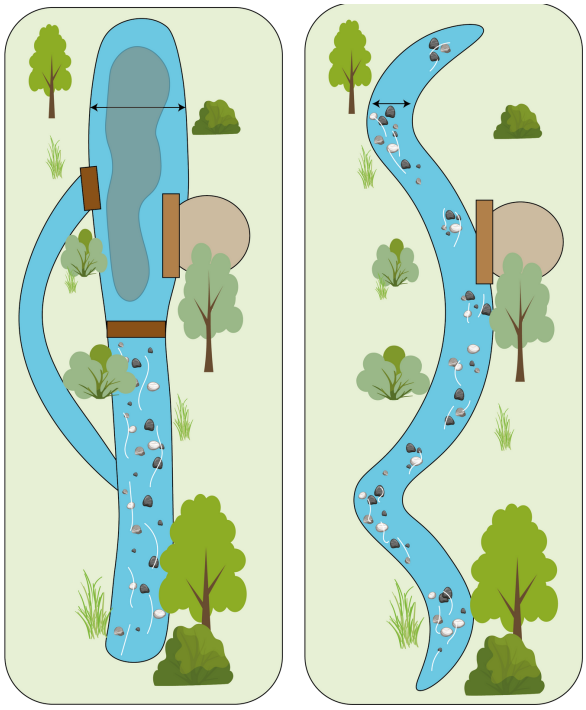

Type d'ouvrage : absence d'ouvrage, présence de chutes successives
Hauteur de chute : 0,47 m
Identifiant ROE : 42488
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

7ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase PRO a permis d'établir une solution dont la réalisation est conditionnée à la perte du droit d'eau. Cette solution consisterait en la répartition du flux entre 20 et 80% entre les deux bras existant, avec une réduction de la largeur du cours d'eau et un reméandrage dans l'emprise disponible. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE24

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE25

Commune : Agnetz
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 620 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

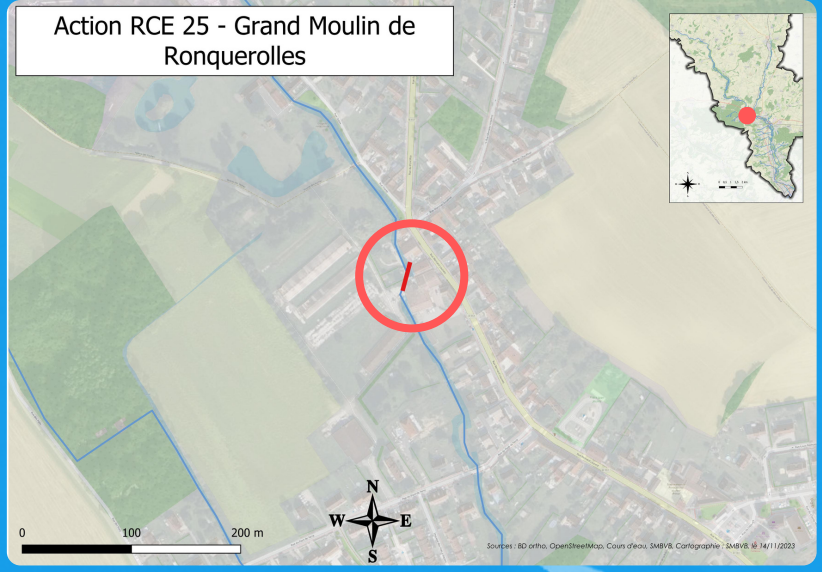

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

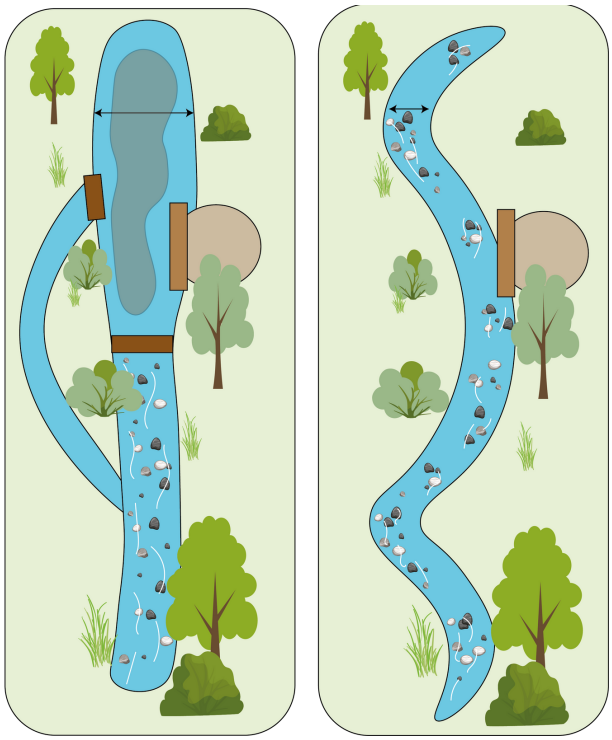

Type d'ouvrage : absence de vanne, ouvrage souterrain
Hauteur de chute : 1,40 m
Identifiant ROE : 42487
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

8ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude a permis d'établir une solution qui permettrait de contourner l'ouvrage souterrain problématique. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE25 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE27

Commune : Etouy
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 290 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

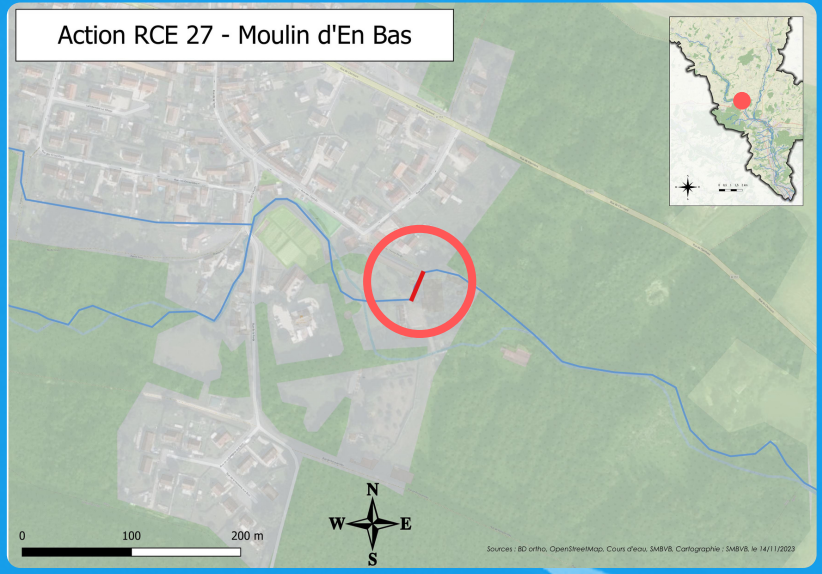

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

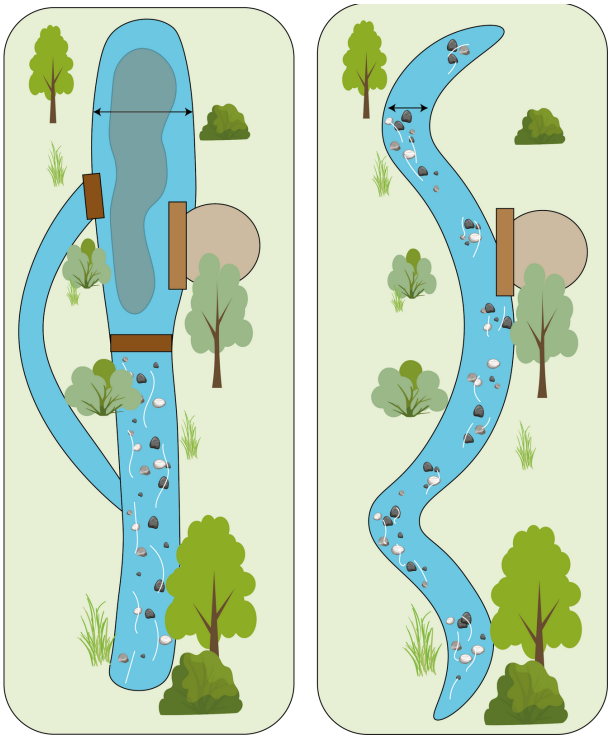

Type d'ouvrage : absence de vanne
Hauteur de chute : 0,57 m
Identifiant ROE : 31109
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

8ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Après convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maître d'œuvre expérimenté a dimensionné une solution adaptée au contexte hydromorphologique. L'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Brèche est au stade PRO. Un scénario mixte a été validé. Il s'agit de la création d'un bras de contournement tout en maintenant l'actuel bras de décharge en l'aménageant pour l'agrément. Les étapes sont les suivantes :

1. Phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE27 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE29

Commune : Rantigny
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 445 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

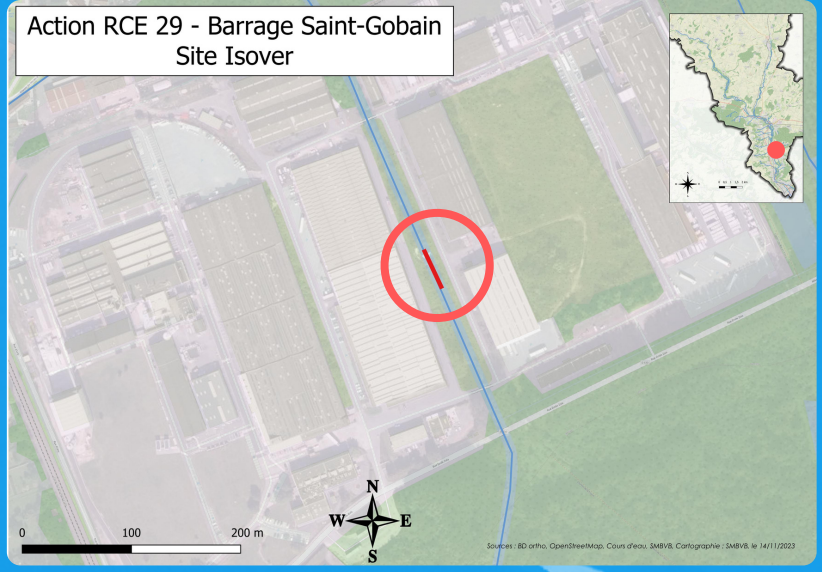

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

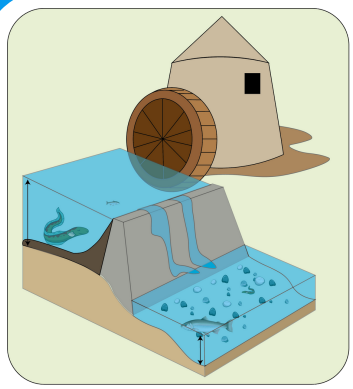

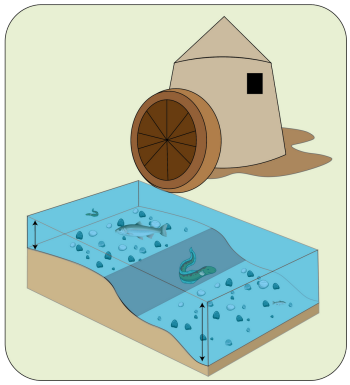

Type d'ouvrage : 6 vannes manœuvrables et en bon état
Hauteur de chute : 1,89 m
Identifiant ROE : 34454
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

3ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude arrivée en phase AVP permet d'envisager à minima l'effacement de l'ouvrage. La solution la plus ambitieuse prévoit un reméandrage de la Brèche à l'amont du site de Saint-Gobain. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE29 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE30

Commune : Liancourt
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle inférieure
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

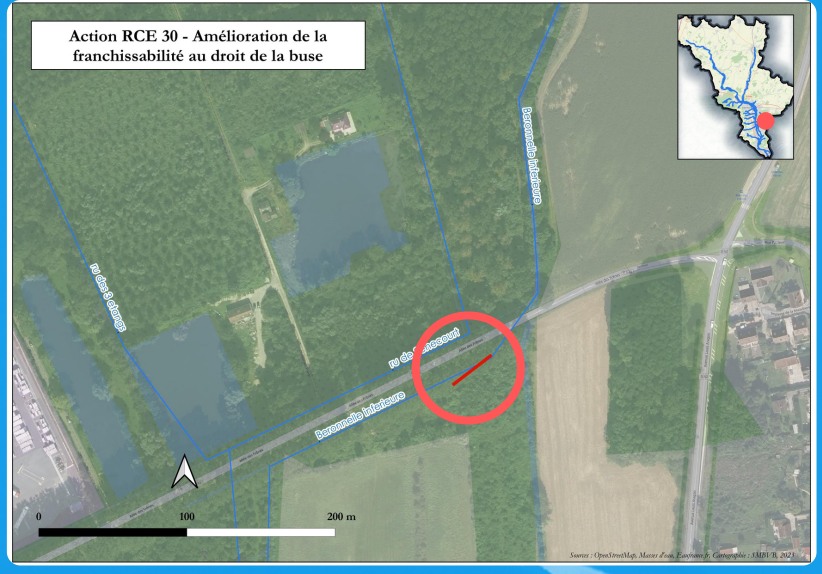

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 25 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage est une buse avec une partie interne "en cascade". Avant d'intervenir, il faut vérifier la nécessité de le maintenir. S'il n'est plus utile, il pourra être enlevé. Le cas échéant, il représente une hauteur de 0,13 m à rattraper. Une attention particulière devra concerner les mesures pour contenir le foyer localisé d'écrevisses de Louisiane. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
5. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE30 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE30 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE31

Commune : Bailleval
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : Ru de Sénécourt
Coût prévisionnel : 520 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

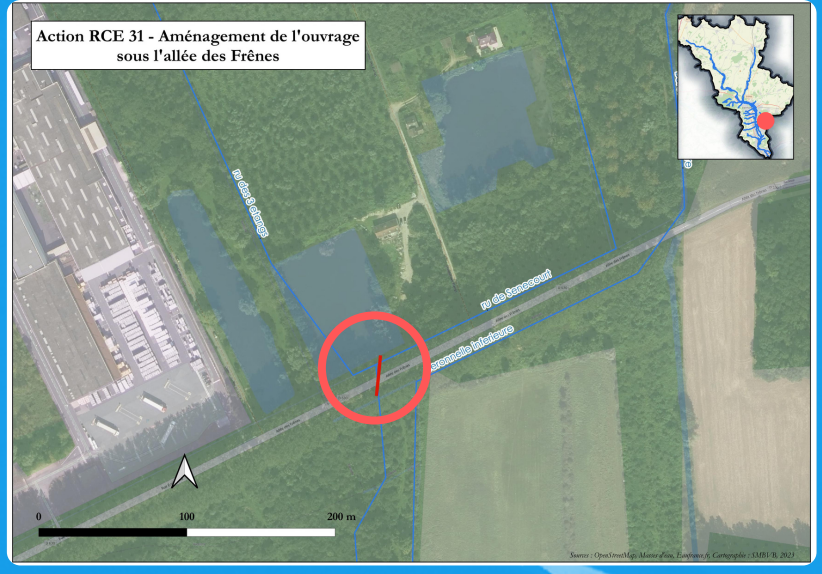

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel
2027

Longueur de l'ouvrage : 50 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Cet ouvrage a plusieurs fonction qu'il est nécessaire d'étudier avant toute intervention. Il permet de maintenir la ligne d'eau tout en empêchant l'inondation de la route. Son fonctionnement est également lié au maintien des zones humides annexes et des étangs. Une attention particulière devra concerner les mesures pour contenir le foyer localisé d'écrevisses de Louisiane. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE31 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE32

Commune : Liancourt
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle inférieure
Coût prévisionnel : 330 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

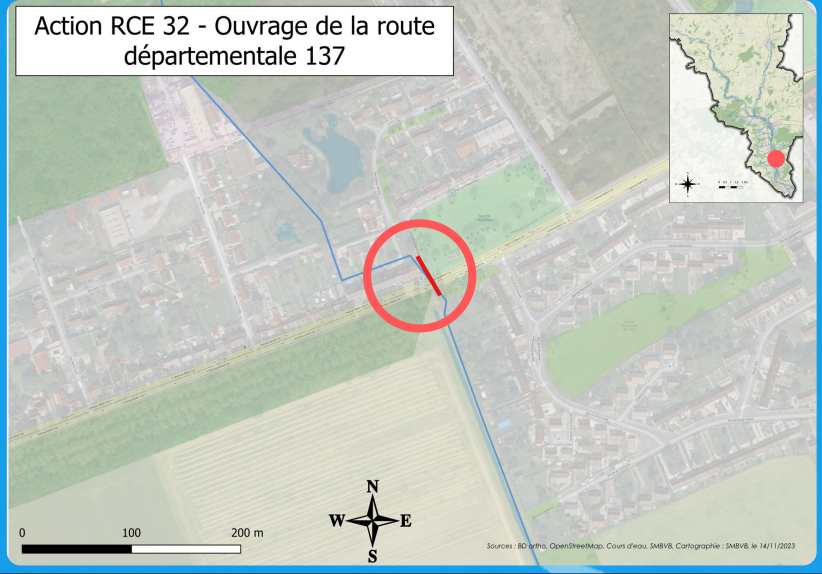

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2025

Longueur de l'ouvrage : 45 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de faire une étude globale pour rechercher une solution qui permettrait de contourner la zone urbanisée en déconnectant le cours d'eau depuis l'amont du Chemin des marais, en passant le long de la Rue Josiane Mouton. Le cas échéant, une solution devrait permettre d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau dans l'emprise foncière disponible. La chute totale au droit de l'ouvrage est estimée à environ 2 m. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE32 est à regrouper avec l'action REH51.

RCE32 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE33

Commune : Cauffry
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel :
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

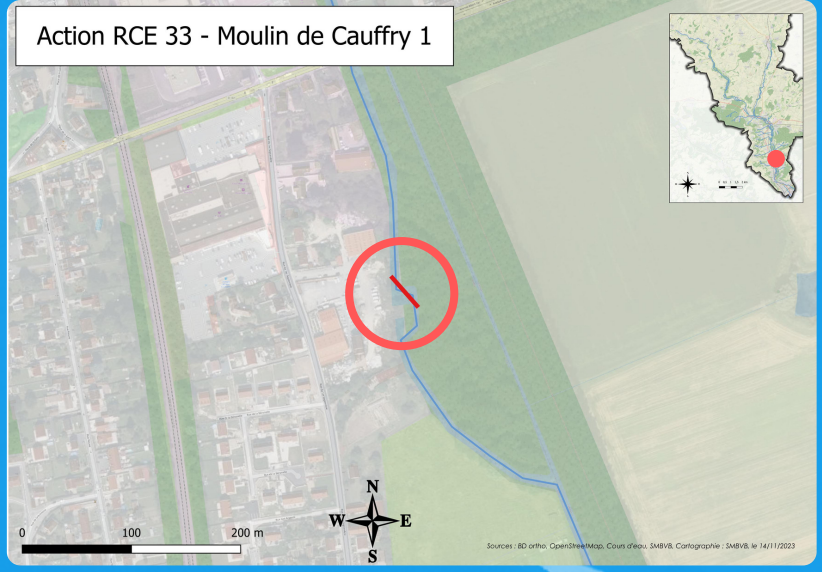

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

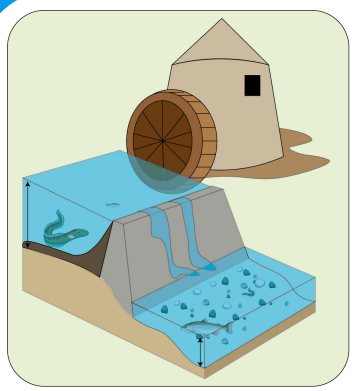

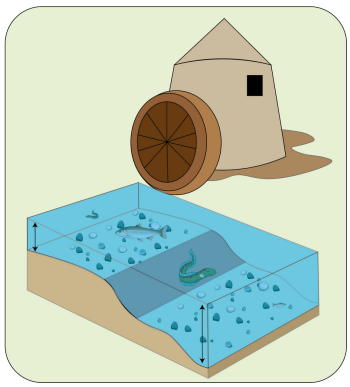

Type d'ouvrage : absence de vanne, mauvais état
Hauteur de chute : 0,81 m
Identifiant ROE : 42511
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

2ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Le propriétaire souhaite garder la maitrise d'ouvrage pour la RCE. Le cas échéant et après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE33

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE34

Commune : Cauffry
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 310 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

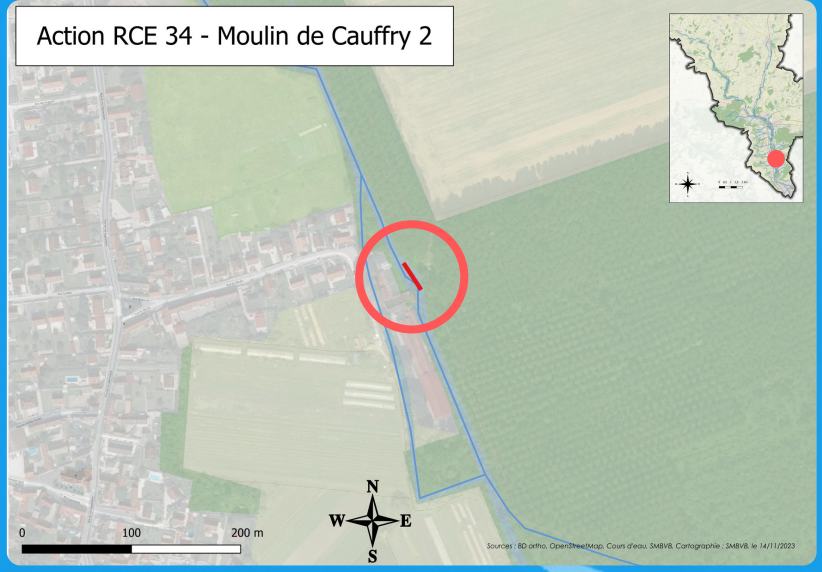

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

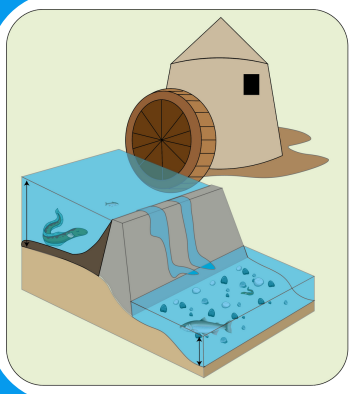

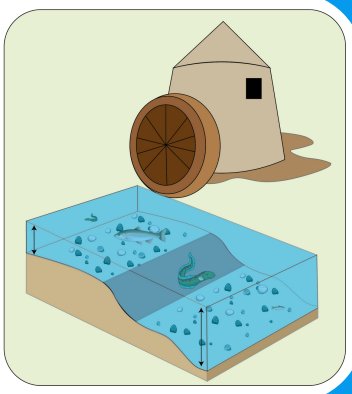

Type d'ouvrage : 5 vannes en bon état
Hauteur de chute : 1,51 m
Identifiant ROE : 42517
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

1er ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre de déterminer la solution à retenir pour la RCE au droit de l'ouvrage. Cette étude pourra être portée par le SMBVB sous condition de délégation de maitrise d'ouvrage par les propriétaires. Plusieurs solutions sont à étudier comme la remise en fond de vallée, la création d'un bras de contournement, ou l'effacement du seuil accompagné d'un reméandrage dans l'emprise du lit actuellement trop large. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE34 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE35

Commune : Etouy
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 290 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

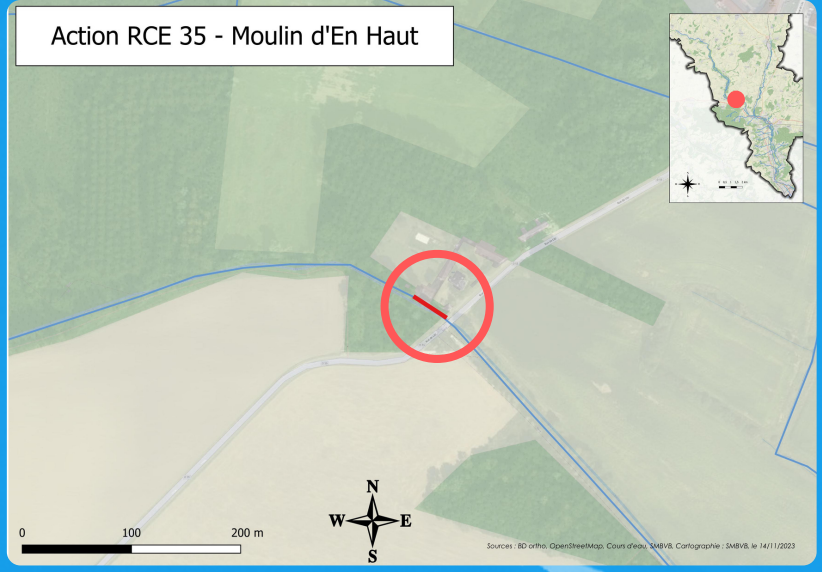

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

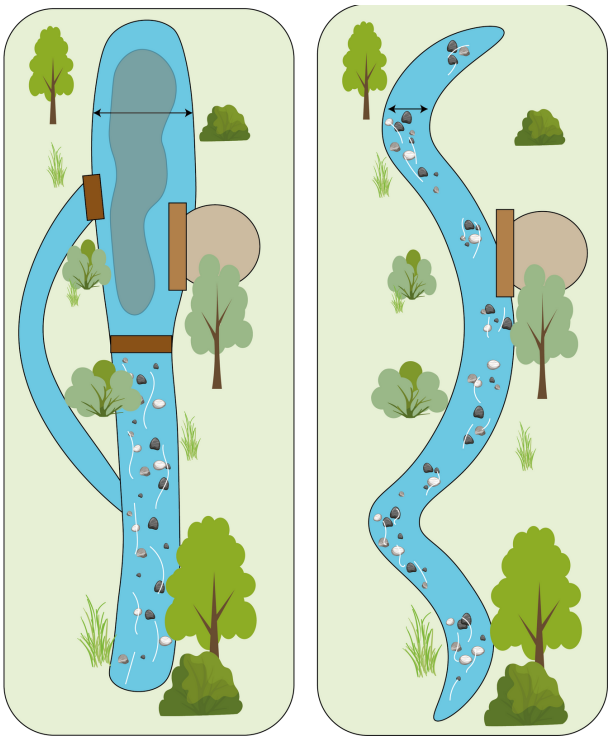

Type d'ouvrage : absence de vanne mais ouvrage en bon état
Hauteur de chute : 1,90 m
Identifiant ROE : 31102
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

La composition de la faune piscicole et la qualité du substrat sont des indicateurs de l'état écologique du milieu. La reconquête du bon état passe donc par le rétablissement d'habitats favorables pour l'accueil d'espèces indicatrices qui pour le bassin versant de la Brèche sont la truite fario, la lamproie de Planner, la vandoise et l'anguille.

Descriptif et méthodologie

10ème ouvrage impactant sur la Brèche depuis l'Oise. Une étude devrait permettre d'établir les conditions de RCE soit par la réalisation d'un bras de contournement, ou pour une solution ambitieuse, une remise en fond de vallée du cours d'eau. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

RCE35

Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE36

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 3 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

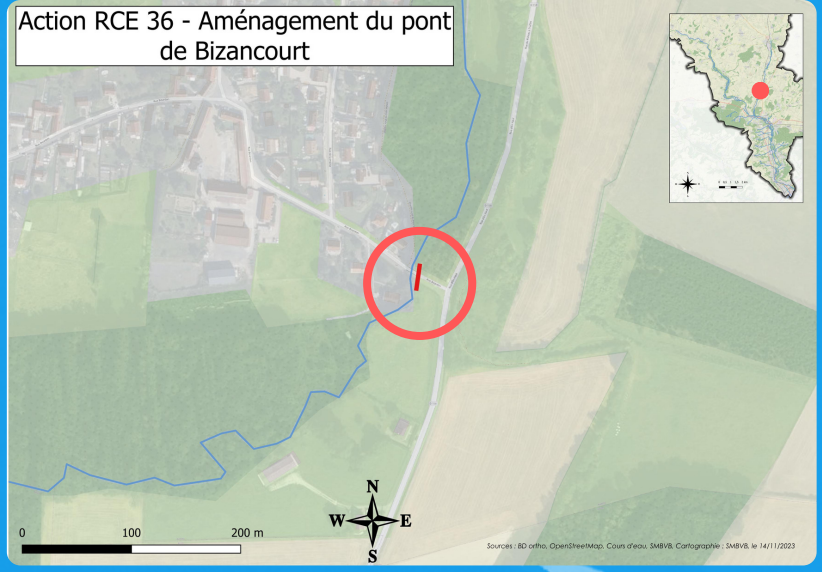

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2028

Longueur de l'ouvrage : 10 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Les travaux permettre d'effacer la chute d'environ 0,20 m causée par l'ouvrage sous la rue Bourdon. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE36 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE36 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE38

Commune : Agnetz
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 60 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

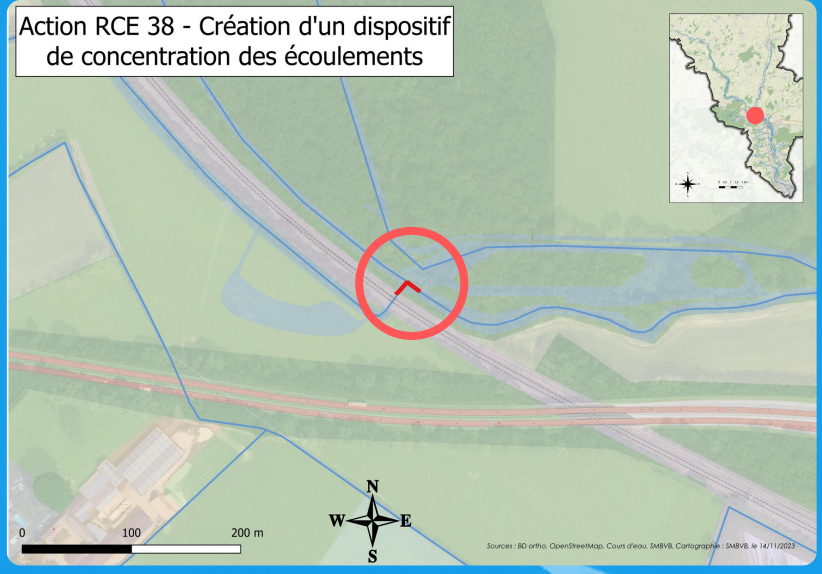

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel
2029

Longueur de l'ouvrage : 60 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Une attention particulière sera à porter concernant l'accès au site de travaux. L'intervention devra comprendre un déconcrétionnement calcaire du radier de l'ouvrage. L'objectif est de supprimer la section de rapides en aval de l'ouvrage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE38 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE38 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE39

Commune : Neuilly-sous-Clermont
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru de Coutance
Coût prévisionnel : 25 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

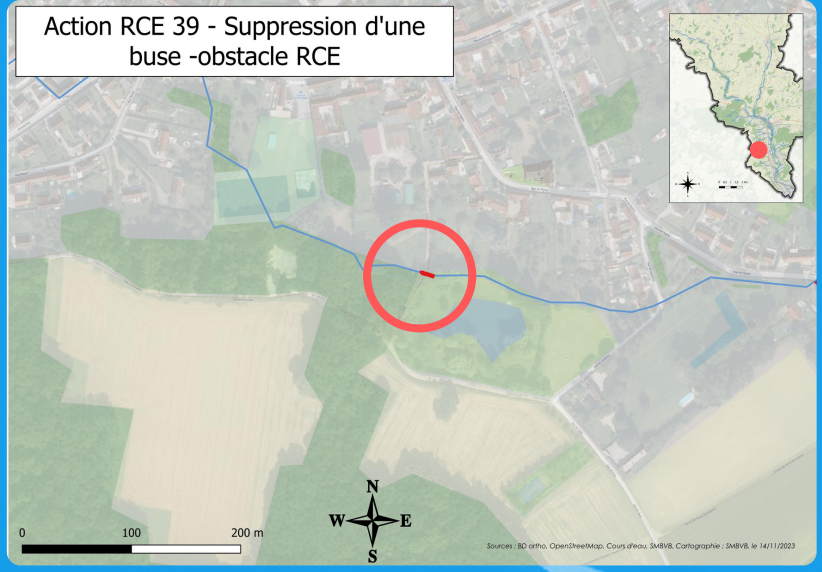

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire



Calendrier prévisionnel 2027

Longueur de l'ouvrage : 10 m
Conception : Externe
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit de créer une passerelle ou un ouvrage cadre supportant les engins agricoles en lieu et place de l'actuelle buse qui mesure environ 10m. Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Création d'un modèle localisé ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE39 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE39 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RCE40

Commune : Rantigny
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : Ru du Rayon
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

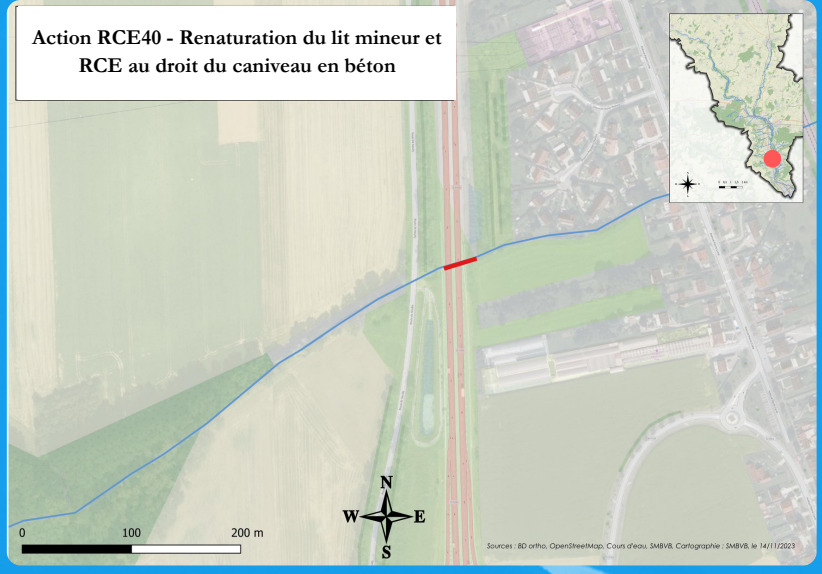

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la circulation piscicole et le transfert sédimentaire

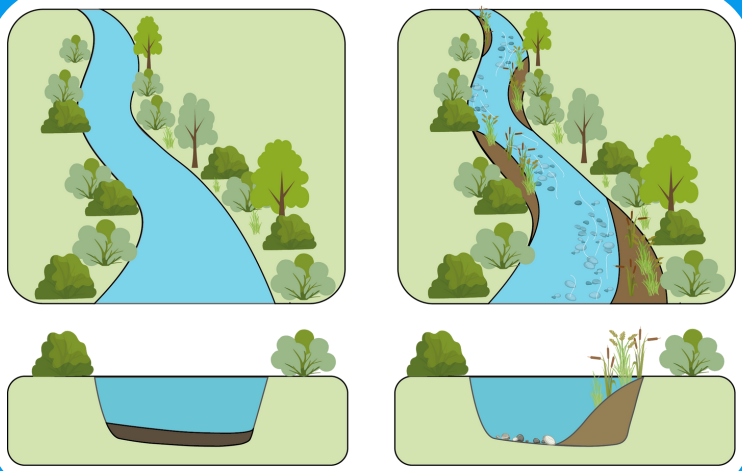

Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées et aménagement de seuil
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Après avoir mesuré la hauteur de chute à rattraper, il faudra évaluer la possibilité de faire une échancrure et ou d'implanter un moyen de concentrer les écoulements au droit de l'ouvrage de la D1016. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action RCE40 fait partie des ouvrages de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit des petits ouvrages du bassin versant de la Brèche.

RCE40 Restauration de la Continuité Ecologique

Action RDO01

Commune : Montreuil-sur-Brêche
EPCI : Oise Picarde
Cours d'eau : Ru de Montreuil
Coût prévisionnel : 4 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 50%**
- **SMBVB 50%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.1.2.0)



RDO01

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel
2027

Longueur de l'ouvrage : 2 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Remplacement d'ouvrage

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

Après vérification sur le terrain, l'ouvrage qui existait lors du diagnostic de 2018 s'est dégradé pour résulter en 2023 en une succession de petites chutes. Cette action consistera après l'accord des propriétaires en une suppression des chutes avec un aménagement pour lisser la pente et créer un canal d'étiage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, consultation des propriétaires pour avoir leur accord ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Définition technique du projet : dimensionnement et choix d'un nouvel ouvrage adapté ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RDO03

Commune : La Neuville en Hez
EPCI : Agglomération du Beauvaisis
Cours d'eau : Ru de la Garde
Coût prévisionnel : 5 000 € TTC
Financeurs :

- **ONF 50%**
- **SMBVB 50%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.1.2.0)



RDO03

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Maintenir la qualité hydromorphologique du cours d'eau



Calendrier prévisionnel
2029

Longueur de l'ouvrage : 3 m
Conception : ONF
Suivi travaux : ONF/SMBVB
Indicateurs :

- Hydromorphologie

Remplacement d'ouvrage

Intérêt

Le fonctionnement hydraulique de l'exutoire de l'étang de la Garde permet d'alimenter une zone humide où le Ru de la Garde prend forme. Or l'état du moine qui constitue une partie de l'exutoire se dégrade et nécessite une intervention pour le maintenir. Il s'agirait de renforcer l'ouvrage existant, ce qui permettrait de maintenir la qualité hydromorphologique du milieu.

Descriptif et méthodologie

L'ONF a sollicité le SMBVB pour un accompagnement financier pour la réalisation de ce projet. L'ONF a prévu le remplacement de l'ouvrage tel qu'il existe déjà. Le SMBVB veillera au respect du maintien du fonctionnement hydraulique actuel et à l'état écologique de la source du Ru de la Garde.

1. Suivi de l'évolution hydromorphologique du site (suivi avant/après travaux) ;
2. Suivi des travaux ;
3. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RDO04

Commune : Agnetz
EPCI : Pays du Clermontois
Cours d'eau : Ru du Pont de Terre
Coût prévisionnel : 4 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.1.2.0)

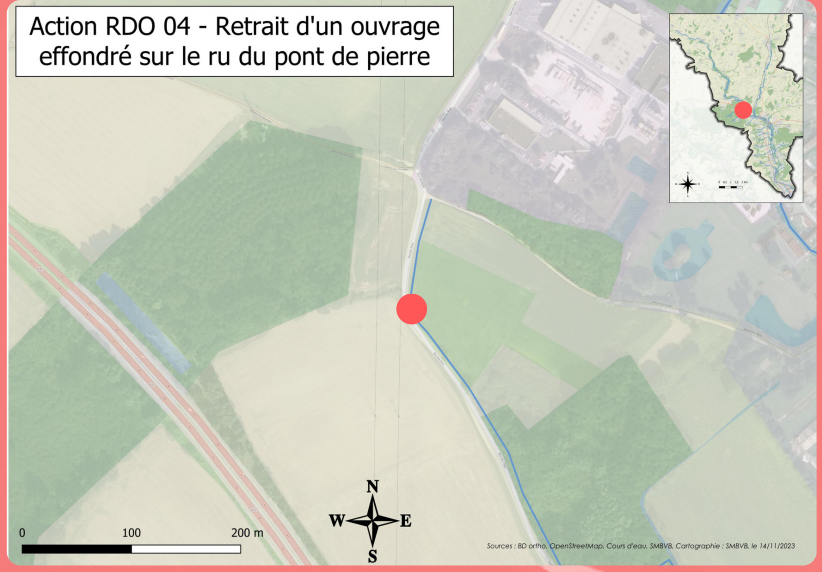

RDO04

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel
2026

Longueur de l'ouvrage : 4 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Remplacement d'ouvrage

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

L'ouvrage actuel encore utilisé est un pont de pierre qui s'est dégradé avec le temps et la pression des usages. L'ouvrage s'est affaissé causant des dysfonctionnements hydromorphologiques. Le SMBVB propose de remplacer l'actuel ouvrage avec une buse de même longueur posée dans les règles de l'art pour la stabiliser vis à vis des usages. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Obtention de l'accord du propriétaire en lui proposant une suppression en premier lieu ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Dimensionnement et choix d'un nouvel ouvrage adapté ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Action RDO05

Commune : Airion
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 60 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.1.2.0)

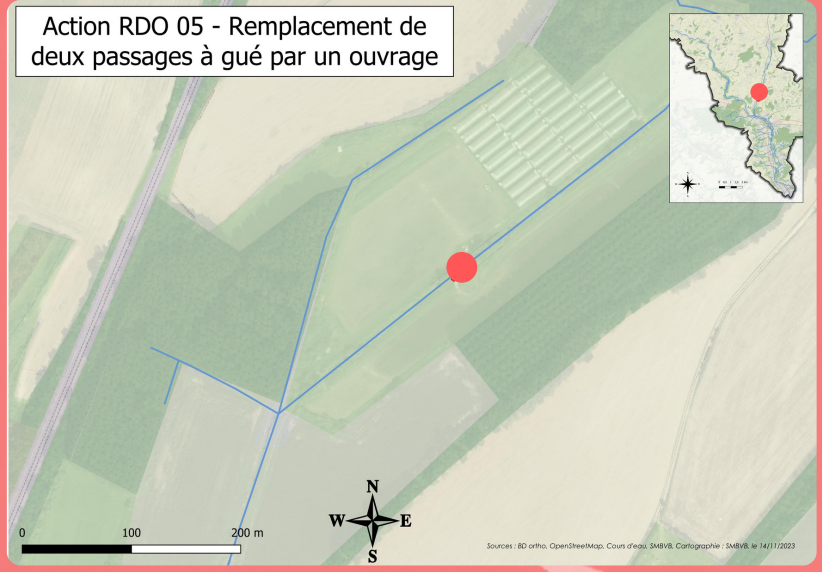

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Rétablir la continuité écologique, améliorer les écoulements



Calendrier prévisionnel
2026

Longueur de l'ouvrage : 12 m
Largeur de l'ouvrage : 4 m
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1

Intérêt

Certains ouvrages mis en œuvre pour permettre des usages ont été mal positionnés ce qui a provoqué la création de chute empêchant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. L'aménagement de ces ouvrages, permet, avec de faibles coûts de maintenir les usages en cours tout en restaurant la continuité sédimentaire et piscicole au droit de ces seuils soit en concentrant les écoulements, ou en créant une échancrure dans le radier.

Descriptif et méthodologie

La définition technique du projet est disponible. Il s'agit de veiller au bon respect des prescriptions géotechniques pour l'implantation de l'ouvrage de franchissement. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord du propriétaire ;
2. Validation terrain et évaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Dimensionnement et choix d'un ouvrage adapté ;
4. Validation géotechnique de la solution proposée ;
5. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
6. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
7. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
8. Capitalisation du retour d'expérience.

RDO05

Remplacement d'ouvrage

Action REH01

Commune : Breuil-le-Sec
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Béronnelle supérieure
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

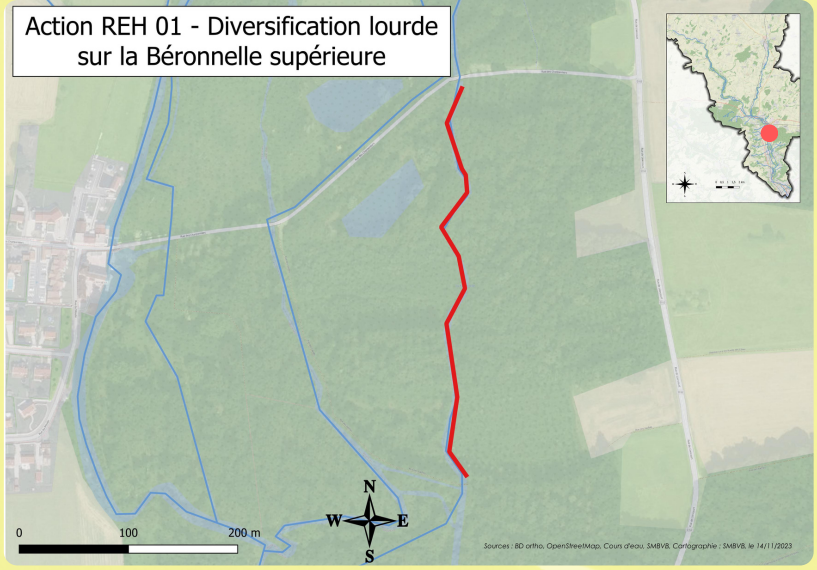

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

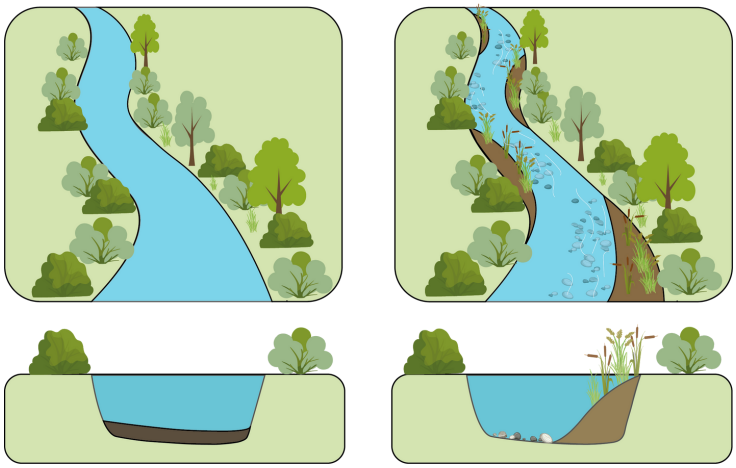

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il s'agit d'implanter des banquettes alternées sur ce linéaire de 400 m à partir de l'ouvrage de la rue des Charpentiers. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : La station de suivi DCE de la masse d'eau Béronnelle est sur ce linéaire.

REH01 Restauration Hydromorphologique

Action REH02

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru du Rotheleux
Coût prévisionnel : 735 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

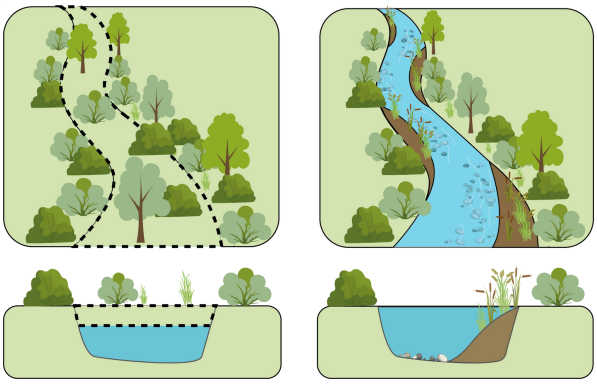

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 340 m
Type de travaux : Remise à ciel ouvert du Ru
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

A partir du Château de la Motte, le Ru de Rotheleux alimente l'étang dont l'exutoire correspond à l'aval du ru qui est enterré sur une distance de 340 m en passant sous les infrastructures extérieures du lycée de Roberval. Il s'agirait de déconnecter le ru de l'étang en notant que le jardin d'agrément du château est inscrit au pré-inventaire des jardins remarquables (référence notice IA60001255 au patrimoine architectural du Ministère de la Culture). Après convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Prévoir une maitrise d'œuvre groupée pour les actions REH02 et REH03.

REH02

Restauration Hydromorphologique

Action REH03

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru du Rotheleux
Coût prévisionnel : 22 400 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)



Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

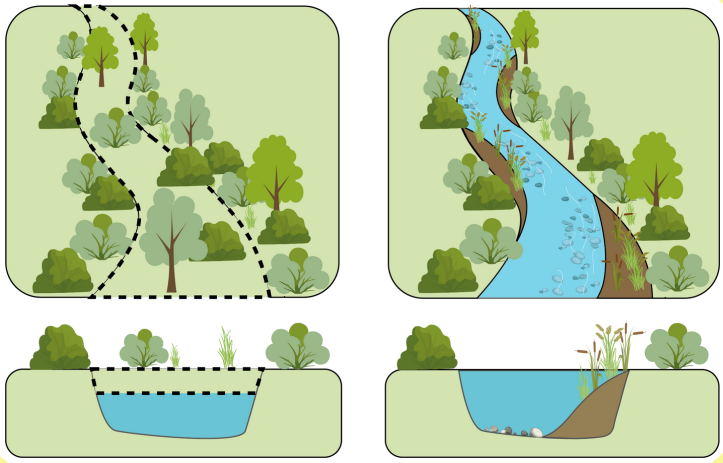

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 45 m
Type de travaux : Remise à ciel ouvert du Ru
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il y a une servitude pour un réseau enterré qui passe en travers du ru. Dans un premier temps, il faut voir l'intérêt du maintien d'une telle couverture sur ces 45 m. Il semble possible de négocier la reconnexion du ru en aval avec la réouverture de cette section en amont. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Prévoir une maitrise d'œuvre groupée pour les actions REH02 et REH03.

REH03

Restauration Hydromorphologique

Action REH13

Commune : Mogneville
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle inférieure
Coût prévisionnel : 80 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

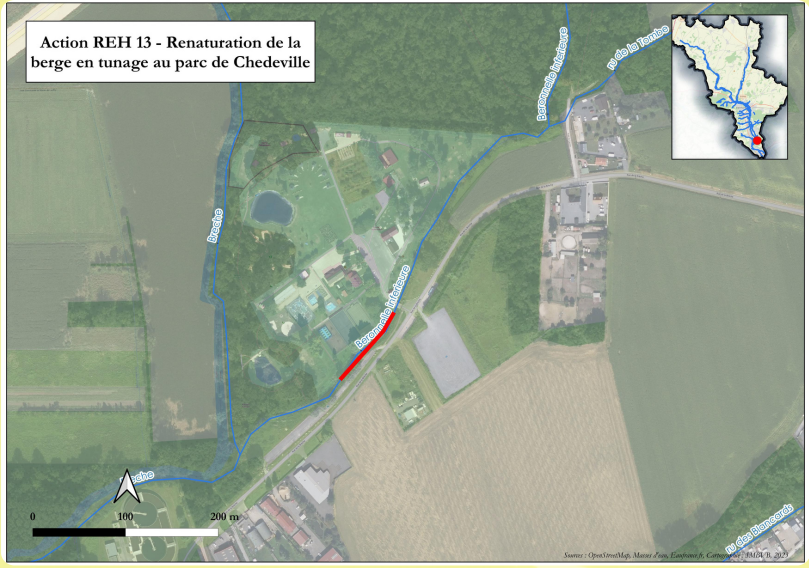

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

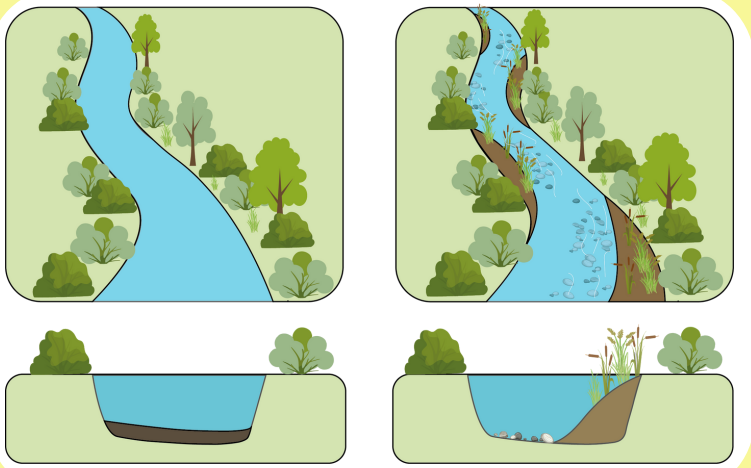

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 90 m
Type de travaux : Renaturation du ru
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

La Béronnelle s'écoule sur environ 90 m entre deux berges en tunage lui laissant peu d'espace de liberté. Les berges étant publiques, il faudrait enlever les contraintes latérales et retravailler un canal préférentiel qui permettrait d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Cette action REH13 peut être groupée avec l'action REH20.

REH13

Restauration Hydromorphologique

Action REH20

Commune : Mogneville
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle inférieure
Coût prévisionnel : 30 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

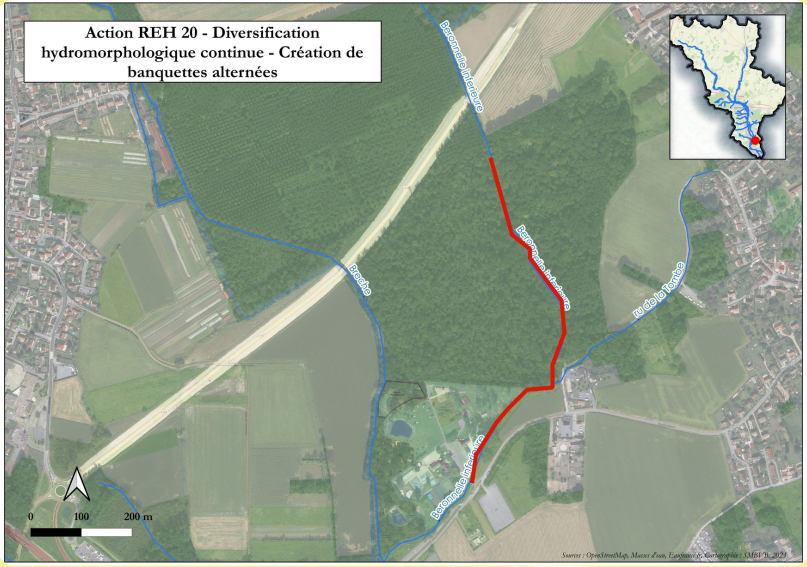

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

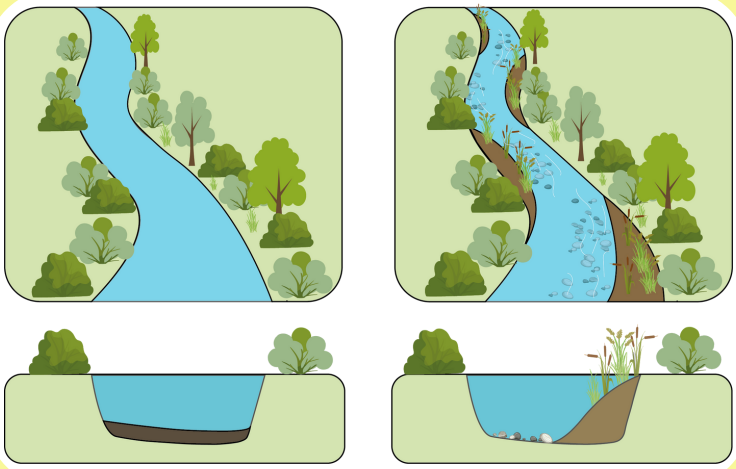

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 770 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

La Béronnelle sur 770 m, longe puis traverse un zone humide. Les travaux envisagés doivent permettre de redynamiser les écoulements à minima et de reconnecter le cours d'eau à la zone humide. En fonction de la puissance spécifique, une alternance de banquettes pourra permettre de réduire la section en créant un chenal d'étiage. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : Cette action REH20 peut être groupée avec l'action REH13.

REH20

Restauration Hydromorphologique

Action REH23

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru des Flaques
Coût prévisionnel : 120 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

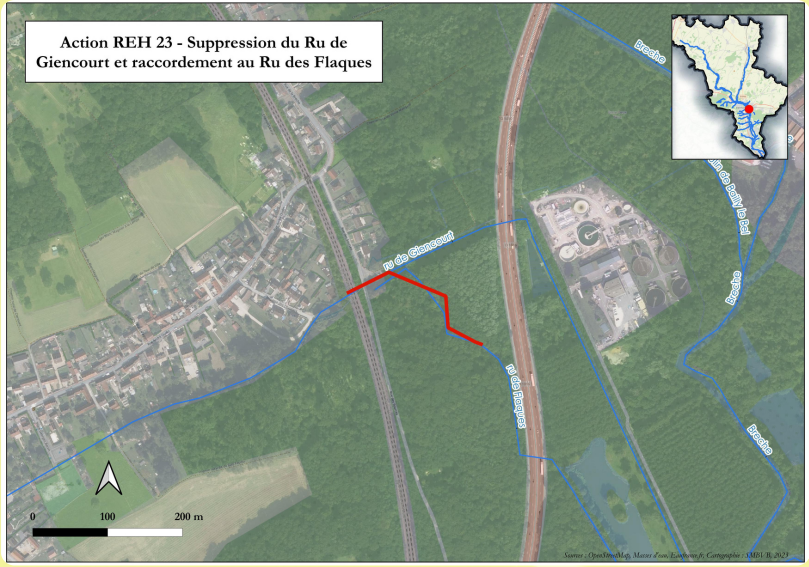

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

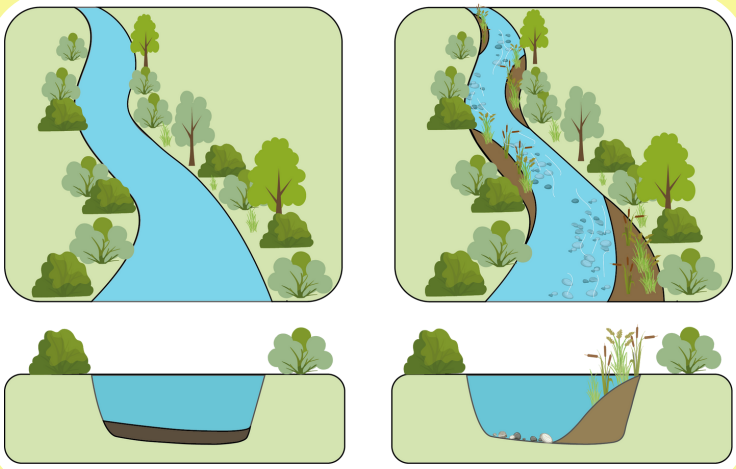

Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Renaturation du Ru
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le Ru de Giencourt présente une géométrie artificielle sur sa partie intermédiaire. Lui et le Ru des Flaques ne sont séparés que par un merlon dont la suppression permettrait de connecter les deux en favorisant un écoulement dans le ru des Flaques. En préalable, il est nécessaire de projeter le fonctionnement hydraulique attendu notamment en ce qui concerne l'ouvrage sous la D1016. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Sur la base d'une ESQ, obtenir l'accord des propriétaires ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier: Le Ru des Flaques alimente l'étang de Giencourt

REH23

Restauration Hydromorphologique

Action REH24

Commune : Villers-Saint-Paul
EPCI : Creil Sud Oise
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

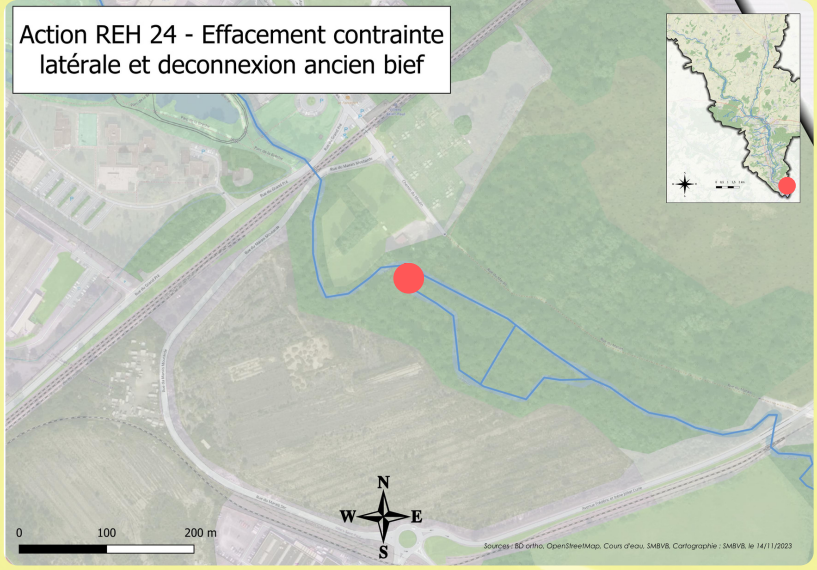

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

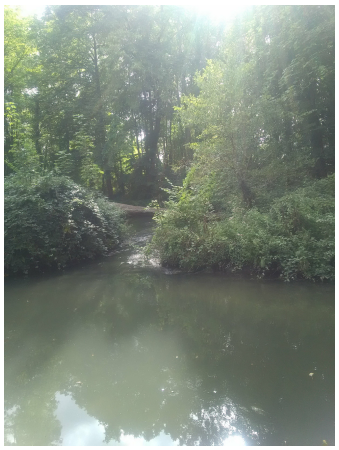

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 60 m
Type de travaux : Effacement d'un goulot sur le bras principal
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Les travaux de RCE au moulin Barrière ont permis de supprimer les seuils au niveau du bras de décharge mais la section de l'ancien bras de décharge reste serrée ce qui maintient la ligne d'eau en amont. L'ancien canal usinier n'ayant plus d'utilité, il serait supprimé pour laisser la totalité du flux dans le bras de décharge. Les berges seraient retravaillées pour favoriser les débordements et la reconnexion de la zone humide annexe. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écarter la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

Point particulier : Cette action REH24 peut être groupée avec l'action MEA08

REH24

Restauration Hydromorphologique

Action REH31

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru de Giencourt
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

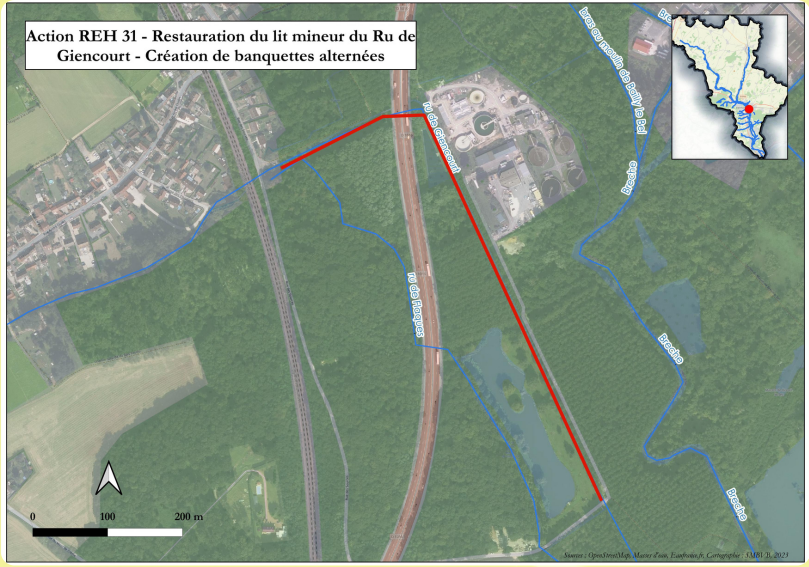

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

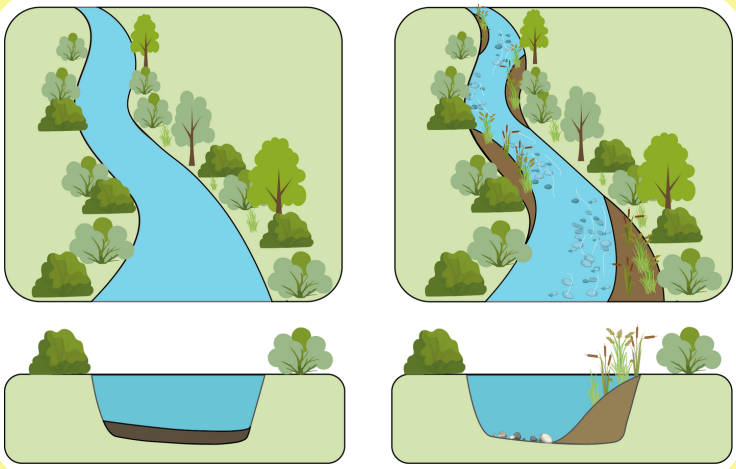

Calendrier prévisionnel 2027

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Il s'agira de réduire la section du lit mineur qui est trop large en implantant des banquettes alternées . Au préalable ilsera nécessaire de mesurer la pente du linéaire et la puissance spécifique pour optimisé l'apport de matériaux. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Il s'agira d'écarter la berge en rive droite pour effacer le goulot d'étranglement causé par ce resserrement localisé. Les déblais serviront à remblayer l'entrée de l'ancien canal usinier. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

Point particulier : Evaluer la faisabilité de l'action REH 23 et à réaliser le cas échéant.

REH31

Restauration Hydromorphologique

Action REH32

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

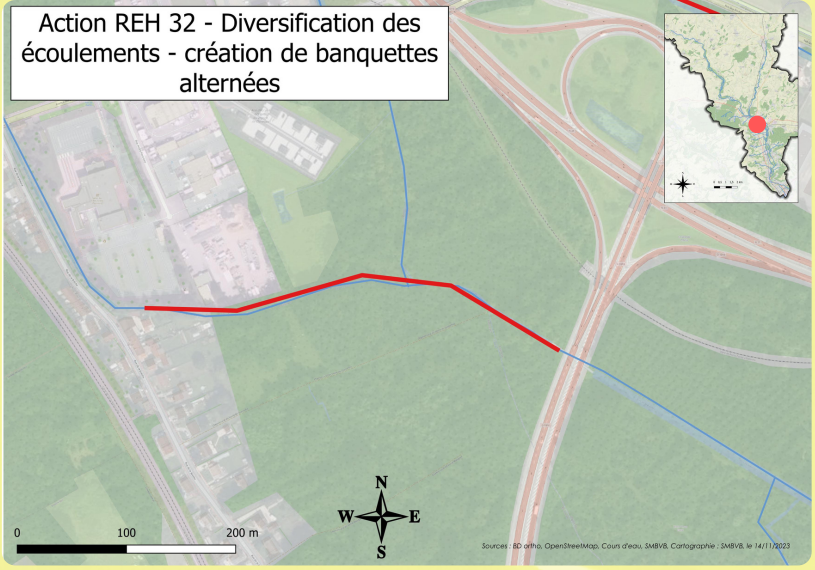

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

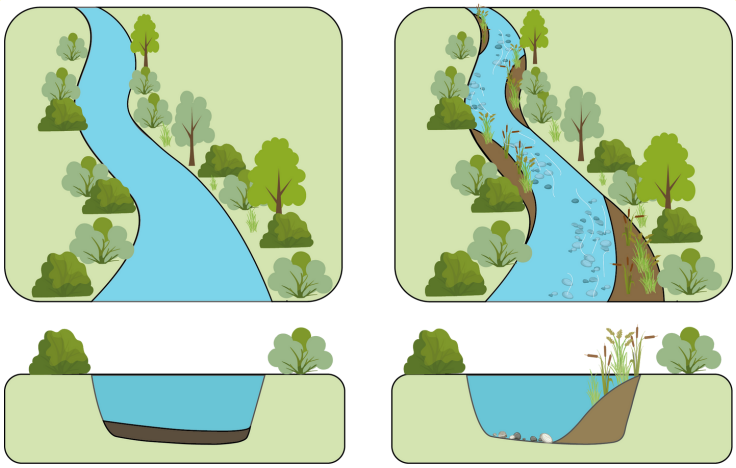

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Après la suppression du seuil du moulin de Bailly Le Bel et l'évaluation de la puissance spécifique de la Brèche sur le linéaire concerné, prévoir la création d'un lit emboité dans pour réduire la section. Les merlons et un étrépage dans la zone humide annexe pourrait permettre de mobiliser des matériaux pour le remblaiement. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et esquisse des travaux ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

REH32

Restauration Hydromorphologique

Action REH36

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 20 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

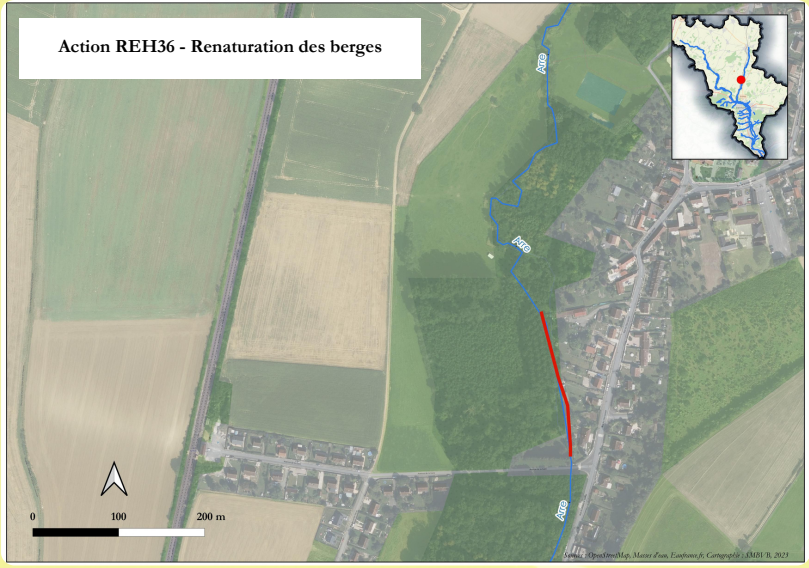

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

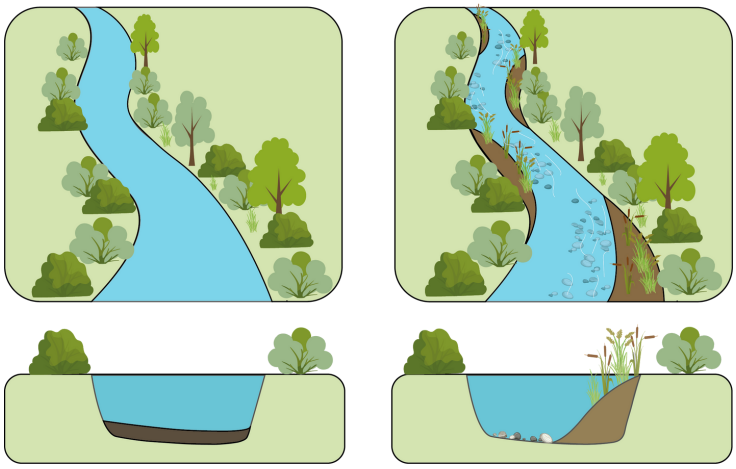

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Reprofilage de berges
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Linéaire dans les fonds de jardins. Aménagement à négocier en lit emboité avec des débordements en rive droite à favoriser. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

REH36

Restauration Hydromorphologique

Action REH39

Commune : Avrechy
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : L'Arré
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

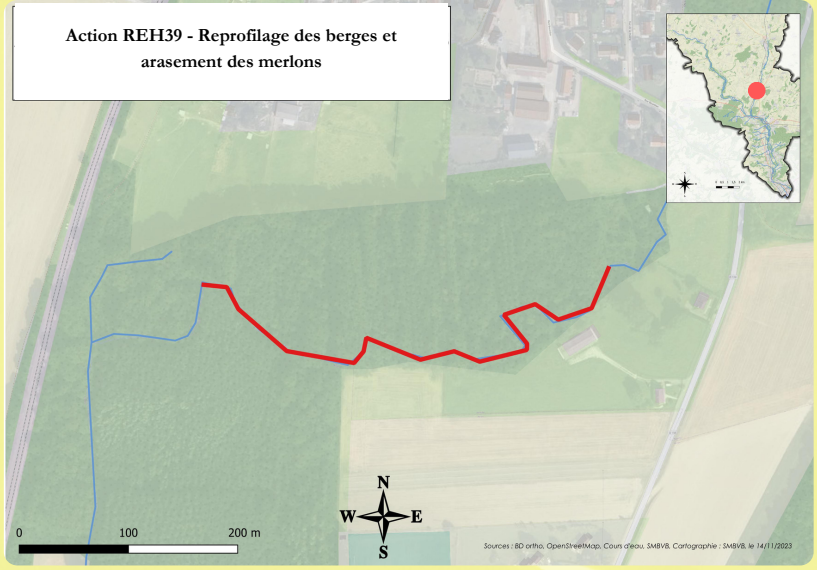

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

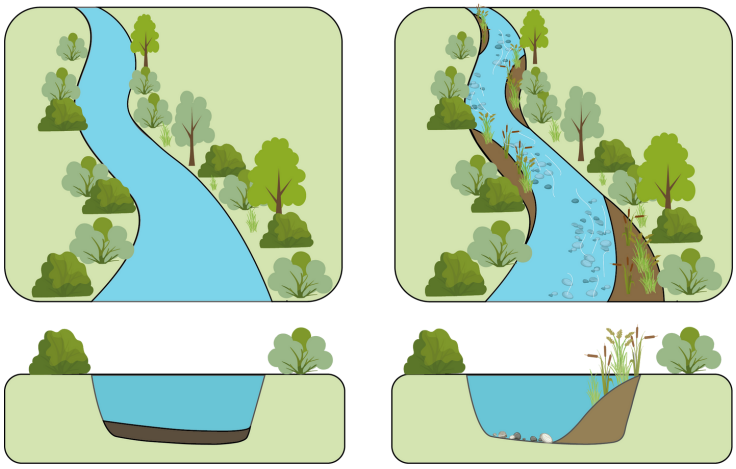

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Dans la continuité des travaux entrepris à l'amont, l'intervention consistera en la mise en œuvre de banquettes alternées dans l'emprise actuelle du lit mineur. Des ouvertures dans la ripisylve seront aménagées pour faciliter la végétalisation des banquettes nouvellement créées. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État (DDT, OFB) ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

REH39

Restauration Hydromorphologique

Action REH42

Commune : Neuilly-sous-Clermont
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : Ru de Coutance
Coût prévisionnel : 73 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

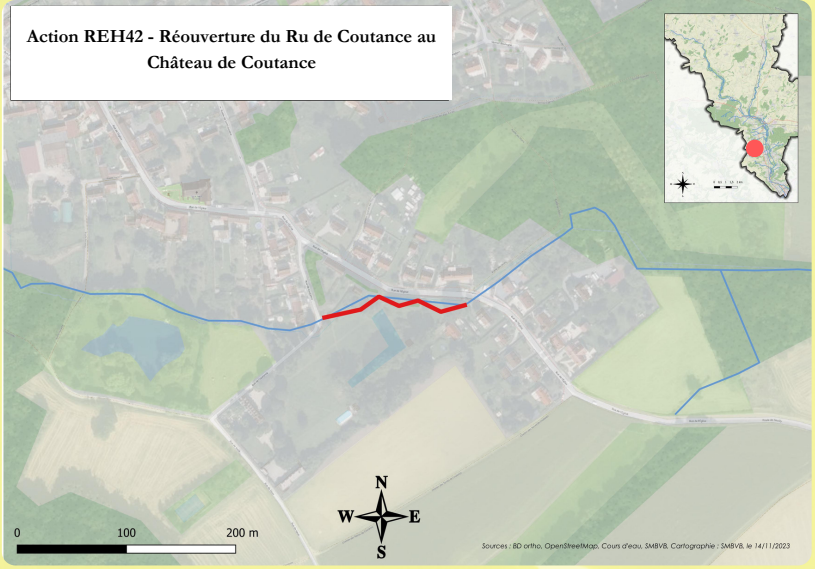

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

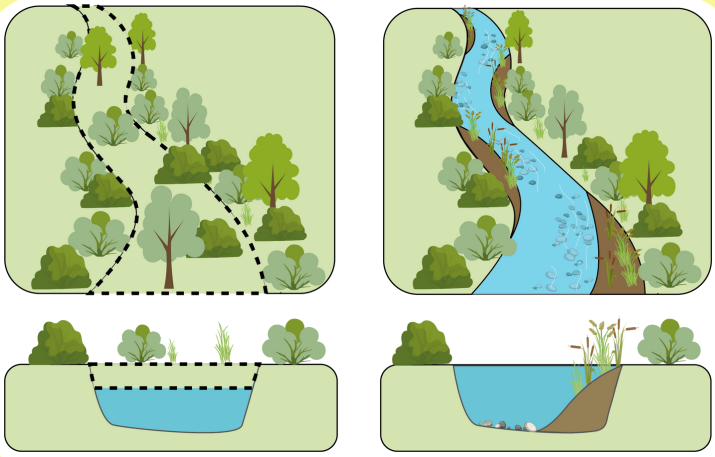

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Remise à ciel ouvert
Conception : Externe
Suivi travaux : Externe
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Une étude devrait permettre de diagnostiquer l'état de l'ouvrage en place et de proposer des travaux de réouverture du ru sur une longueur de 150 m afin de supprimer les contraintes à la circulation piscicole et sédimentaire. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionnent une solution adaptée au contexte hydromorphologique en prenant en compte les usages en cours. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude et modélisation comprenant une phase AVP, suivie d'une phase de conception ainsi que toutes les études complémentaires permettant la réalisation du projet dans les règles de l'art. L'ensemble est soumis à l'approbation du COPIL ;
2. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
3. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
4. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
5. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action REH42 est à grouper avec l'action RCE22.

REH42

Restauration Hydromorphologique

Action REH43

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Béronnelle supérieure
Coût prévisionnel : 70 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **FEDER 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

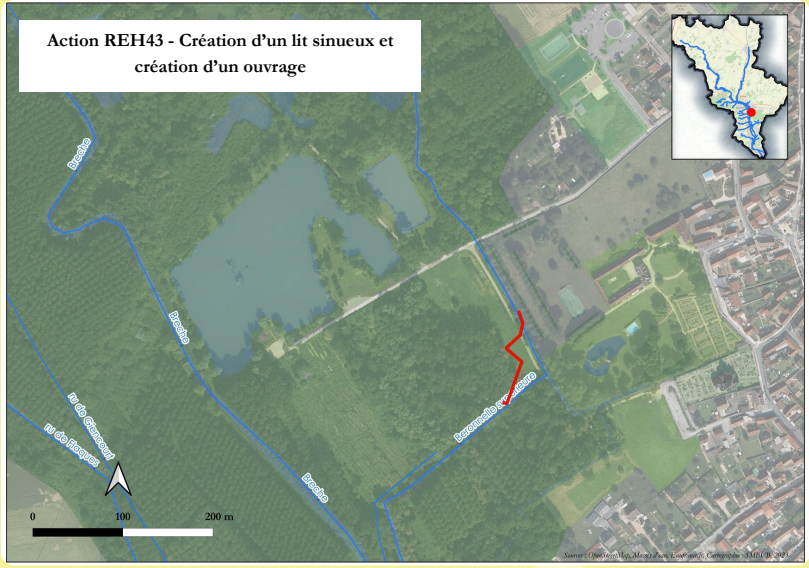

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

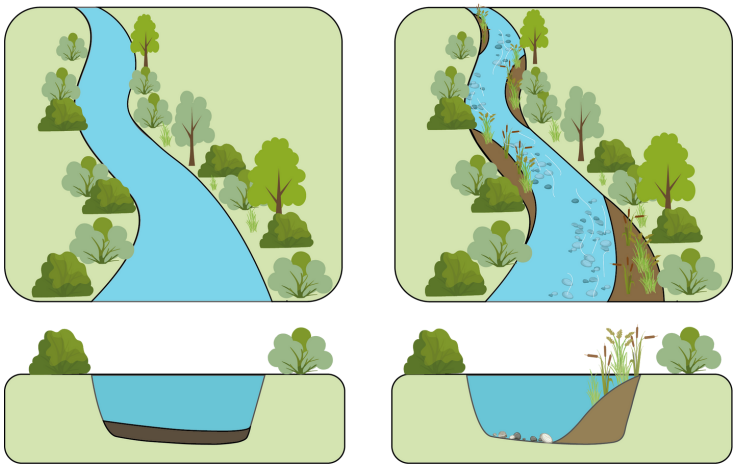

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Recalage de la buse pour effacer la chute en aval (à minima). En cas de maîtrise foncière publique, le déplacement de l'ouvrage et la création d'un lit emboité plus sinueux peuvent être envisagés. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. . Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

REH43

Restauration Hydromorphologique

Action REH47

Commune : Breuil-le-Sec
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Béronnelle supérieure
Coût prévisionnel : 55 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

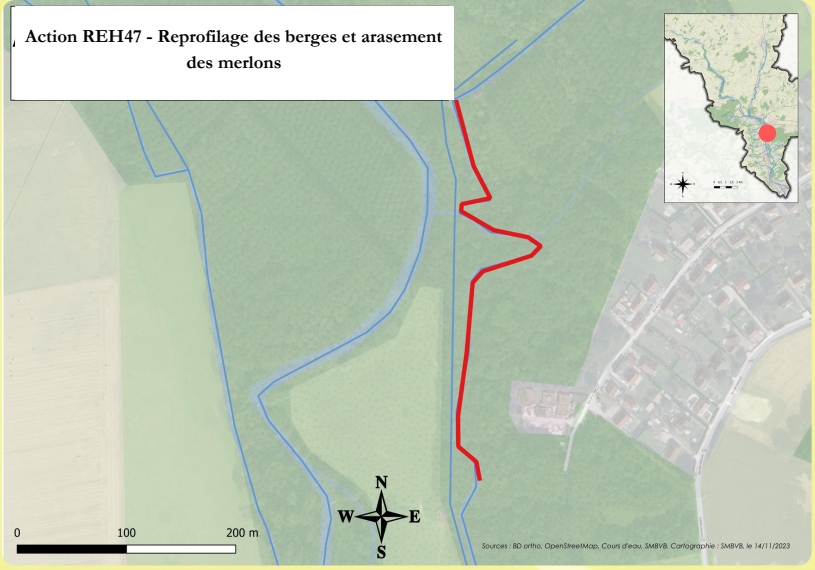

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

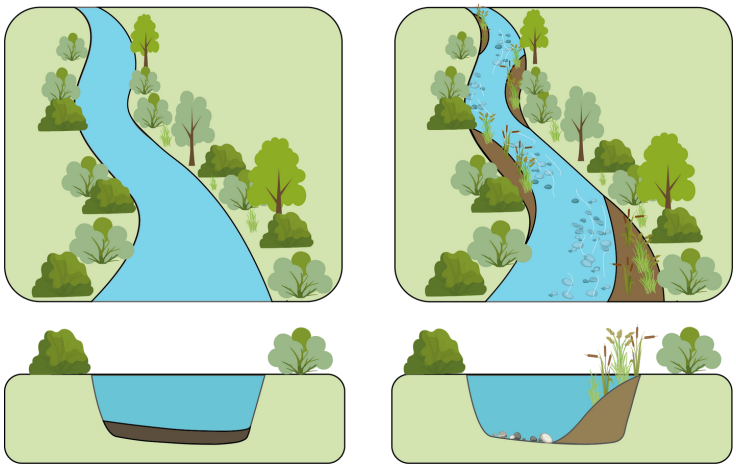

Calendrier prévisionnel 2026

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Dans la continuité des travaux entrepris en amont, cette intervention consistera en la mise en œuvre de banquettes alternées tout en supprimant les merlons le long du cours d'eau. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

REH47

Restauration Hydromorphologique

Action REH50

Commune : Liancourt
EPCI : Vallée Dorée
Cours d'eau : La Béronnelle inférieure
Coût prévisionnel : 50 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

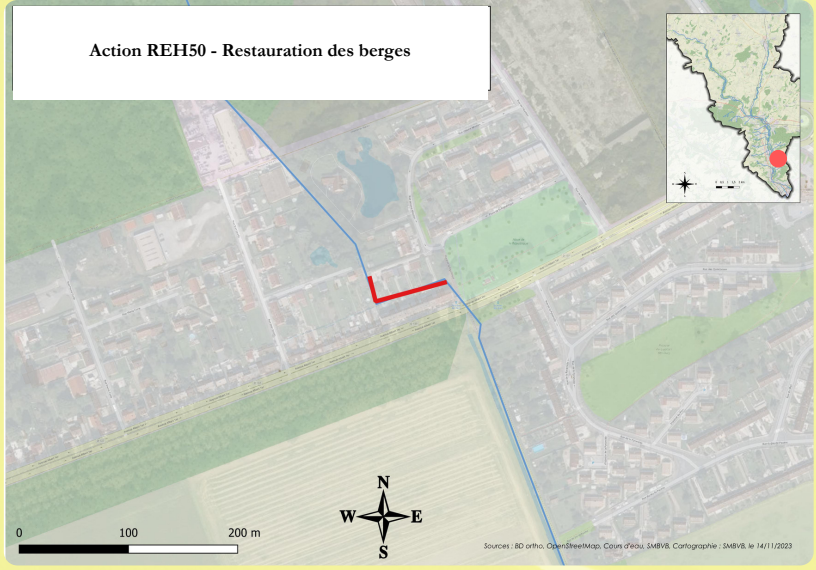

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

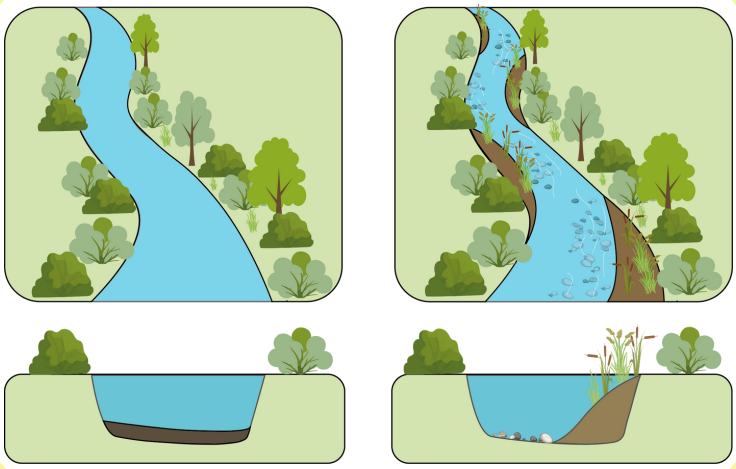

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le cours d'eau s'écoule entre deux berges urbanisées, il s'agira de mettre en œuvre dans un linéaire contraint des banquettes alternées pour dynamiser les écoulements. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB accompagné d'un maitre d'œuvre expérimenté dimensionne une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Travaux de restauration de la continuité écologique conformément aux éléments rapportés dans le PAC ;
6. Remise en état du site et suivi de l'évolution de l'aménagement ;
7. Capitalisation du retour d'expérience.

Point particulier : L'action REH50 est à regrouper avec l'action RCE32.

REH50 Restauration Hydromorphologique

Action REH51

Commune : Breuil-le-Vert
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Béronnelle supérieure
Coût prévisionnel : 11 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

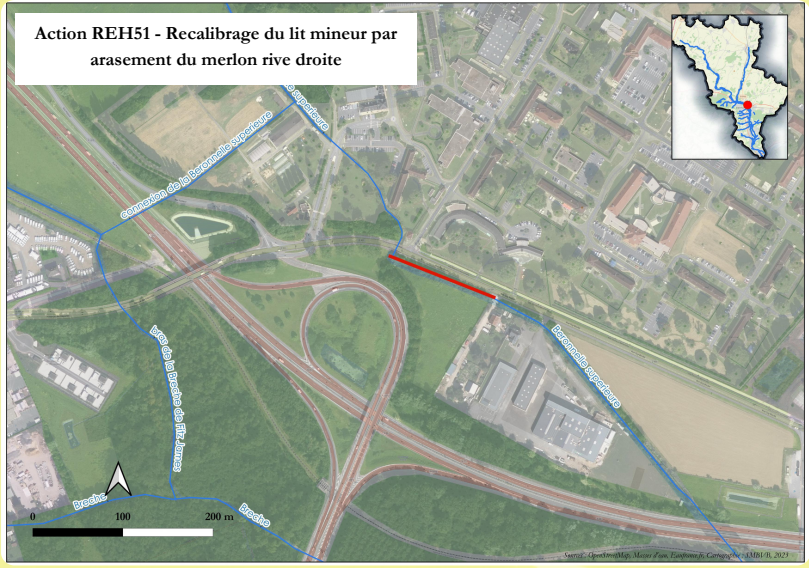

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

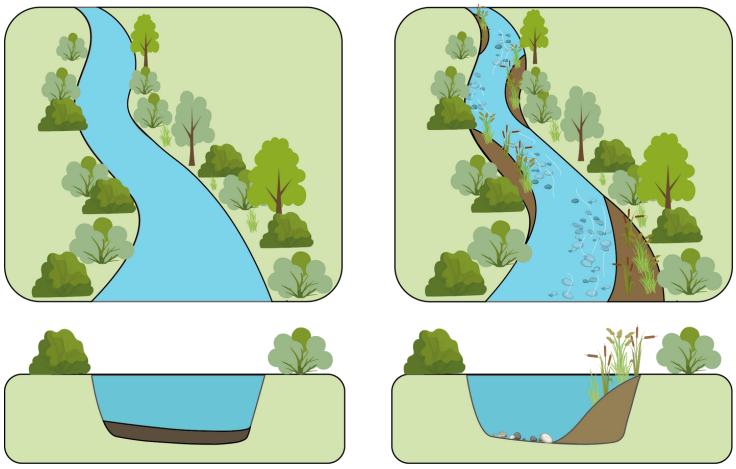

Calendrier prévisionnel 2025

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Le cours d'eau longe la D931, l'intervention consistera en l'arasement du merlon en rive gauche pour créer des banquettes alternées pour redynamiser les écoulements. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

REH51

Restauration Hydromorphologique

Action REH52

Commune : Clermont
EPCI : Pays Clermontois
Cours d'eau : La Brèche
Coût prévisionnel : 65 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

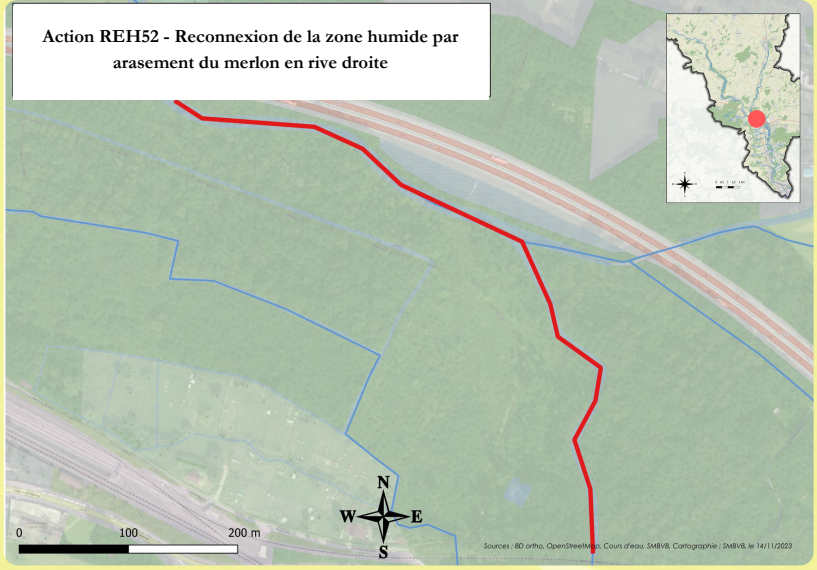

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

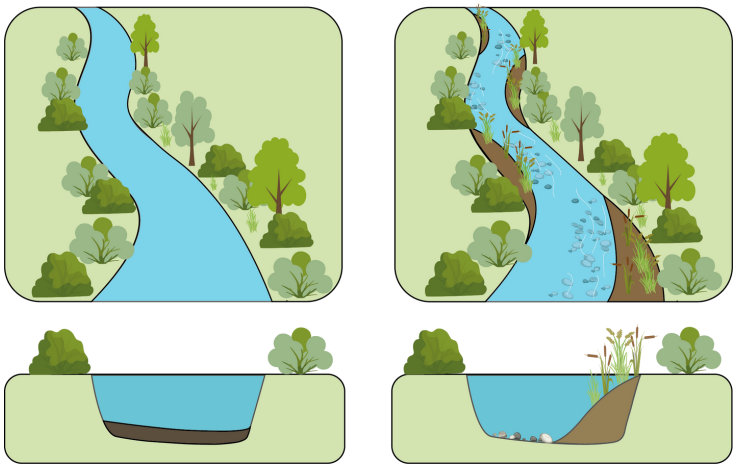

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Mise en place de banquettes alternées
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Arasement des merlons en rives gauche et droite pour favoriser la reconnexion avec la zone humide annexe. Les déblais seront utilisés pour fixer des banquettes en fonction de la puissance spécifique du cours d'eau sur ce linéaire. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience.

REH52

Restauration Hydromorphologique

Action REH54

Commune : Saint-Rémy en l'Eau
EPCI : Plateau Picard
Cours d'eau : Bras du lavoir
Coût prévisionnel : 24 000 € TTC
Financeurs :

- **Agence de l'Eau 80%**
- **SMBVB 20%**

Cadre réglementaire : DIG et DLE
Régime : **D** (rubrique 3.3.5.0)

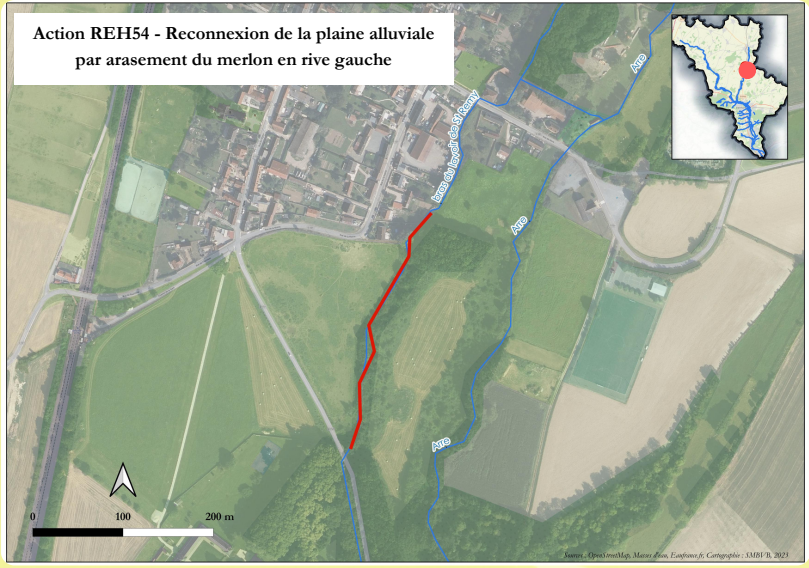

Période de travaux

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Objectif : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau

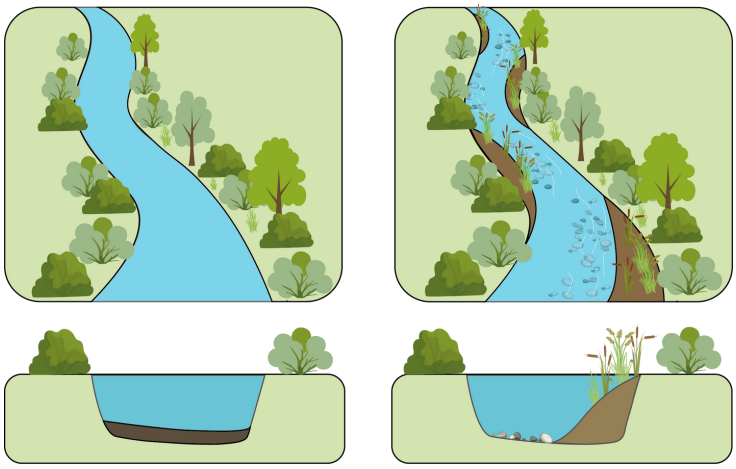

Calendrier prévisionnel 2029

Linéaire concerné : 400 m
Type de travaux : Suppression de merlon
Conception : Interne
Suivi travaux : Interne
Indicateurs :

- Inventaire faune flore localisé
- Paramètres hydromorphologiques

Fréquence annuelle : n-1/n+1/n+3/n+5

Intérêt

Certains secteurs des cours d'eau du bassin versant présentent des dysfonctionnements liés à un mauvais écoulement, à la mise en œuvre passée de contraintes latérales, à des surdimensionnements des largeurs ou encore à une canalisation des cours d'eau. La restauration hydromorphologique permet dans une emprise limitée de rétablir le bon fonctionnement du milieu en supprimant ou en atténuant ces dysfonctionnements.

Descriptif et méthodologie

Arasement du merlon en rive gauche et optimisation des déblais pour créer des banquettes alternées sur 280 m. Après convention avec les propriétaires, le SMBVB dimensionne et met en œuvre une solution adaptée au contexte hydromorphologique. Les étapes sont les suivantes :

1. Relevés terrain et ESQ du projet ;
2. Evaluation du gain hydromorphologique (suivi des indicateurs avant travaux) ;
3. Edition d'un porté à connaissance à l'intention des services de l'État ;
4. Appel public à concurrence pour sélectionner une entreprise travaux ;
5. Phase travaux comprenant une phase de mise hors d'eau de la section en travaux ;
6. Capitalisation du retour d'expérience

REH54

Restauration Hydromorphologique

Volet 3 : Annexes de la DIG

Liste des cours d'eau du bassin versant de la Brèche

Arré
Béronnelle inférieure
Béronnelle supérieure
Bras au moulin de Bailly le Bel
Bras de la Brèche de Fitz James
Bras de la Brèche de Litz
Bras de la pisciculture de Bulles
Bras de la RN31
Bras du 2ème moulin de Cauffry
Bras du lavoir de Saint Remy
Bras du moulin d'Airion
Bras du moulin de la Barrière
Bras du moulin de Sailleville
Bras du moulin de Saint Rémy
Bras du moulin de Valescourt
Bras du moulin du Petit Fitz James
Bras du moulin Foulon
Bras du moulin Lessier
Brèche
Connexion de la Béronnelle supérieure
Fausse Brèche d'Etouy
Fausse Brèche de Bulles
Petite Brèche
Petite Brèche creilloise
Ru de Becquerel
Ru de Boulincourt
Ru de Coutance
Ru de Crécy
Ru des Flaques
Ru de Giencourt
Ru de Hatton
Ru de la Garde
Ru de la Montagne
Ru de la Nancelle
Ru de la Tombe
Ru de Montreuil

Ru de Rotheleux
Ru de Rotheleux Nord
Ru de Sainefontaine
Ru de Sénécourt
Ru de Soutraine
Ru de Wariville
Ru des 3 Etangs
Ru des Blancards
Ru des Cressonières de Breuil le Sec
Ru des Cressonières d'Airion
Ru des Cressonières de Breuil le Vert
Ru des Ecouillaux
Ru des Grands Prés
Ru des Petites Aunes
Ru des Racques
Ru des Six Arpents
Ru des sources de Bizancourt
Ru des sources de Coiseaux
Ru des sources de la Coopérative
Ru des sources du Moulin de Sainefontaine
Ru des Terres communales
Ru du Bois Boiteaux
Ru du Bois Hubert
Ru du Grand Fitz James
Ru du Héron
Ru du Lavoir
Ru du marais
Ru du marais d'Etouy
Ru du marais de Valescourt
Ru du marais Warty
Ru du Pont de Terre
Ru du Prieure Saint Rémy
Ru du Rayon
Ru Monceaux
Ru Plareu
Ru Sainte Catherine

Ru Vallourec
Ruisseau d'Airion
Ruisseau du Bout de ma vie
Ruisseau Saint Arnould

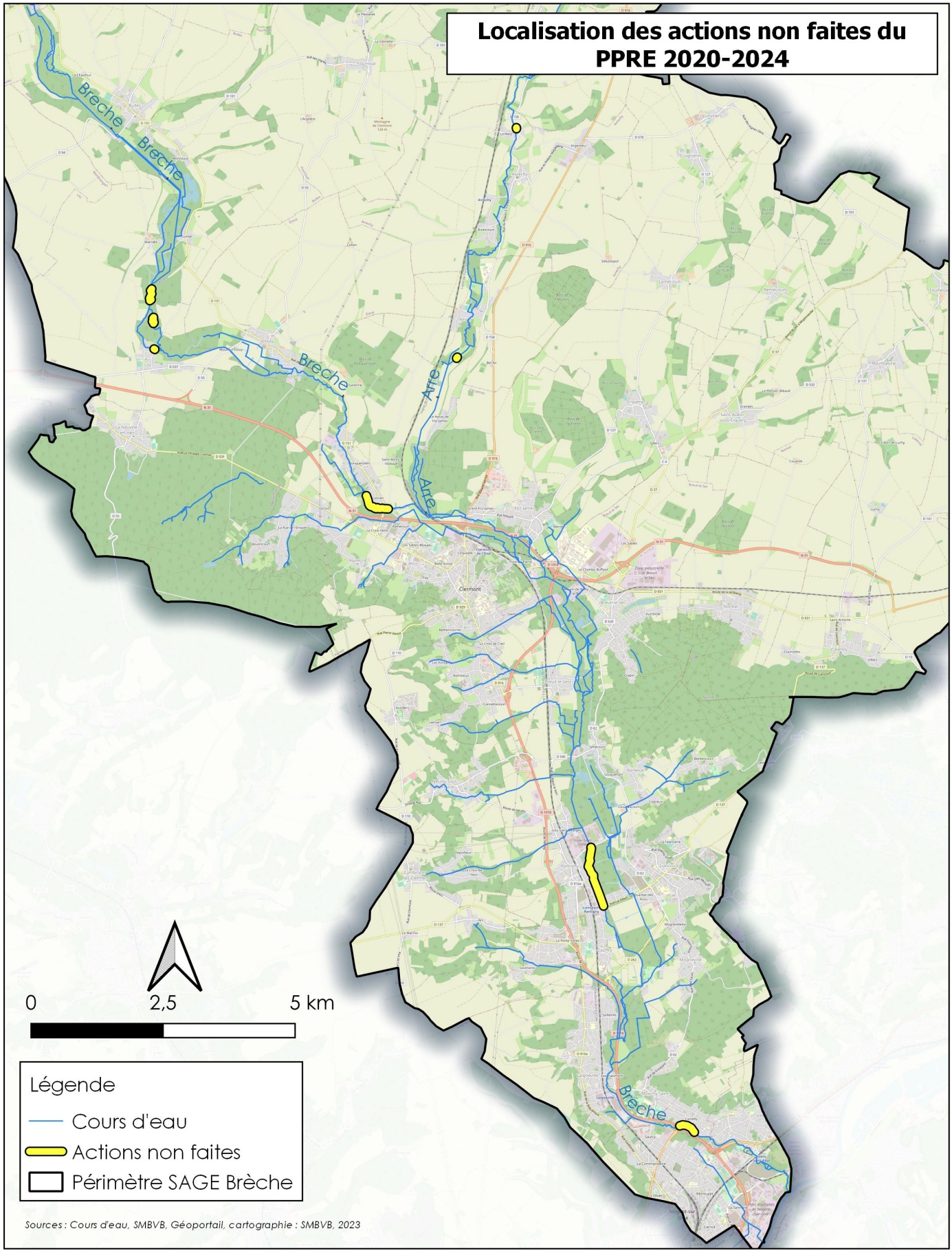
Localisation des actions non faites du PPRE 2020-2024
Brèche
Brèche
Brèche
Arre
Arre
Brèche
Clermont
0
2,5
5 km
Légende
Cours d'eau
Actions non faites
Périmètre SAGE Brèche
Sources : Cours d'eau, SMBVB, Géoportail, cartographie : SMBVB, 2023


Réseau Suivi Complémentaire
La Brèche à Montreuil
Pisciculture Litz
Meandre glaciaire
Moulin d'en Haut
L'Arré à Avrechy
Arre
Moulin Ramecourt
Etang des Nacots
Bailly Le Bel
Beronnelle rue de l'Etang
Aval Ru du Rotheleux
Méandre de Boiteaux
Moulin Commanderie
Méandre de Saulcy
0
5
10 km
Légende
Types de suivis par station
Débit
Débit, suivi piscicole
Débit, suivi piscicole et hydrobiologique
Débit, suivi piscicole, hydrobiologique et inventaire faune/flore
Cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : OpenStreetMap, Masses d'eau, Eaufrance.fr, Cartographie : SMBVB, 2023

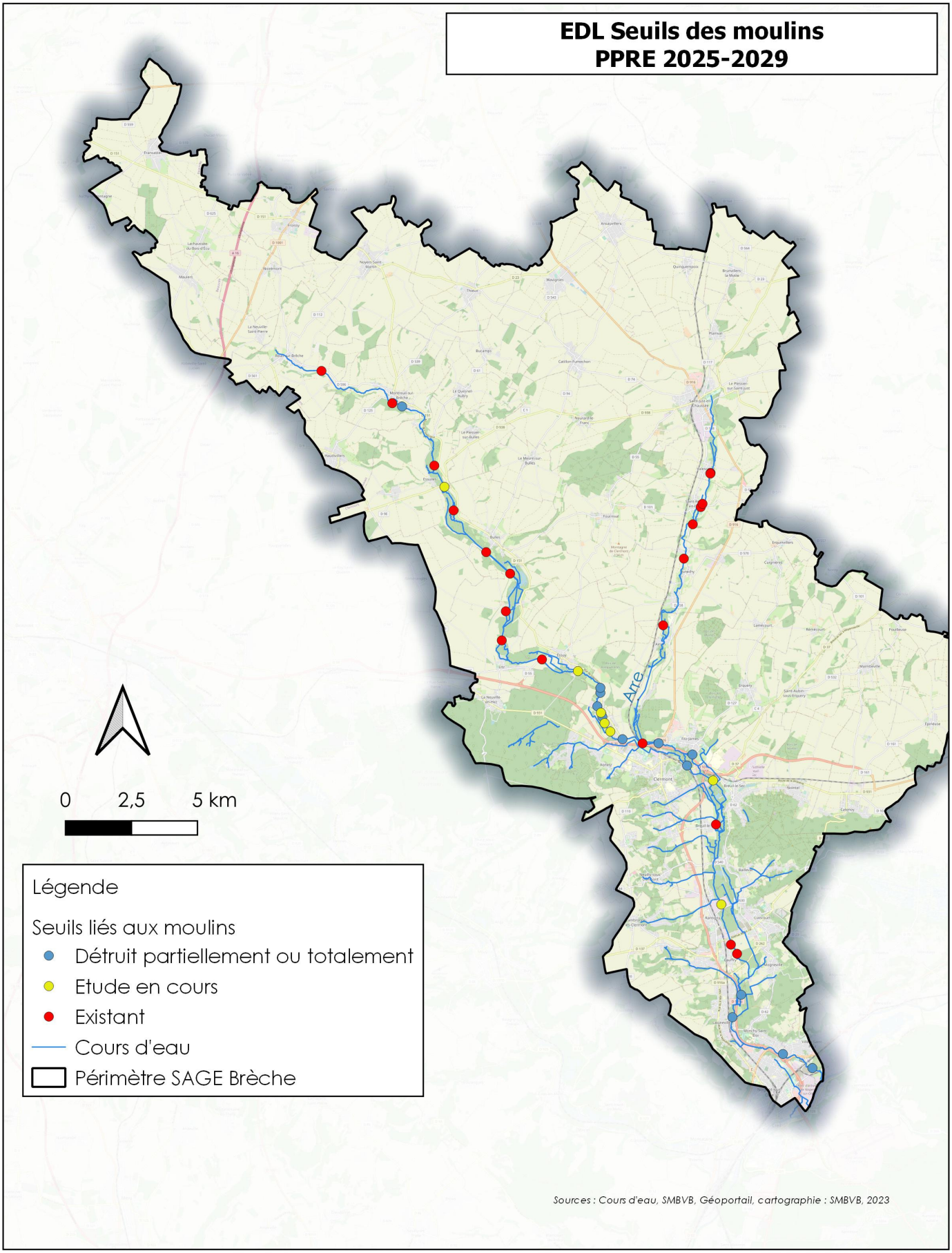
EDL Seuils des moulins
PPRE 2025-2029
Arre
0
2,5
5 km
Légende
Seuils liés aux moulins
Détruit partiellement ou totalement
Etude en cours
Existant
Cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : Cours d'eau, SMBVB, Géoportail, cartographie : SMBVB, 2023

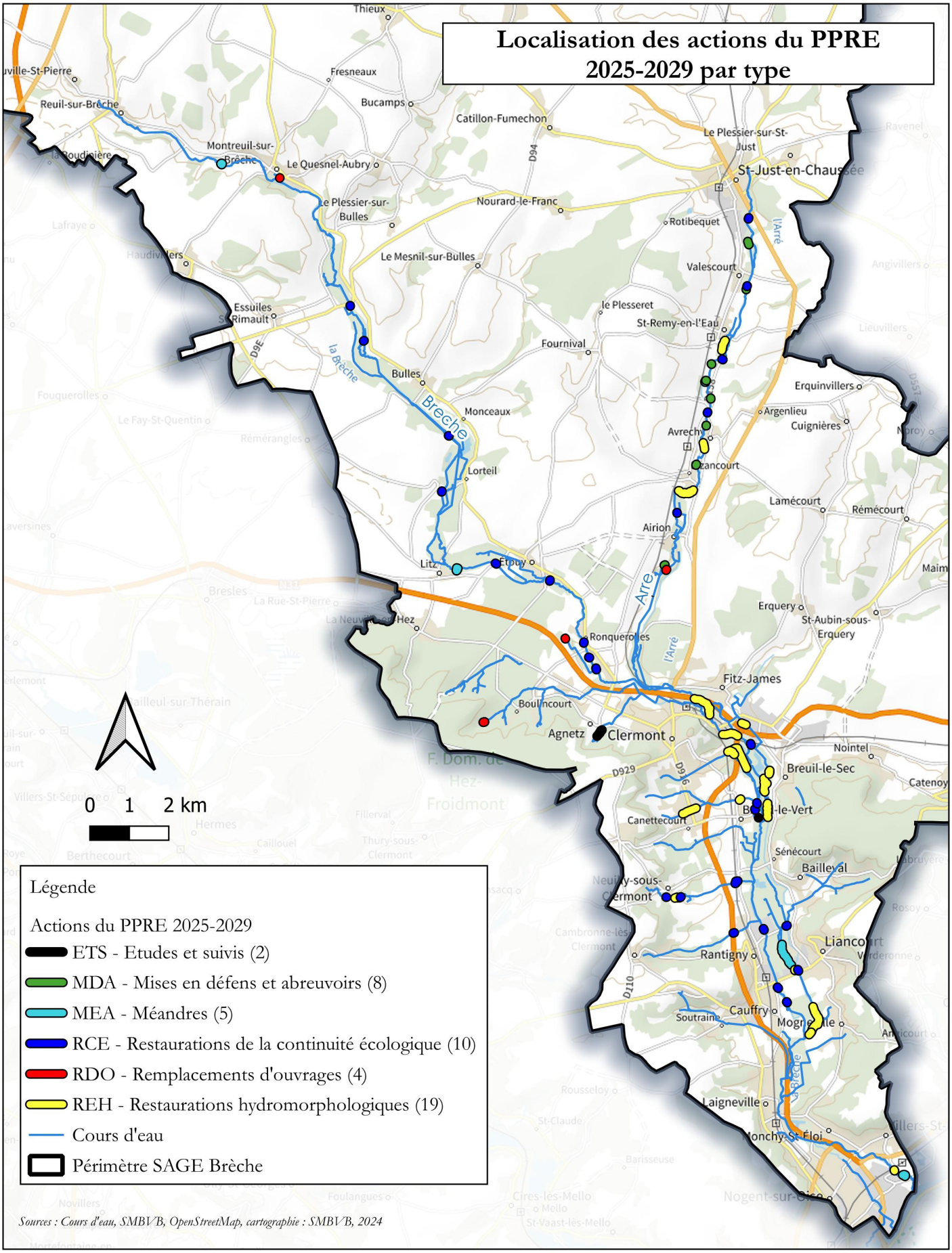

Sources : Cours d'eau, SMBVB, OpenStreetMap, cartographie : SMBVB, 2024

Actions concernant la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

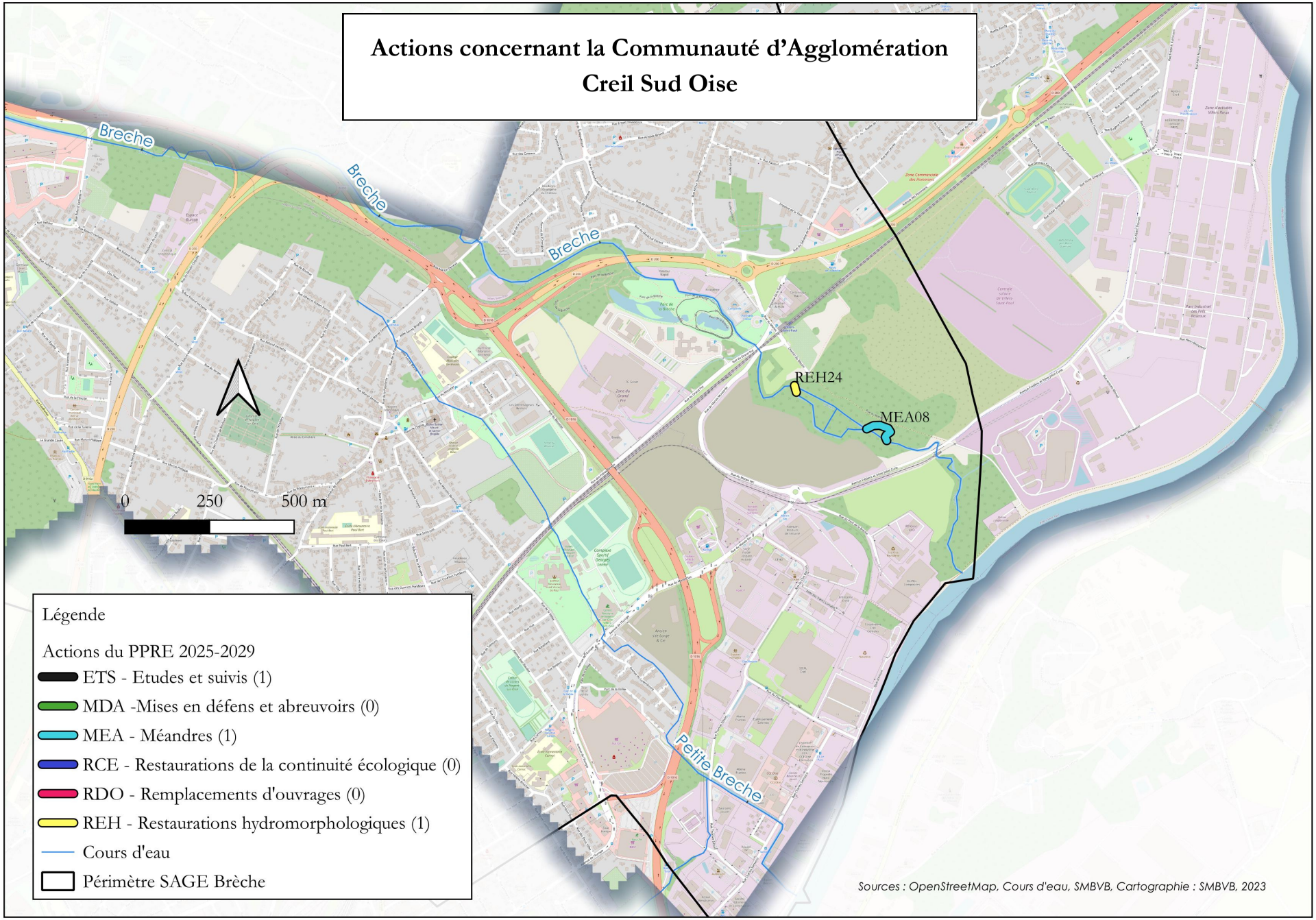

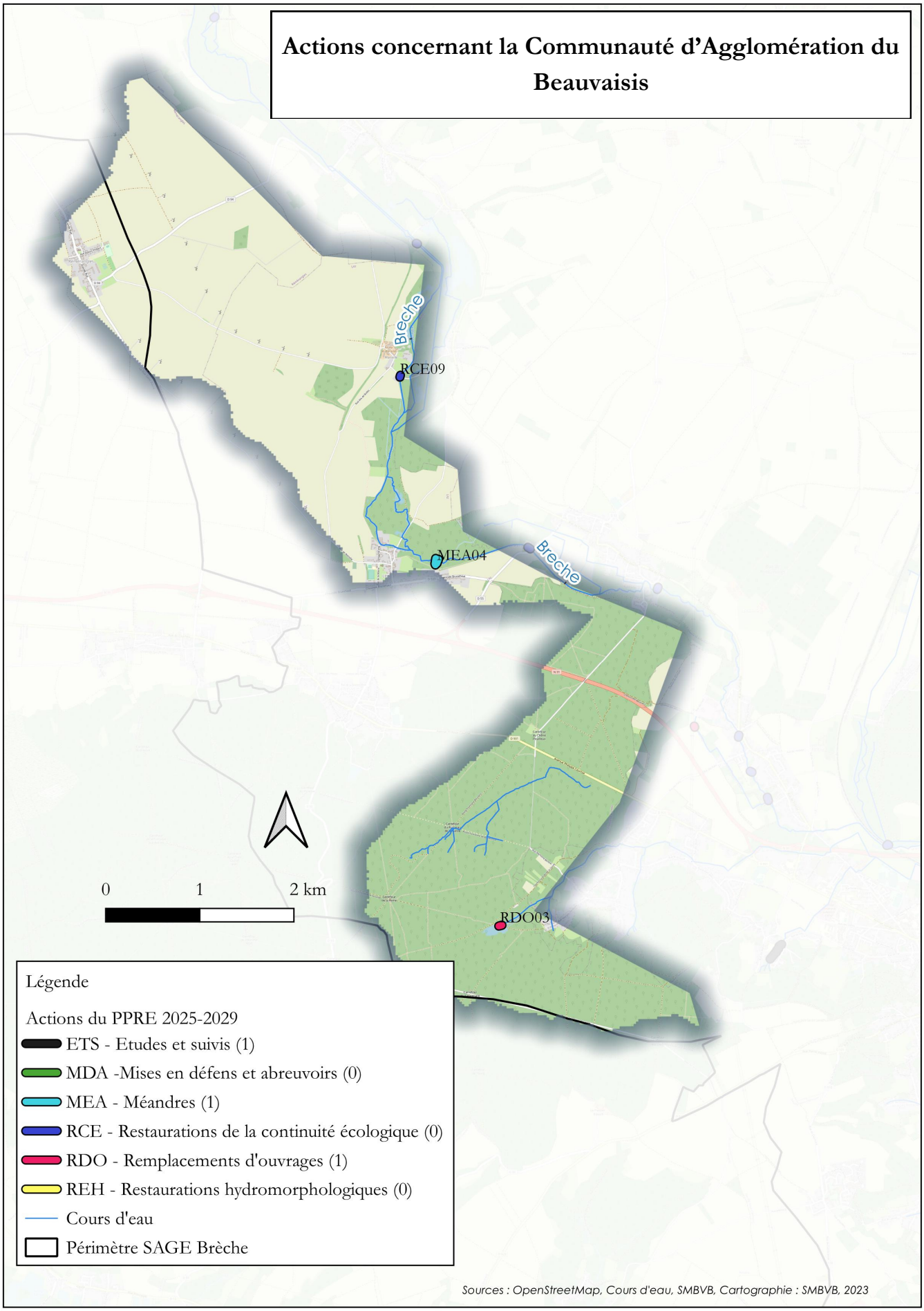
Actions concernant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Breche
RCE09
MEA04
Breche
RDO03
0
1
2 km
Légende
Actions du PPRE 2025-2029
ETS - Etudes et suivis (1)
MDA -Mises en défens et abreuvoirs (0)
MEA - Méandres (1)
RCE - Restaurations de la continuité écologique (0)
RDO - Remplacements d'ouvrages (1)
REH - Restaurations hydromorphologiques (0)
Cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : OpenStreetMap, Cours d'eau, SMBVB, Cartographie : SMBVB, 2023

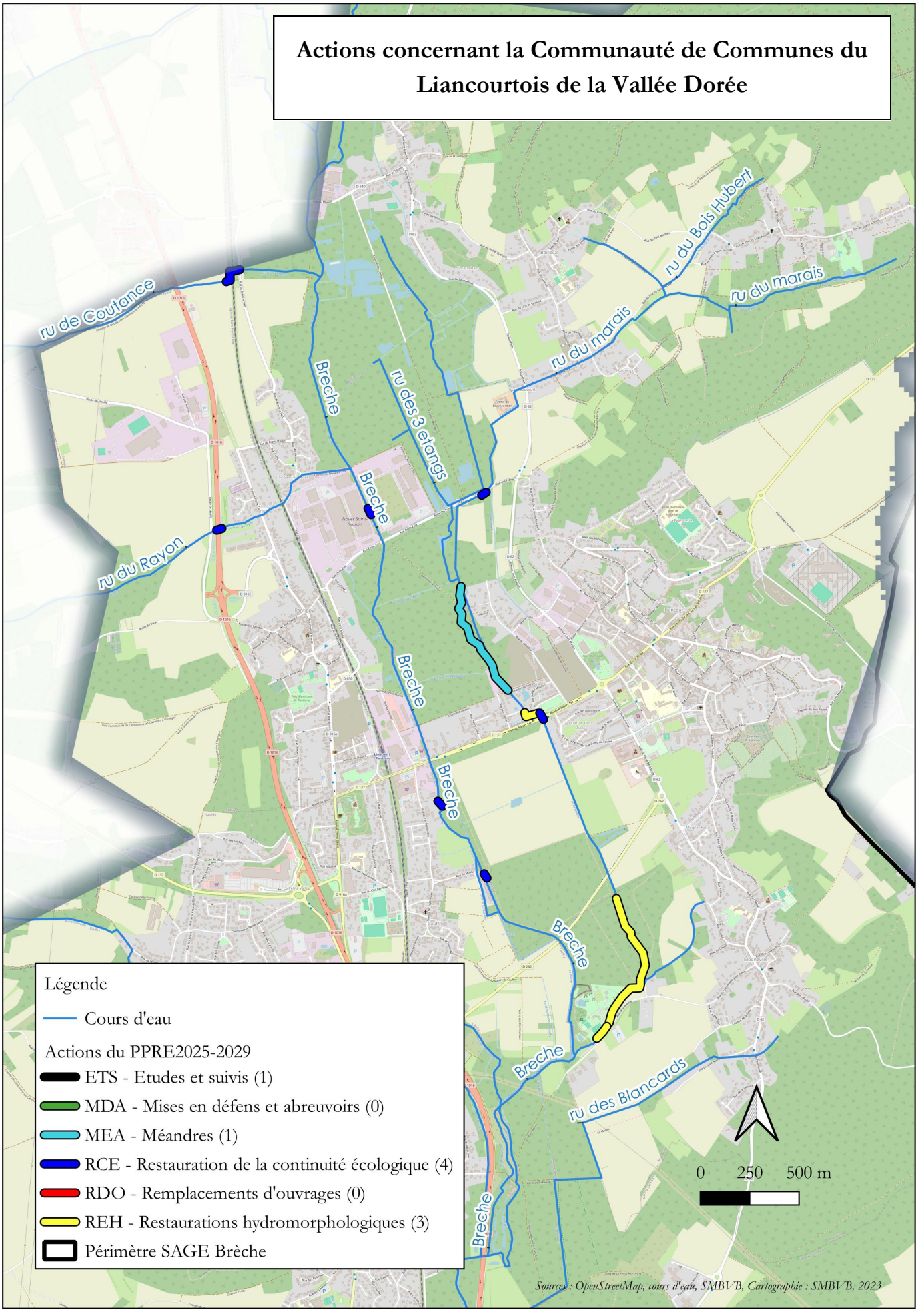
Actions concernant la Communauté de Communes du Liancourtois de la Vallée Dorée
ru de Coutance
Breche
ru des 3 etangs
ru du marais
ru du Bois Hubert
ru du marais
Breche
ru du Rayon
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
ru des Blancards
Breche
Légende
Cours d'eau
Actions du PPRE2025-2029
ETS - Etudes et suivis (1)
MDA - Mises en défens et abreuvoirs (0)
MEA - Méandres (1)
RCE - Restauration de la continuité écologique (4)
RDO - Remplacements d'ouvrages (0)
REH - Restaurations hydromorphologiques (3)
Périmètre SAGE Brèche
0 250 500 m
Sources : OpenStreetMap, cours d'eau, SMBVB, Cartographie : SMBVB, 2023

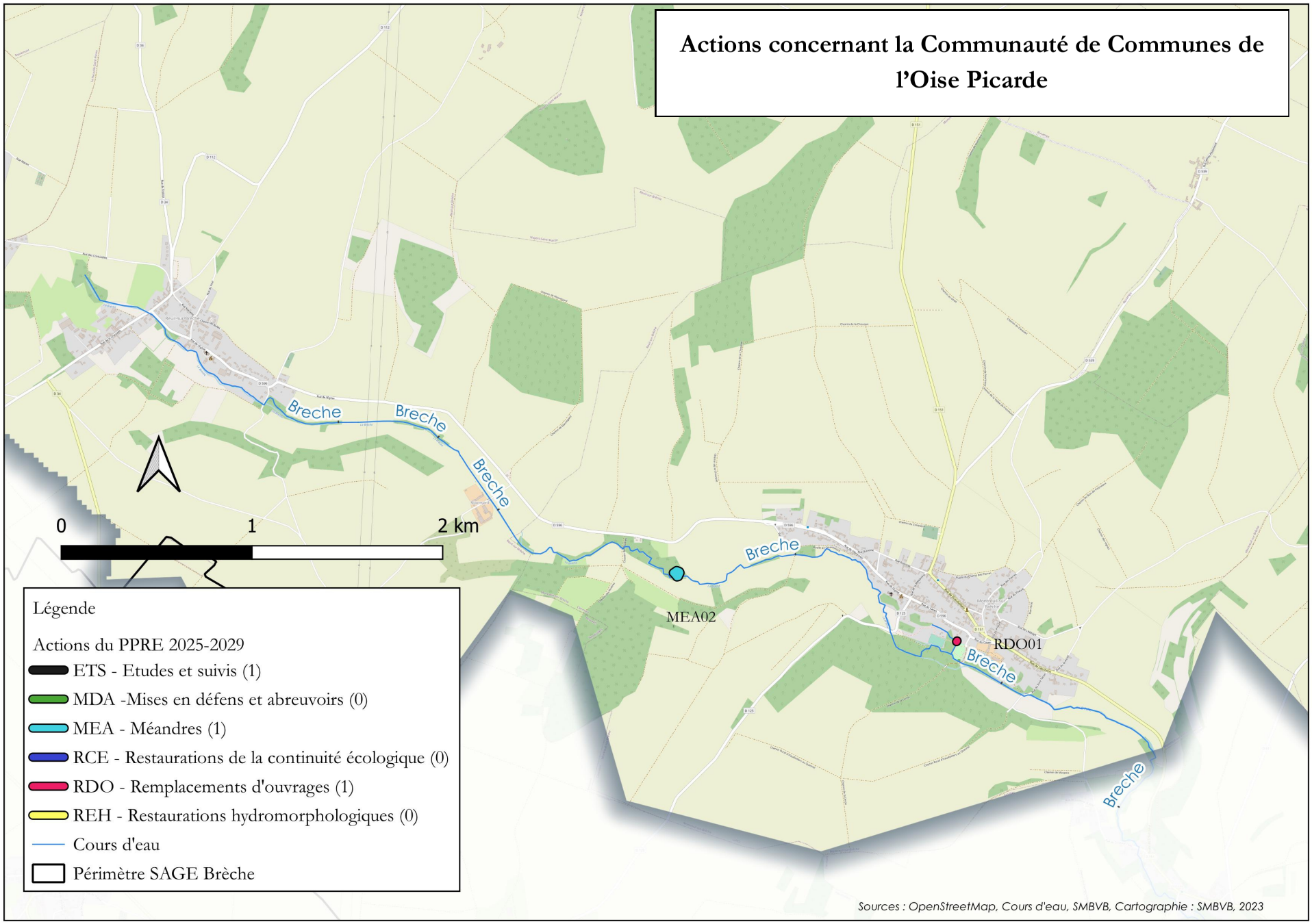
Actions concernant la Communauté de Communes de l'Oise Picarde
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
Breche
MEA02
RDO01
0
1
2 km
Légende
Actions du PPRE 2025-2029
ETS - Etudes et suivis (1)
MDA -Mises en défens et abreuvoirs (0)
MEA - Méandres (1)
RCE - Restaurations de la continuité écologique (0)
RDO - Remplacements d'ouvrages (1)
REH - Restaurations hydromorphologiques (0)
Cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : OpenStreetMap, Cours d'eau, SMBVB, Cartographie : SMBVB, 2023

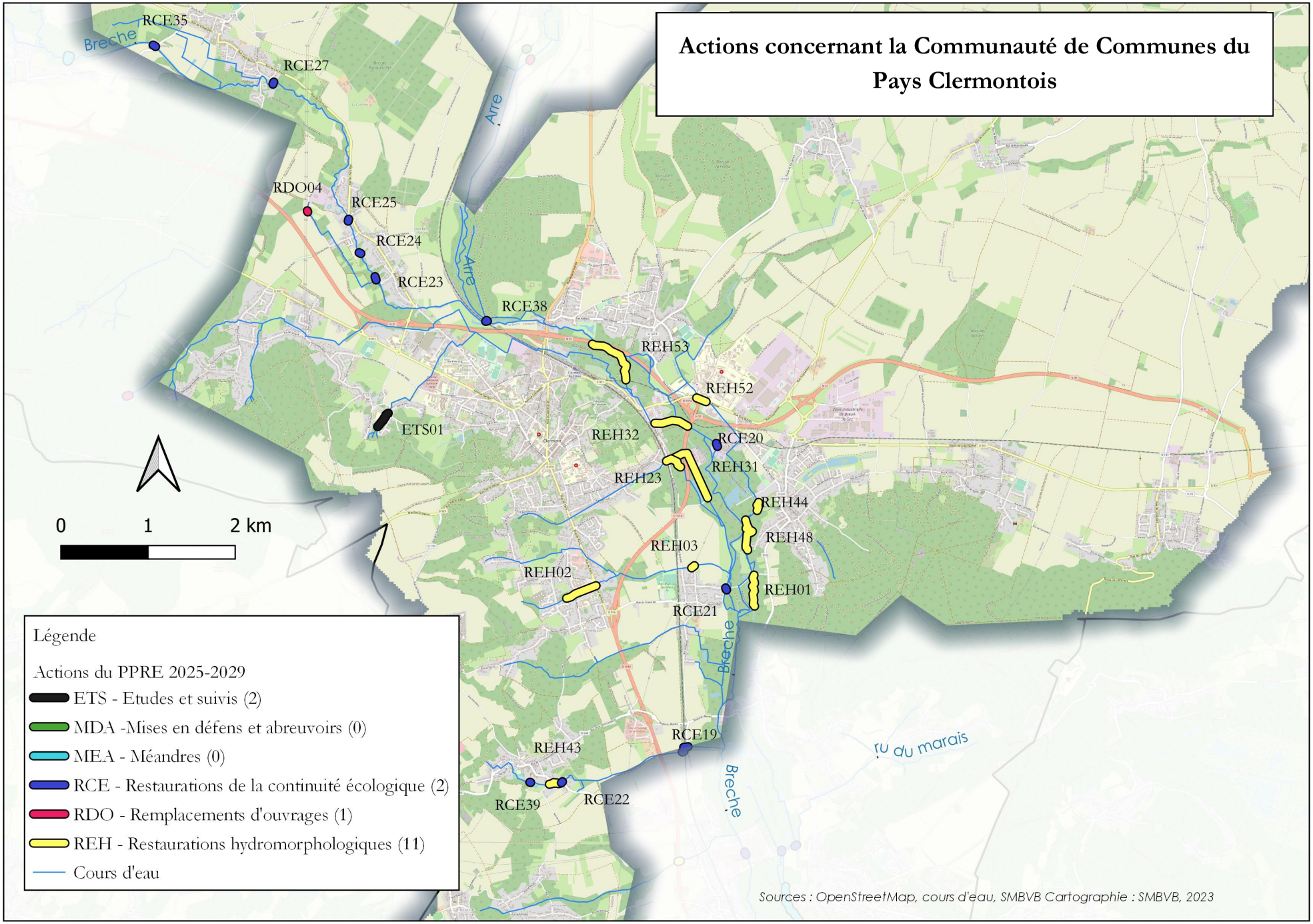
Actions concernant la Communauté de Communes du Pays Clermontois
RCE35
Breche
RCE27
Arre
RDO04
RCE25
RCE24
RCE23
Arre
RCE38
REH53
REH52
ETS01
REH32
RCE20
REH31
REH23
REH44
REH48
REH03
REH02
REH01
RCE21
Breche
RCE19
ru du marais
REH43
RCE39
RCE22
Breche
0
1
2 km
Légende
Actions du PPRE 2025-2029
ETS - Etudes et suivis (2)
MDA -Mises en défens et abreuvoirs (0)
MEA - Méandres (0)
RCE - Restaurations de la continuité écologique (2)
RDO - Remplacements d'ouvrages (1)
REH - Restaurations hydromorphologiques (11)
Cours d'eau
Sources : OpenStreetMap, cours d'eau, SMBVB Cartographie : SMBVB, 2023

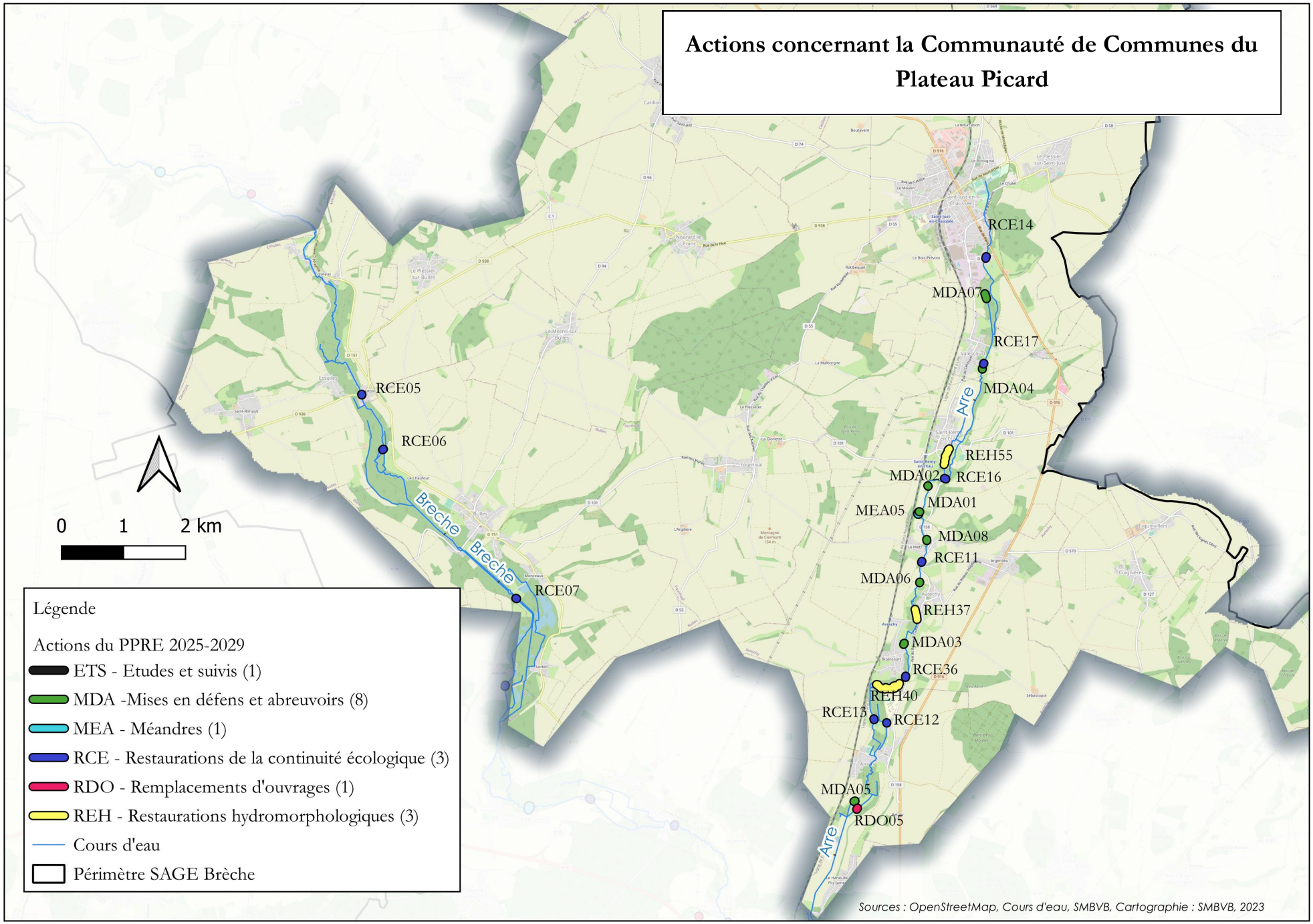
Actions concernant la Communauté de Communes du Plateau Picard
RCE14
MDA07
RCE17
MDA04
RCE05
RCE06
Arre
REH55
MDA02
RCE16
MDA01
MEA05
MDA08
RCE11
MDA06
REH37
MDA03
RCE36
REH40
RCE13
RCE12
MDA05
RDO05
Arre
Breche
Breche
RCE07
0
1
2 km
Légende
Actions du PPRE 2025-2029
ETS - Etudes et suivis (1)
MDA -Mises en défens et abreuvoirs (8)
MEA - Méandres (1)
RCE - Restaurations de la continuité écologique (3)
RDO - Remplacements d'ouvrages (1)
REH - Restaurations hydromorphologiques (3)
Cours d'eau
Périmètre SAGE Brèche
Sources : OpenStreetMap, Cours d'eau, SMBVB, Cartographie : SMBVB, 2023

Liste des actions du scénario 1 (les actions du PPRE 2025-2029 additionnées à ces actions constituent la totalité des actions du diagnostic 2018)

Type d'action	Code action	Libellé	Commune	EPCI	Libellé cours d'eau
MEA	MEA01	Reméandrage en parti dans un tracé ayant existé	Reuil-sur-Brèche	CCOP	Brèche
	MEA03	Reconnexion de 2 meandres en amont de la pisculture de Litz	Litz	CAB	Brèche
	MEA06	Réouverture du méandre en eau	Rantigny	CCLVD	Brèche
RDO	RDO02	seuil au travers du ru des Six Arpents	Essuiles	CCPP	Ru des Six Arpents
	RDO06	Remplacement d'un passage à gué par un ouvrage de franchissement	Avrechy	CCPP	Arré
REH	REH15	Requalification hydraulique du marais de monchy	Monchy	CCLVD	Ru des Blancards
	REH28	Reconstruction d'un lit mineur entre banquettes emboitées	Nogent-sur-Oise	ACSO	Petite Brèche
	REH39	Réouverture du Ru des Ecouillaux aux Sables (dans les espaces verts)	Clermont	CCPC	Ru des Ecouillaux
	REH47	Arasement des merlons principalement en rive droite et décalibrage du cours d'eau	Saint-Remy	CCPP	Arré
	REH49	Retrait de merlons alternativement d'un cote et de l'autre : reconnexion avec le marais	Essuiles	CCPP	Brèche
	REH50	Arasement du merlon rive droite	Montreuil-sur-Brêche	CCOP	Brèche
	REH54	Effacement des merlons rive droite et gauche alternativement	Litz	CAB	Brèche
	REH56	Reprofilage des deux berges, renaturation lit mineur et berges	Airion	CCPP	Arré